

Tous les membres du cabinet sont confirmés dans leur fonction

QUEBEC (DNC) — Tous les membres du conseil des ministres de M. Daniel Johnson ont été confirmés hier à leurs fonctions respectives par le nouveau premier ministre M. Jean-Jacques Bertrand.

À l'instar de son prédécesseur, M. Bertrand conserve le ministère des affaires intergouvernementales, de même que celui de la justice, qu'il occupait depuis la prise du pouvoir par l'Union nationale, en juin 1966.

Le caucus qui groupait les ex-ministres de M. Johnson, de même que les députés ministériels et les conseillers législatifs de l'Union nationale (au total, environ soixante-cinq) n'a duré qu'un peu plus d'une demi-heure. Ce qui indique nettement que le choix de M. Bertrand n'a soulevé aucune difficulté.

C'est à 11h20 que l'on ferma les portes du comité des bills privés, pour la réunion secrète tenue sous la présidence du whip en chef du parti, M. René Lavoie, député de Wolfe.

À 12h05, une délégation sortait de la pièce pour se rendre au bureau du lieutenant-gouverneur, au premier étage de l'hôtel du gouvernement. Cette délégation se composait de quatre ex-ministres de M. Johnson, MM. Bellemare, Dozois, Tremblay et Masse, ainsi que de M. Lavoie et de M. Roch Gardner député d'Arthabaska, qui, à 29 ans, est le cadet des députés ministériels.

La délégation a fait part du choix des ministères à M. Hugues Lapointe. Ce dernier dépêcha un émissaire, son aide-de-camp, le colonel Martin, auprès du caucus.

Deux minutes plus tard, M. Bertrand sortait de la salle du caucus en compagnie de M. Jean Loiselle, chef de cabinet de l'ex-premier ministre.

Le premier ministre désigné, entouré et même un peu bousculé par les photographes et reporters, se rendit à son tour chez le vice-roi pour lui faire part de son acceptation. Il en revint peu après, et lorsque la porte du caucus s'ouvrit, l'on entendit de l'extérieur les applaudissements de ses collègues.

Puis, au cours d'une brève conférence de presse, où M. Bertrand était entouré de plusieurs collègues, le nouveau chef du gouvernement a dit que son choix avait été fait "dans un climat de sincérité, de cordialité, de fraternité, de solidarité".

Le ministre des affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, renchérit de la façon suivante: "Le choix qui a été fait ce matin a été fait à l'unanimité de tous les membres du parti de l'Union nationale, députés et conseillers législatifs. C'est un choix lucide, conscient, que nous avons fait, nous l'avons fait parce que nous croyons tous que l'honorable Jean-Jacques Bertrand, maintenant premier ministre du Québec, saura diriger les destinées du Québec, les conduire sur cette voie qu'avait tracée l'honorable Daniel Johnson, sur cette voie aux immenses perspectives qu'il avait ouvertes pour notre nation".

Outre ses collègues, M. Bertrand était entouré des proches collaborateurs de M. Johnson, MM. Loiselle, Paul Chouinard, Paul Gros D'Aillon, Dominique Lapointe.

L'assermentation

L'assermentation de M. Bertrand et de ses collègues a eut lieu à 15h., dans la salle du conseil législatif, en présence des députés, de Mme Bertrand et de ses sept enfants.

La cérémonie, présidée par le vice-roi, M. Lapointe, fut simple et sobre. Le nouveau premier ministre et les vingt-trois autres membres du cabinet Johnson prêteront d'abord serment à titre de membres du conseil exécutif, puis les titulaires de ministères prêteront le serment d'office.

La cérémonie se termina par la remise du grand sceau de la province au secrétaire d'Etat, M. Yves Gabis.

Il y eut ensuite une brève séance du nouveau conseil des

Voir page 6: Cabinet



M. Jean-Jacques Bertrand, député de Missisquoi, a été choisi hier pour succéder à M. Daniel Johnson à la tête de l'Union nationale et du gouvernement du Québec. (Téléphoto PC)

Cédant devant le Sénat

Johnson retire la nomination du juge Fortas

WASHINGTON — Cédant à l'opposition du Sénat, le président Johnson a décidé hier de retirer la nomination de M. Abe Fortas au poste de président de la Cour suprême des Etats-Unis.

Ce fait unique dans les annales américaines s'accompagne également d'un autre fait virtuellement sans précédent lui aussi: M. Johnson, en annonçant sa décision dans un communiqué publié par la Maison-Blanche, a adressé des critiques d'une dureté exceptionnelle à la chambre haute à la suite du refus par le Sénat de mettre un terme aux manœuvres dilatoires connues sous le nom de "filibuster" entamées par des éléments généralement conservateurs pour faire obstacle à la nomination du grand libéral qu'est M. Fortas.

"J'étais convaincu, lorsque j'ai soumis sa nomination, qu'il est l'homme le mieux qualifié pour assurer cette haute fonction. L'attitude du Sénat, cet organisme que je révere, et auquel j'ai consacré une douzaine d'années de ma vie, est tragique à la fois sur le plan historique et sur le plan constitutionnel", a déclaré M. Johnson.

L'hostilité manifestée par le Sénat à la nomination de M. Fortas constitue sans aucun doute une défaite majeure pour M. Johnson, et d'autant plus amère qu'elle intervient à trois mois environ de l'expiration de son mandat. On ignore pour l'instant les intentions du chef de l'exécutif. Il peut soit soumettre le nom d'une nouvelle personnalité à l'approbation du Sénat, soit faire pression sur le président en exercice de la Cour suprême, M. Earl Warren pour qu'il accepte d'être maintenu dans ses fonctions malgré son grand âge.

On se souvient que la démission de M. Warren il y a quelques mois, était conditionnée à l'acceptation par le Sénat de la nomination de M. Fortas. La Maison-Blanche s'est bornée à déclarer à ce propos que M. Johnson procédera à une série de consultations avec ses conseillers et le ministre de la justice, M. Ramsey Clark, pour déterminer la marche à suivre.

La décision du chef de l'Exécutif est intervenue deux heures à peine après qu'il eut

reçu une lettre de M. Fortas lui demandant de retirer sa candidature pour éviter la prolongation d'un débat somme toute nuisible à la Cour suprême tout entière.

Dans le communiqué publié hier par la Maison-Blanche, M. Johnson a instamment demandé "à tous ceux qui ont notre Constitution et notre forme de gouvernement à cœur

Voir page 6: Fortas



Abe Fortas

Jean-Jacques Bertrand succède à Daniel Johnson

'Tout ce qu'il a commencé sera continué'

par Gilles Lesage

QUEBEC — "Serons les rangs et sachons travailler ensemble, avec un courage durci par l'épreuve, au progrès du Québec, à l'épanouissement de la nation canadienne-française et à l'affermissement de la solidarité canadienne".

Telle est l'invitation pressante, que le nouveau premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, a lancée avec détermination et vigueur, hier après-midi, au cours de sa première conférence de presse.

Choisi un peu plus tôt par ses collègues comme premier ministre et comme chef de l'Union nationale par intérim, M. Bertrand s'est en quelque sorte montré sous le jour d'un exécutif testamentaire de M. Daniel Johnson, de ses politiques, de ses principes et de ses règles d'action.

"Tout ce qu'il a commencé sera continué, et dans le même esprit, c'est-à-dire avec la même détermination, mais aussi avec la même compréhension, le même respect des droits des personnes et des collectivités".

Cette continuité, cette fidélité entière à la politique émise par M. Johnson, M. Bertrand l'a fait voir clairement sur quelques grandes questions d'actualité:

- Il propose de se rendre à Paris à "la date la plus convenable";
- La session reprendra, tel que prévu, le 22 octobre;
- La politique de l'Union nationale constitue "certains-ment une doctrine valable et acceptée par le peuple";
- Le nouveau premier ministre endosse la déclaration de M. Johnson concernant la politique salariale du gouvernement.

Relations France-Québec

Le premier ministre a-t-il l'intention de se rendre à Paris du 11 au 16 octobre, ainsi qu'il avait été prévu pour M. Johnson?

M. Bertrand répond, comme M. Couve de Murville, que l'invitation tient toujours. Il ajoute qu'il devra étudier cette question afin, s'il y a lieu, "de choisir la date la plus convenable".

Cette phrase peut être interprétée de diverses façons. On en retire l'impression à Québec que M. Bertrand estimera qu'il n'est pas "convenable" qu'il se rende en France des la semaine prochaine, aussitôt après la fin du deuil officiel. Il restera alors à déterminer d'autres dates, en accord avec le général de Gaulle et ce pourrait être encore au cours de l'automne.

Au sujet des relations France-Québec, il donne l'assurance que la coopération franco-québécoise, "qui est essentiellement à Québec, continuera et se développera".

C'est ce qu'il a d'ailleurs dit au premier ministre fran-

çais, M. de Merville, lors d'un dîner en tête-à-tête, dimanche soir dernier. Il a réitéré, à l'instar de M. Johnson au cours de sa dernière conférence de presse, que la coopération se poursuivrait dans les domaines de l'éducation et de la culture, et que l'on placera l'accent sur les problèmes économiques et culturels.

"J'ai indiqué à M. Couve de Murville, premier ministre de France qu'il n'y avait aucun

changement, qu'il n'y en aurait aucun".

Session et Ottawa

La session provinciale, qui a été ajournée au début de juillet, reprendra, tel que prévu, le 22 octobre.

Quant à un remaniement ministériel éventuel, à la nomination d'un vice-premier minis-

Voir page 6: Bertrand

M. Bertrand a reçu un mandat sans restriction

de notre envoyé spécial, Michel Roy

QUEBEC — C'est un mandat sans restriction ni réserve que les parlementaires de l'Union nationale ont confié hier à M. Jean-Jacques Bertrand qui devient premier ministre et chef intérimaire du parti.

On ne lui a pas demandé — et il n'a pas proposé — d'assurer provisoirement une difficile transition jusqu'à la convocation d'un congrès du leadership. Toutes les confidences et les réflexions entendues au cours de la journée, de même que les déclarations publiques du nouveau premier ministre et de ses collègues témoignent d'une volonté très nette d'unité et de solidarité. On ne relève aucun indice de division, aucun signe de regret, tout se passe comme si M. Bertrand venait de recevoir un mandat du peuple. Tout sera

mis en oeuvre, assure-t-on, pour l'aider, l'épauler, le soutenir.

"On lui donne toute la corde nécessaire", affirmait hier un jeune député qui, au début de la semaine, évoquait pourtant l'hypothèse très plausible d'un mandat très limité, suivi d'un congrès au cours duquel "un homme plus jeune" prendrait la succession.

"Assez de corde pour se pendre, en somme?" A cette question, on répond que tous les députés et conseillers de l'Union nationale sont sincèrement désireux d'aider M. Bertrand, que l'arrière-pensée d'un échec ne les trouble pas, car il y va de l'avenir du parti, de l'image qu'il projette.

Voir page 6: Mandat

Au Québec même...

Les revenus des C. f. ne s'élèvent qu'à 65 p.c. de ceux des Britanniques

"Les revenus des Canadiens d'origine française au Canada — main-d'oeuvre masculine non agricole — s'élèvent à 80 p.c. des revenus des Canadiens d'origine britannique. Les revenus des Canadiens français du Québec s'élèvent à 65 p.c. des revenus des Canadiens britanniques du Québec. De même, dans l'échelle des occupations, les Canadiens français se trouvent au plus bas, immédiatement avant les Italiens,

que ce soit au Québec ou dans l'ensemble du pays".

Telle est une des citations explosives que vient de publier le magazine MACLEAN, dans un article révélant la teneur d'un rapport qu'aurait préparé en août 1966, pour la Commission Laurendeau-Dunton, les économistes André Raynaud, Gérard Marion et Richard Bédard, au sujet de la répartition des revenus selon

les groupes ethniques au Canada et au Québec.

Le magazine publie un tableau où les Canadiens français du Québec constituent avec les Italiens et les Indiens les seules catégories de salariés inférieures à la moyenne générale. La disproportion serait encore plus grande si le revenu était considéré per capita.

Toujours d'après le magazine, il ressortirait du rapport

que les Canadiens français, avec 7,08 années d'étude en moyenne viennent juste avant les Italiens qui comptent une moyenne de 6,05 années d'étude, alors que les Juifs viennent en tête avec 10,05 et que les Britanniques en comptent 9,43 en moyenne.

Or, à instruction égale, le Canadien français recevrait un revenu moindre. Quand il passe de l'élémentaire à l'universitaire, il en profite moins que les Canadiens des autres groupes ethniques.

Les occupations

Le magazine cite également une conclusion du rapport des économistes au sujet de la représentation des groupes ethniques dans les diverses occupations:

"Le statut des Canadiens britanniques et des Canadiens français est absolument systématique dans toutes les provinces.

"Si les occupations sont réparties en dix classes, on observe que les Canadiens britanniques sont sur-représentés partout dans les quatre premières (les plus riches) et sous-représentés dans les quatre dernières (les plus pauvres).

"Les Canadiens français sont sous-représentés partout dans les quatre premières et sur-représentés partout dans les quatre dernières.

Or, cette situation, loin de s'améliorer, irait en s'aggravant.

Depuis 1941, tandis que les groupes britannique, juif et autres progressent manifestement dans l'échelle des occupations, les groupes italiens d'abord, puis français ensuite rétrogradent à un rythme tout aussi semblable.

Dans le cas des Canadiens italiens, la raison tient sans doute à l'immigration récente (des nouveaux arrivants ont en général les plus petits revenus) mais dans celui des Canadiens français, le recul est indiscutable.

Le bilinguisme

Quant au bilinguisme dont on dit souvent qu'il apporte un avantage économique, le rapport en arrive à cette conclu-

Voir page 6: Trudeau

Voir page 6: Revenus



Bob Gibson a écrit une nouvelle page d'histoire dans le monde du baseball, hier, en surpasant le record de tous les temps pour ce qui est du nombre de joueurs retirés au bâton au cours d'un match de série mondiale. Il a réalisé 17 retraits au bâton, et donné une première victoire de 4 à 0 à St-Louis sur les Tigers de Detroit. Ci-haut, Gibson est chaleureusement félicité pour son exploit par son coéquipier et receveur Tim McCarver. Voir nos informations à la page 19. (Téléphoto PA)

■ à l'intérieur

En éditorial, Claude Ryan commente la nomination de M. Jean-Jacques Bertrand à la tête de l'Union nationale et du gouvernement. (Page 4)

Jean-Jacques Bertrand: couronnement d'une carrière faite de fidélité et de droiture. (page 11)

Jean Chrétien n'entend pas suspendre la réforme administrative de son ministère. (Page 12)

Les audiences de la commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada. (Page 15)

La Fraternité des policiers de Pointe-aux-Trembles obtient gain de cause contre l'administration St-Pierre

par Jean-C. Leclerc

La municipalité de Pointe-aux-Trembles devra réinstaller dans leurs fonctions, et leur remettre le salaire perdu depuis leur suspension pour un temps indéfini, les policiers Yvon Dion, président de la Fraternité des policiers de cette banlieue, et Roland Bélanger. Elle devra également verser au constable Gilles Coulombe le salaire qu'il a perdu durant une suspension de sept jours.

Telle est la décision que l'arbitre Louis-Philippe Briard a rendue le 23 septembre dernier dans le litige opposant la Fraternité des policiers et la cité de Pointe-aux-Trembles à la suite des trois suspensions décrétées par le conseil municipal.

Les plaignants avaient été suspendus prétendument pour avoir désobéi aux ordres du directeur de la police, et avoir agi "incivilement" à l'endroit du directeur du personnel lors d'un incident survenu le 26 avril dernier dans le bureau de ce dernier, M. Laurent Patenaude.

Celui-ci avait alors refusé de transmettre aux policiers, agissant au titre de leurs responsabilités syndicales, une annexe salariale d'une sentence arbitrale.

D'après l'arbitre, ce refus de remettre l'annexe était injustifié et pouvait être considéré comme une provocation. Quant au refus d'obéir aux ordres du directeur de la police qui est intervenu lors de l'incident, l'arbitre en dispose en disant que les policiers agissaient alors comme officiers du syndicat et n'avaient donc pas d'ordre à recevoir à ce titre du directeur de police.

Avec cette sentence arbitrale, l'administration du maire Louis-Philippe Saint-Pierre enregistre donc un autre revers dans la lutte qui l'oppose à divers groupes de citoyens depuis la disqualification prononcée contre lui et son équipe à la suite d'élections tumultueuses, et surtout depuis l'enquête décrétée par Québec sur l'administration de cette banlieue au cours des dernières années.

Vau-deville

L'administration Saint-Pierre, qui ne manque pas de courage ni d'audace, doit mener la lutte sur trois fronts: devant la cour d'appel devant qui elle conteste un jugement en disqualification; devant la commission d'enquête où défient les employés de la cité, et surtout à Pointe-aux-Trembles même, où l'escalade des assemblées du conseil tourne au vaudeville.

Au moment de mettre sous presse on ne savait quelle tournure prendrait la séance du conseil convoquée pour hier soir. Mais si on en juge par la dernière, le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle ne manquera pas de pittoresque.

À la dernière séance, en effet, où le conseil ne put avoir quorum, l'échevin Armand Choinière s'étant retiré après la prière, l'assemblée tourna au burlesque.

Le maire Saint-Pierre parlait tout seul en avant sur la tribune, alors que dans la salle, encadrés d'une quinzaine de policiers de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est,

quelque 200 manifestants s'en donnaient à cœur joie.

"Qui paie pour les policiers de Montréal-Est ici ce soir?" demanda un loustic. "Personne!" rétorqua le maire, poursuivant son monologue dans le chahut le plus complet.

Quand le maire s'interrompit pour prendre un verre d'eau, la salle entonna: "Prendre un petit coup, c'est agréable..."

Lorsque deux membres de la Sûreté du Québec font leur apparition, ils sont ovationnés. Puis c'est le sommet. La

salle se lève debout, chantant... l'O Canada! Le maire doit se mettre debout lui aussi, et chanter le sourire toujours aux lèvres, cependant que les policiers se tiennent au garde-à-vous!

On chante: Nous irons à la

Ronde, Alouette, je t'y plume-ré-ai...

Puis certains clament: "On veut la police d'Anjou". Les policiers dans la salle ne peuvent réprimer leur sourire.

Et une demi-heure après,

quand le maire lève la séance en faisant le signe de la croix, tous chantent: "Ce n'est qu'un au-revoir..."

Dans un tel climat, tous peuvent arriver. À l'assemblée précédente, l'unique policier dans la salle avait eu peine à empêcher une sérieuse bousculade à la sortie du maire et de ses échevins. Cette fois-ci, l'affaire avait tourné au comique. Mais avant que ne débute la séance d'hier soir, nul ne pouvait prévoir la tournure des événements.

Assemblée orageuse à Pointe-aux-Trembles

Le maire de Pointe-aux-Trembles, M. Louis-Philippe Saint-Pierre a été brûlé en effigie hier soir devant l'hôtel de ville rue Notre-Dame à la suite d'une orageuse assemblée du conseil où il fut chahuté et conspué par quelque 300 protestataires.

Ce nouvel échelon s'inscrit dans l'escalade qui oppose l'administration Saint-Pierre à un groupe de contribuables depuis la disqualification de son équipe électorale par les tribunaux. On sait qu'un appel a été logé contre ce jugement et qu'entre-temps le maire et ses échevins continuent de siéger suscitant une

réprobation de plus en plus violente.

Le maire Saint-Pierre a été interrompu à plusieurs reprises par des contribuables qui ont essayé de prendre la parole durant la séance du conseil. Faisant face à la tempête avec un imperturbable sourire, il a lancé à ses détracteurs que s'ils avaient des charges à porter contre lui de la faire devant la commission d'enquête sur Pointe-aux-Trembles, qu'il siège au 360 McGill.

Toute l'assemblée a été enregistrée par le maire sur un magnétophone qu'il tenait sur son bureau. À la fin, il proposa une séance de questions et

réponses au bénéfice de l'assemblée. Son premier interlocuteur lui demanda de fermer d'abord le magnéto, le maire ayant exigé que chacun s'identifie avant de parler. Ce fut le chahut et le maire en profita pour mettre fin à la discussion avant même qu'elle ne commence.

Les protestataires se réunirent alors devant l'hôtel de ville et mirent le feu à un bonhomme de paille accompagnant leur protestation symbolique d'une kyrielle d'injures à l'endroit du premier magistrat de cette ville de banlieue.

Contestation par auto-stop

QUEBEC (PC) — L'Association générale des étudiants de l'université Laval, qui a récemment mis sur pied un système généralisé d'auto-stop sur le campus, afin de contester le rendement actuel du transport en commun, poursuit activement son offensive.

Le vice-président de l'AG-EL, M. René Turcotte, a déclaré, mercredi, qu'un bon nombre d'étudiants continuent de faire du piquetage devant les stations "d'arrêt d'auto-stop" et, qu'au surplus, ces derniers font de l'auto-stop, pour ainsi forcer la compagnie d'autobus à améliorer son service.

L'AGEL invite les automobilistes à offrir l'hospitalité aux étudiants munis d'un carton portant le sigle de l'AGEL et la mention Laval.

L'AGEL se plaint du mauvais service et de la récente hausse du coût des billets d'autobus. L'an dernier, le passage entre Québec et le campus universitaire était de \$0.20 et cette année, il est de \$0.30.

M. Turcotte a donné à entendre que les étudiants ne lâcheront pas. "Des changements majeurs s'imposent," devait-il conclure.

Bibliographie de la documentation sur les carrières

Une nouvelle publication intitulée "Bibliographie de la documentation sur les carrières" (Vol. II), préparée par le Service d'établissement des programmes du ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration, vient de sortir des presses de l'imprimeur de la Reine à Ottawa.

Brochure bilingue en vente au prix de 75 cents chez l'imprimeur de la Reine, dans les librairies canadiennes et dans celles du gouvernement fédéral, cet ouvrage sera particulièrement utile aux orienteurs, aux instituteurs, aux conseillers en main-d'œuvre et à tous ceux qui se préoccupent de consultation.

Cette documentation sur les professions renferme des titres d'ouvrages que publient les gouvernements des provinces, les maisons d'enseignement, les organismes industriels, les associations professionnelles et autres. Elle complète les renseignements déjà consignés dans le volume I traitant des publications que l'on peut obtenir du gouvernement fédéral.

Cette bibliographie contient quelque 1,200 titres groupés sous 350 professions, décrit brièvement l'ouvrage et indique le nom de l'éditeur.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 28¢ la ligne agate (14 lignes agate au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphone ou écrivez à:

LE DEVOIR
434 est, rue Notre-Dame,
Montréal - Tél. 844-3361

Compétence
Mme Rodrigue

DIRECTEUR PARCS NATIONAUX ET LIEUX HISTORIQUES

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE YAMASKA

Nous recherchons un professeur d'anglais (langue seconde) au niveau des 8e et 9e années.

Candidature reçue le ou avant le 7 octobre 1968, adressée à:

M. Maurice Auger, dir.-gén.
1525, rue Girouard,
St-Hyacinthe, P.Q.

MIRON INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE

Nous recherchons un ingénieur affecté à la planification de la production et de l'entretien des usines, à l'établissement de systèmes destinés à accroître l'efficacité, au contrôle d'inventaires, etc.

Le candidat devra être ingénieur en mécanique, avoir environ 5 ans d'expérience, être capable d'estimer le coût de divers projets et d'en surveiller la réalisation.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

**DIRECTEUR DU PERSONNEL
COMPAGNIE MIRON LTÉE**
2201 est, rue Jarry, Montréal.

REPRÉSENTANT-VENDEUR

Bilingue

Pour établir des contacts avec les services de marketing et d'administration senior des industries de produits pharmaceutiques, de cosmétiques ou toute autre du genre s'y rapportant. Excellente occasion pour une personne agressive, de bonne éducation et ayant beaucoup d'initiative. Devra démontrer une certaine expérience dans les ventes et être en mesure de travailler indépendamment.

La connaissance de l'industrie pharmaceutique, soit dans la fabrication ou dans la vente en détail, est essentielle. Les candidats devront avoir une certaine facilité à solliciter de nombreuses commandes provenant des fabricants. Âge de 35 à 45.

Salaire jusqu'à \$10,000 plus voiture.

Endroit: Montréal.

Les réponses seront traitées confidentiellement et devront être adressées à: J.P. Ménard

SIMPSON, RIDDELL, STEAD & PARTNERS
Conseillers en administration
630 boul. Dorchester ouest, Mtl., 12, Qué. 878-9461

L'Hydro-Québec est à la recherche de... INGÉNIEUR EN HYDROLOGIE

L'Hydro-Québec recherche un ingénieur ayant de l'expérience dans les domaines de l'hydrologie.

Le candidat choisi participera aux études de bilan hydrologique et de régulation des cours d'eau, à l'évaluation du potentiel hydraulique et aux calculs des crues et des courbes de rehaus.

Le candidat

- De deux à cinq années d'expérience dans les domaines précités.
- Diplôme en génie.
- Membre de la Corporation des Ingénieurs Professionnels du Québec.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible en inscrivant sur l'enveloppe le numéro 68-41-J-1

Hydro-Québec
Direction Embauchage,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, Qué.

Traitement jusqu'à \$24,000

On demande un administrateur compétent, imaginatif et dynamique possédant de bonnes connaissances en gestion des ressources pour assumer la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le titulaire devra bien connaître les méthodes de relations publiques et diriger plus de 3,000 employés, affectés à Ottawa et d'un bout à l'autre du pays, qui s'occupent de 19 parcs nationaux et de 25 lieux historiques.

La fonction première du Réseau des parcs nationaux est d'aménager et d'entretenir les parcs et les lieux historiques de façon à éduquer la génération actuelle et les générations futures de Canadiens et d'agréer leur vie. Le directeur devra participer à la formulation des politiques majeures, élaborer des programmes et des plans qui répondront aux objectifs opérationnels et assurer la meilleure utilisation possible de la main-d'œuvre, des matériaux et des ressources financières.

Conditions de candidature: Il faut posséder une bonne connaissance des principes, techniques et pratiques de gestion, avoir de l'expérience administrative au niveau de la gestion et de la planification opérationnelle de grandes entreprises, et savoir apprécier les beautés de la nature. Il serait avantageux pour les candidats d'être expérimentés dans la gestion des ressources, par exemple, dans la conservation. La préférence ira aux diplômés d'université. Sans être essentielle, la connaissance des deux langues officielles constituera un avantage pour les candidats.

Veuillez adresser votre correspondance et vos demandes de renseignements en toute confiance à:

**M. Y. LEMIEUX,
PROGRAMME DE LA DIRECTION,
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU CANADA,
OTTAWA 4 (ONTARIO)
TÉLÉPHONE: 613-996-2580
VEUILLEZ MENTIONNER LE NUMÉRO DE CONCOURS 68-8001.**

COMPTABLE

Bilingue, expérimenté, bonne instruction générale, 20 à 30 ans.

Bonnes conditions de travail; avantages sociaux usuels (fonds de pension, assurance-groupe, congés de maladie).

Candidature strictement confidentielle.

Automobile Renault Canada, Ltée.
1305, boul. Marie-Victorin,
St-Bruno, P.Q.
Tél. 653-3661
Poste 252.

Université Laval

recherche

UN DIRECTEUR POUR LA COMMISSION DES LOISIRS

Le poste:
Voir à l'orientation générale de la Commission des Loisirs de l'Université Laval (C.L.U.L.) et à l'établissement des politiques à long terme.

Le candidat:

- Diplôme universitaire ou l'équivalent;
- au moins cinq (5) années d'expérience dans des fonctions ayant comporté des responsabilités d'organisation.

Le traitement:
Selon la compétence et l'expérience.

LES CANDIDATS INTERESSÉS POURRONT SOUMETTRE LEUR DEMANDE ACCOMPAGNÉE D'UN CURRICULUM VITAE EN ECRIVANT A:

**Le Service du Personnel
Université Laval**

Cité universitaire, Québec 10*

OFFRE D'EMPLOI LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE UN RESPONSABLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

FONCTIONS: Sous la direction du conseiller en éducation permanente, l'adjoint à la formation professionnelle des adultes aura plus particulièrement la responsabilité de:

- déterminer les besoins des adultes en matière de formation professionnelle;
- organiser les cours propres à satisfaire les besoins inventoriés;
- collaborer avec le monde du travail, employeurs, syndicats, organismes publics, de façon à assurer une adaptation des cours aux besoins du marché du travail;
- coordonner les programmes de formation professionnelle avec les politiques générales d'éducation des adultes de la régionale et de la direction générale de l'Éducation permanente du ministère de l'Éducation.

EXIGENCES: • détenteur de préférence d'un diplôme de technicien et d'un brevet d'enseignement.

- il devra avoir une connaissance pratique des exigences du marché du travail.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit avant le 15 octobre 1968 à **M. Hervé Sicard**, Directeur des services au personnel à 103, rue Montcalm, Hull, P.Q.

27-9-68
HS/IT

L'Hydro-Québec est à la recherche de... CONSEILLER EN FORMATION TECHNIQUE

L'Hydro-Québec est à la recherche d'un ingénieur pour occuper un poste à la direction Formation.

FONCTIONS

- Tenir à jour un inventaire complet des cours, programmes et publications techniques et être en mesure d'en fournir une évaluation.
- Déterminer avec l'aide des chefs hiérarchiques de l'entreprise les besoins de formation technique dans leur unité administrative.
- Planifier les types de formation et faire le choix des candidats, des instructeurs et des instruments nécessaires pour la formation technique.
- Organiser, diriger et coordonner les programmes de formation technique pour les nouveaux employés universitaires, les cadres nouveaux et permanents.
- Contrôler les résultats obtenus, tenant compte de la rentabilité des moyens employés.
- Coordonner, avec les universités et les directions de l'entreprise, le recyclage des diplômés en sciences et sciences appliquées.

EXIGENCES

- Deux ou trois années d'expérience dans le domaine technique.
- Être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec.
- Bien que la langue de travail soit le français, il est nécessaire de parler correctement l'anglais.

Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 octobre 1968, en mentionnant sur l'enveloppe le numéro 68-42-J-1.

HYDRO-QUÉBEC
Direction Embauchage,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 1, Qué.

COURS PRIVÉS

Cours gratuits: Personnalité, lecture rapide, droit commercial, élégance féminine, etc.

CHAMBRE DE COMMERCE DES JEUNES
District de Montréal Tél. 844-1755

Manic-5 portera le nom de Daniel Johnson

QUEBEC (DNC) — La période de deuil officiel décrétée à l'occasion de la mort du premier ministre, M. Daniel Johnson, il y a une semaine, a été prolongée jusqu'au jeudi dix octobre inclusivement.

Le gigantesque barrage de Manicouagan 5, que M. Johnson devait inaugurer le matin même de sa mort, sera nommé — barrage Daniel Johnson.

Telles sont les deux décisions prises hier par le nouveau conseil des ministres, au cours d'une première réunion, très brève, tenue à l'issue de la prestation de serment de M. Bertrand et de ses collègues.

Le premier ministre en a fait part à la presse au cours de sa conférence de presse.

La période de grand deuil au Québec a été décrétée jeudi dernier, quelques heures après la mort tragique de M. Johnson. Durant cette période, les drapeaux flottent à mi-mât sur les immeubles gouvernementaux, et il n'y a pas de cérémonies ou réceptions officielles.

Manic 5

En ce qui concerne le barrage de Manic 5, la décision ministérielle sera transmise à la Commission hydroélectrique de Québec, sous forme d'invitation. Cette dernière sera sûrement entérinée.

La décision vise à rappeler la mémoire du premier ministre défunt. Les premières études concernant l'aménagement de la Manicouagan ont été entreprises entre 1958 et 1960, alors que M. Johnson occupait le poste de ministre des ressources hydrauliques dans le cabinet de M. Maurice Duplessis. M. Johnson s'était rendu à la Manic pour inaugurer cet ouvrage de génie sans égale au Québec, lorsqu'il fut trouvé mort dans son lit, au matin du 26 septembre.

En réponse à une question, M. Bertrand a révélé hier que M. Johnson était mort dans son sommeil d'une thrombose coronarienne.

C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (ho-do)

galvanisé-cuivre-aluminium
Estimation gratuite

MONTREAL 322-4160
QUEBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

Conférence publique du Chanoine Henri Caffarel (de Paris)

Fondateur des Équipes Notre-Dame et de l'Anneau d'Or

Samedi, le 5 octobre 1968 à 8.30 heures p.m.

Grand auditorium Université de Montréal

Prix: \$1.00 par personne

fiat la voiture "sexy" garage pascal,

3185, 37^e rue ville st-michel, telephone: 721/2046



Multiplication des pains à la Terre des Hommes? Non, tout simplement, au cours de la visite qu'il faisait hier à Terre des Hommes, S. E. Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, prend un moment de repos et une collation en compagnie de M. Jean-Guy Desjardins, directeur adjoint de l'exposition, (à gauche), et de M. Fernand Lecavalier, p.c.s., nouveau curé de Notre-Dame.

(Photo Gordon Beck, Terre des Hommes)

"Ne bougez plus", de Bergeron, 43 personnages sous la loupe

par Louis-Martin Tard

— "Entre les ouvrages techniques qui décrivent de façon abstraite le fonctionnement des institutions et les articles de journaux qui suivent l'actualité politique au jour le jour et saisissent le profil des hommes d'Etat par plans superposés, il y avait un vide qu'il fallait combler, c'est pourquoi je me suis mis à écrire "Ne bougez plus", un ouvrage auquel je pensais depuis longtemps.

C'est ainsi que Gérard Bergeron me présente son volume, tout frais sorti des presses des Éditions du Jour.

— C'est, ajoute-t-il avec beaucoup d'humilité, de la littérature intermédiaire.

C'est en tout cas un livre très sain, écrit par un homme

qui est à la fois politologue et journaliste. Qui a écrit de la même plume "Fonctionnement de l'Etat", — le premier livre du genre, publié en français par un Québécois et édité à Paris et qui signait dans Le Devoir les chroniques d'Isocrate.

Ne bougez plus, c'est la phrase impérative du photographe qui exige de son sujet une pose, de façon que sa silhouette s'imprime largement du portrait à prendre. Car Gérard Bergeron ne se contente pas des images minute, il travaille le détail et nous livre 43 visages de politiciens soigneusement burinés. Il en avait écrit en tout 70, mais pour des raisons de budget, l'éditeur a décidé de remettre à un autre volume les "têtes de pipes" manquantes.

Celles qui sont présentées démontrent ses talents: Piquons au hasard quelques phrases dans les chapitres: Pierre Elliott Trudeau:

"Au plan personnel le plus ahurissant des destins: il s'est trouvé à le faire par d'incessantes provocations contradictoires. Puis la capricieuse et soudainement bénéfique Dame Chance l'a converti en Destin; comme titre de film ou de roman, l'histoire pourrait s'intituler "Comment devenir premier ministre en faisant tout pour ne jamais l'être".

Réal Caouette: "Ce n'est pas un archer ou un franc-tireur embusqué: c'est un marteau-pilon. Un marteau-pilon extrêmement précis qui casserait la coquille en laissant la noix intacte".

Gérard Pelletier: "Un intellectuel dont se méfient les hommes d'action. Un homme d'action qui ne trouve pas grâce devant les intellectuels".

Yves Gabias: "C'est le Bona de l'Union nationale, mais sans la circonstance atténuante d'être drôle, lui".



Gérard Bergeron

René Lévesque: "Avec Robespierre, il n'a de commun que la rare incorruptibilité. A son sujet on préférerait invoquer plutôt la pureté et le fervor d'un Camille Desmoulins ou d'un Saint-Just".

Mais il y aurait trop de traits justes à citer dans tous ces portraits. Le destin a voulu qu'alors que le livre était entre les mains de l'imprimeur meurt l'un des personnages à qui est consacré un long chapitre: Daniel Johnson fait partie de la galerie, fixé impitoyablement par l'analyse. Son successeur aussi, Jean-Jacques Bertrand. Il précède dans la table des matières Jean Drapeau: "Le peuple canadien français veut un roi. Aussi se tient-il prêt", qui clôt la liste.

En écrivant ce livre, nous a dit l'auteur, je me suis détoxiqué; il fournit aussi aux lecteurs un bon médicament propre à leur retirer leurs humeurs, un médicament qu'on prend sans grimace et qui par l'humour incisif, chasse de l'esprit les toxines que les politiciens y font sécréter.

A son programme 1968-69

La SSJB de Montréal maintient ses quatre grands objectifs

par Urgel Lefebvre

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a l'intention bien arrêtée de couronner sa saison 1968-69 par les Fêtes du Canada français et le traditionnel défilé de chars allégoriques le soir du 24 juin.

Le président de la Société, M. Dollard Mathieu, a nié hier que la police de Montréal ait défendu le défilé du soir de la Saint-Jean en 1969, à cause des échauffourées qui l'ont marqué cette année.

Mais tout ce qui a pu être de nature à mettre le feu aux poudres cette année (comme la présence du premier ministre du Canada dans les estrades d'honneur lors du défilé du 24 juin) sera dorénavant évité, si la SSJB de Montréal s'en tient à des décisions déjà prises, a déclaré M. Mathieu à quelques journalistes qui l'ont interrogé sur ces points à la suite de la conférence de presse qu'il a donnée, hier après-midi, dans les salons de la Société, au Monument national.

Le but de cette conférence de presse était de faire connaître aux journalistes et au public de programme des activités de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 1968-69.

Deux moteurs d'action

M. Dollard Mathieu a déclaré que les deux moteurs de l'action de la SSJB de Montréal en 1968-69 seront "un engagement de tous les jours et la détermination de vaincre tous les obstacles".

Mais dans son programme d'étude et d'action de la prochaine année, la Société maintient ses quatre grands objectifs qui sont:

- la reconnaissance au Québec du statut de seule langue officielle au français;
- l'établissement au Québec d'un seul système d'enseignement de langue française;
- l'intégration des Néo-Québécois à la collectivité nationale francophone du Québec;
- l'obtention pour le Québec d'un statut d'Etat associé.

Les thèmes des diverses sessions d'étude, des congrès et des six ateliers de travail (en quelque sorte institutionnalisés maintenant) seront axés sur ces quatre grands objectifs.

Le point d'appui de l'action de la SSJB de Montréal en 1968-69 sera le mémoire que la Société a présenté au premier ministre du Québec, le 18 avril 1967, sur le "Statut de la langue française au Québec".

En réponse à certaines questions des journalistes, M. Mathieu a dit qu'il ne prévoyait pas d'autres incidents comme ceux qui se sont déroulés à Saint-Léonard et qu'il n'était pas disposé à dire que la SSJB de Montréal est prête à appuyer inconditionnellement dans tout ce qu'ils seront des mouvements comme le MIS. Cependant, la SSJB de Montréal appuiera de tels mouvements et tout autre mouvement dans "leur défense des droits de la langue française".

En ce qui concerne l'intégration des Néo-Québécois, aucune question ne se pose. La SSJB s'est déjà prononcée pour une telle intégration.

La langue officielle

Si, dans la pensée de la SSJB de Montréal, "le français doit devenir seule langue officielle au Québec pour s'imposer comme langue de travail, langue d'enseignement, langue de l'administration, langue des communications", cela n'implique pas, ainsi que l'a rappelé M. Mathieu, le refus aux anglophones de leurs droits acquis notamment devant les tribunaux.

Mais cela implique que "l'école française s'impose pour que tous les citoyens apprennent suffisamment le français de sorte qu'après leurs études ils soient en mesure de travailler et de se placer au Québec en y utilisant la langue

française, devenant ainsi des citoyens à part entière dans un authentique Etat français".

Développant le troisième point de son programme d'étude et d'action, la SSJB de Montréal dit ceci:

"Lorsque nous constatons que les Néo-Québécois constituent près de la moitié des anglophones vivant au Québec, que nous avons nous-mêmes, à même les fonds publics, transformé ces immigrants en anglophones, au profit du Canada anglais, que ces Néo-Québécois devenus anglophones, et la plupart du temps unilingues, forment près de 80% des immigrants que nous avons accueillis au Québec, il est facile de comprendre pourquoi la Société Saint-Jean-Baptiste maintient à son programme d'étude et d'action l'intégration des Néo-Québécois au Québec français."

Les Etats associés

La SSJB de Montréal entend également poursuivre sa campagne en vue de l'obtention pour le Québec du statut d'Etat associé qu'elle a préconisé dans son mémoire au comité parlementaire de la constitution.

"Nous croyons, dit-elle, que si le Canada doit subsister, le Québec ne pourra accepter de faire partie que d'un Canada à deux, non pas d'un Canada à dix ou à onze où s'entremêlent deux groupes nationaux ou culturels inégaux, mais du seul véritable Canada à deux dans lequel le Québec, groupant 85 pour cent ou plus des Canadiens français, sera pleinement leur Etat national, et dans lequel le reste du pays demeurera l'Etat national des Canadiens anglais."

Quant à l'atelier sur le statut du français, il veillera à "sensibiliser davantage la population aux problèmes de la langue et à accélérer l'adoption par le gouvernement d'une véritable politique linguistique".

Cet atelier diffusera largement un résumé du mémoire sur le statut du français au Québec. Il lancera un concours d'affiches comportant trois grands prix en argent. Un projet de film est en voie de réalisation et un service de conférences a été mis sur pied à l'intention des organismes intéressés "aux problèmes du français".

Le 1^{er} mars prochain, la Société emmènera dans son nouveau siège social, angle Sherbrooke et Saint-Denis.

Les ateliers de travail

Sans se substituer aux structures permanentes de la Société, les ateliers de travail auront des missions bien précises à accomplir.

Ainsi, l'atelier des urgences sociales s'intéressera à la

Pour une grève tournante

Les syndiqués montréalais font leur la suggestion de Chartrand

Le conseil central de Montréal des syndicats nationaux a fait sienne, au cours d'une assemblée générale mardi soir, une proposition de M. Michel Chartrand demandant aux 62.000 membres montréalais de la CSN de procéder à une grève tournante pour appuyer les grévistes de la Régie des alcools.

La résolution demande, plus précisément, aux 242 syndicats affiliés au conseil central de "procéder à des arrêts de travail lorsque ses membres le décideront pour appuyer les employés de la Régie des alcools et, au besoin, les 12 officiers du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec (SPEQ) menacés de prison".

La résolution s'appuie sur de nombreux "atténuants" dont l'un souligne que la grève tournante est peu dispendieuse pour les travailleurs et constitue une preuve de solidarité de nature à redonner confiance aux salariés et au peuple dans la force du syndicalisme. Un autre alinéa souligne que "c'est le dernier recours des syndiqués contre le gouverne-

ment qui nie la négociation collective au niveau des salaires" et que les employés de la Régie des alcools sont "actuellement à l'avant-garde de la lutte du peuple du Québec".

A la suite de cette prise de position, une centaine de latteurs de bois et composite, membres du Syndicat de la construction de Montréal, ont décidé de débrayer, ce qu'ils ont effectivement fait hier matin. Le président du Syndicat, M. Roger Mansour, a indiqué que les membres d'autres corps de métier de la construction se préparent à en faire autant dans les jours qui viennent.

On se souvient que c'est M. Michel Chartrand, agent d'affaires du syndicat de la construction, qui avait lancé l'idée d'une "grève tournante" des travailleurs membres de la CSN pour appuyer les grévistes de la RAQ et les officiers du SPEQ, en fin de semaine devant le congrès du Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec. C'est lui qui s'est fait le proposeur de la résolution

adoptée mardi au conseil central de Montréal.

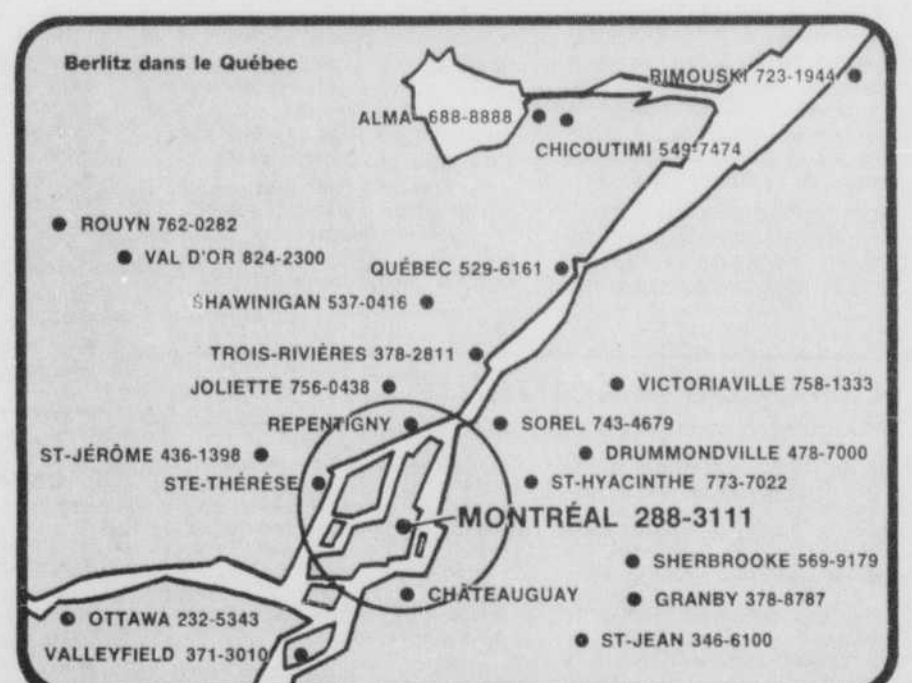
D'autre part, en dépit de sa destitution au bureau confédéral de la CSN, M. Chartrand a été choisi mardi soir délégué du conseil central de Montréal au prochain congrès de la Confédération des syndicats nationaux. Les autres délégués sont MM. Pamphile Piché et Dollard Genèreux.

Appui du RIN

Toujours à propos de la grève de la RAQ, le Rassemblement pour l'indépendance nationale a annoncé qu'il établira des lignes de piquets vendredi devant les magasins de la RAQ, dans dix villes du Québec.

Le président du RIN, M. Pierre Bourgault, a déclaré que le RIN engage maintenant la bataille aux côtés des grévistes syndiqués afin de "forcer le gouvernement à prendre ses responsabilités". Le parti précise que la manifestation de vendredi n'est qu'un premier geste qui sera suivi d'une "escalade" dont les détails seront annoncés au fur et à mesure.

Devenez bilingue, trilingue... rapidement, économiquement.



Cours de conversation anglaise

Également: espagnol — français
allemand — russe — italien — japonais
portugais.
Leçons particulières — cours collectifs.
Jour, Soir.

Berlitz
Langues vivantes

GRATIS ET SANS ENGAGEMENT!

- ☐ Veuillez me faire parvenir tous les renseignements concernant les cours qui sont donnés à
- ☐ Veuillez me réserver la date du pour une leçon test de démonstration et de familiarisation.

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Tél: _____

Écoles Berlitz - Langues vivantes
du Canada Ltée. Siège Social: 1 Place Ville-Marie, Montréal
LD-3-10-58

INSTITUT 222 INC.

Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe
COURS DE CONVERSATION

- Matin, après-midi, soir
- Privé, semi-privé, groupe
- Cours accéléré
- Programme spécial pour Compagnie
- Leçon d'essai gratuite
- Programme de 2 à 20 semaines
- Enseignement de 2 à 5 fois par semaine
- Informations: 735-2636
- Prospectus sur demande

4970 Queen Mary Rd. Montréal Qué. Tel. 735-2636

INSTITUT 222 INC.

La mission difficile de M. Bertrand

M. Jean-Jacques Bertrand accède au poste de premier ministre du Québec, entouré de l'estime et de la sympathie générale. Le nouveau premier ministre est un homme éminemment estimable. Il est de plus appelé à occuper le poste de premier ministre dans des circonstances dont le caractère tragique ne peut qu'incliner le peuple québécois à nourrir à l'endroit du nouveau chef du gouvernement des pensées d'appui et de paix.

Ces facteurs ne sauraient faire oublier, cependant, les tâches difficiles qui devront retenir l'attention du nouveau premier ministre dans les mois à venir. Ces tâches sont multiples et ardues. Elles se situent à la fois au niveau du gouvernement et du parti de l'Union nationale.

C'est d'abord comme chef du gouvernement que M. Bertrand devra s'affirmer immédiatement. La besogne accumulée sur la table du premier ministre est immense. Là surtout devra se déployer l'énergie de M. Bertrand.

Comment ne pas souligner, pour commencer, que n'étant pas un homme aussi agile et polyvalent que M. Johnson, M. Bertrand commettrait une erreur capitale en laissant se concentrer dans son bureau tous les problèmes du gouvernement? M. Johnson paraît avoir été tué par un style de gouvernement qui s'empara de lui plus qu'il ne le créa lui-même. Le même piège guettera M. Bertrand.

S'il est permis de formuler à cet égard quelques suggestions, M. Bertrand devrait s'entourer sans délai d'un personnel technique de première qualité, et en particulier se doter d'un chef de cabinet qui soit vraiment capable, comme un Marc Lalonde auprès de Pierre Elliott Trudeau, de le déléster d'une partie importante de son travail. Il doit aussi procéder à un renforcement du cabinet. Il pouvait difficilement être question, dès hier, d'un remaniement sérieux: le premier souci de M. Bertrand doit justement être, dans le climat actuel, de continuer une tradition à peine établie plutôt que de chercher à créer de toute pièce une nouvelle orientation. Mais une ou deux additions de choix au cabinet, faites le plus tôt possible, seraient l'indice heureux d'une volonté de fraîcheur qui ne serait certainement pas superflue. Le gouvernement actuel ne manque pas d'hommes solides et sensés. Il reste néanmoins trop faible, dans l'ensemble, par rapport aux besoins actuels du Québec. Il a notamment besoin d'être considérablement renforcé au plan intellectuel.

En matière constitutionnelle, M. Bertrand, contrairement à ce que paraissent espérer certains milieux d'Ottawa, suivra fidèlement la ligne de son parti, c'est-à-dire

une ligne qui tout en ne fermant pas la porte à l'idée fédérale, met résolument l'accent sur l'affirmation du Québec. Certains seront tentés de prendre la cordialité de M. Bertrand comme l'indice d'une volonté plus molle en matière constitutionnelle: pour qui connaît le député de Missisquoi, ce serait là commettre une dangereuse erreur d'optique. On a cependant l'assurance que, sous la direction de M. Bertrand, les droits de la minorité anglophone seront scrupuleusement respectés, quelles que soient les solutions constitutionnelles à court et à long terme. Il ne serait pas étonnant que l'un des premiers gestes de M. Bertrand, à cet égard, soit d'apporter une solution satisfaisante au fameux problème de Saint-Léonard. Au plan économique et social, le nouveau premier ministre est relativement peu connu; on le sait généreux et ouvert; on ne connaît pas avec précision ses idées dans des domaines comme les conflits de travail, le développement économique, etc. La bonne volonté est acquise: tout dépendra de la manière dont M. Bertrand saura s'entourer.

Il peut être opportun de rappeler, à ce sujet, que M. Bertrand, comme ministre de l'éducation et de la justice, a eu des rapports cordiaux et efficaces avec ses collaborateurs fonctionnaires. Avec ceux-ci, M. Bertrand fut le moins partisan, le plus objectif des ministres. Il fut, à leur endroit, d'un loyauté exemplaire. La seule question qu'on put honnêtement se poser, en particulier à propos du ministère de l'éducation, ce fut celle de savoir si M. Bertrand avait vraiment en main les affaires du ministère ou s'il n'était pas parfois victime de son trop grand désir de collaboration avec ses fonctionnaires.

Comme lutteur politique, M. Bertrand n'est pas aussi rusé, aussi subtil que l'était M. Johnson. Il est moins précis, plus hésitant, plus vulnérable au chapitre des détails, que son prédécesseur. Il a, d'autre part, le sens de l'essentiel. Il possède, au surplus, des dons de transparence, qui pourraient, s'il est solidement entouré, devenir un atout puissant pour lui et son parti. Si M. Bertrand réussit à s'entourer d'une équipe solide, à se défaire d'une certaine grandiloquence qui transpire souvent même dans ses propos les plus anodins, il pourrait être un chef de gouvernement plus redoutable que certains libéraux ne se l'imaginent. Mais il ne faut pas se cacher qu'il aura beaucoup à faire pour parvenir à la maîtrise dont M. Johnson faisait montre, vers la fin, dans l'énoncé des politiques de son gouvernement.

M. Bertrand a précisé, hier, qu'il assumait la direction de son parti et de son gou-

vernement jusqu'à la tenue d'un congrès de leadership.

On comprend que le conseil national du parti doive se réunir avant que puissent être fixées la date et les modalités de ce congrès. On doit souhaiter, cependant, que ces détails soient fixés et connus le plus tôt possible.

M. Bertrand fut naguère l'âme du mouvement de réforme qui aida à remettre l'Union nationale sur la carte. Il sait plus que tout autre que le choix définitif d'un leader ne saurait être laissé au seul caucus des députés et des conseillers législatifs. Il sait également que tout effort visant à retarder indéfiniment la tenue d'un congrès de leadership pourrait être interprété à bon droit comme un abus de confiance à l'encontre de ses rivaux éventuels.

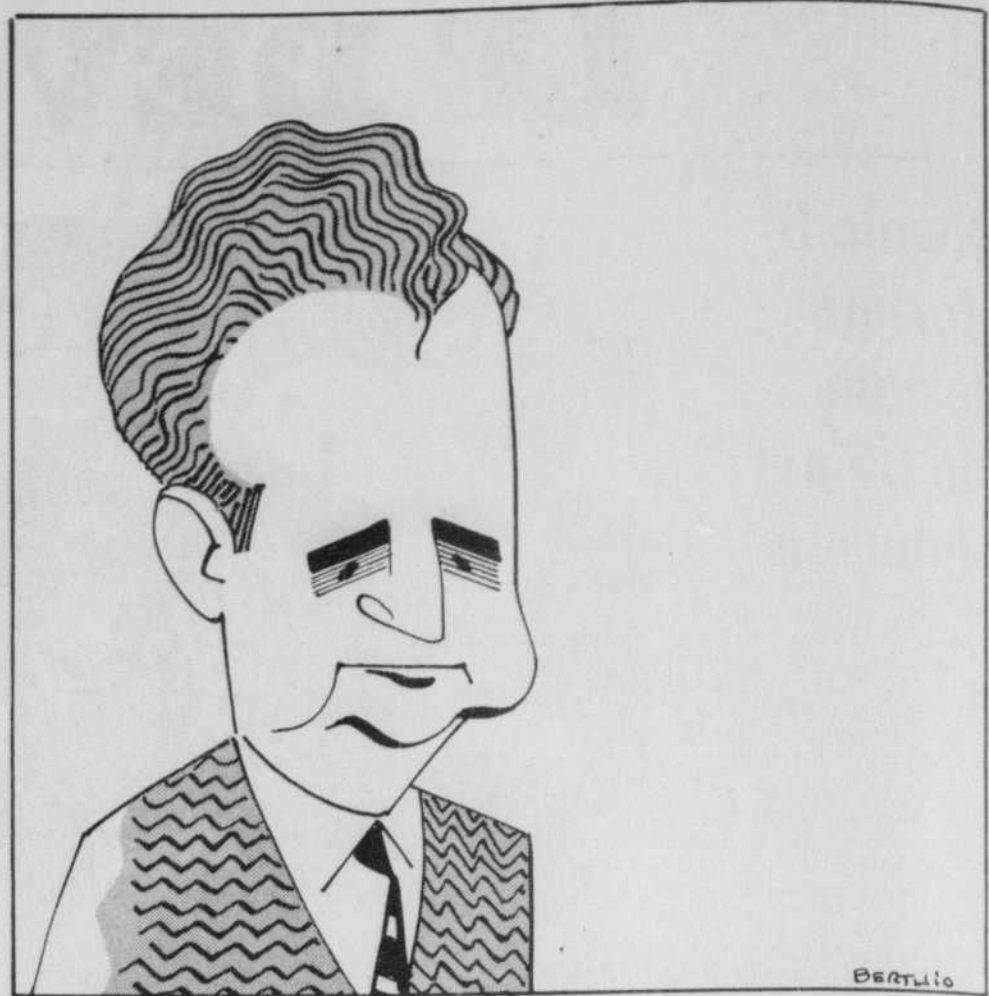
Si M. Bertrand veut que l'Union nationale continue — ou plus exactement reprenne au point où elle l'avait laissée — le processus de démocratisation amorcé il y a quelques années, il devra mettre en oeuvre sans délai les mécanismes sans lesquels cet idéal resterait platonique. La nomination par M. Johnson d'un directeur général permanent du parti, dans la personne de Me Mario Beaulieu, était une excellente initiative dans ce sens. Il faudrait maintenant confirmer ce début d'organisation permanente et le mettre sans délai au service de la convocation d'un congrès général de leadership.

La démocratisation complète et définitive de l'Union nationale doit être, pour M. Bertrand, un souci aussi important que celui de la bonne gestion des affaires du Québec. Le nouveau chef se fit naguère le champion de cet idéal. Il a maintenant la chance de le réaliser en plénitude. On verra, au cours des mois à venir, s'il est homme à pousser jusqu'au bout cette oeuvre difficile qu'aucun chef de parti traditionnel n'a complètement réussie jusqu'à maintenant.

Le caucus de l'Union nationale a visiblement cherché à donner hier une manifestation de solidarité et d'unité autour de la personne de M. Bertrand. Cette manifestation se comprend: elle ne trompe cependant personne. La vérité, c'est que plusieurs, tout en vouant à M. Bertrand une sympathie sans limite, se posent honnêtement des questions au sujet de la force réelle de celui-ci. Ce serait tronquer la vérité que de ne pas évoquer ces doutes. Ce serait manquer de la courtoisie la plus élémentaire que de ne pas souhaiter qu'ils soient vite dissipés.

Au nouveau chef du gouvernement du Québec, nous adressons nos sincères félicitations et nos vœux cordiaux de succès dans la mission difficile qu'il entreprend.

Claude RYAN



POINT DE VUE

Les professeurs devant l'enquête de l'AGEUM

par Yvon Sicotte

Il y a quelques semaines, l'Association générale des Etudiants de l'Université de Montréal (AGEUM) publiait les résultats d'une enquête sur "L'Evaluation des Cours 1967-68". L'Association des Professeurs (APUM) n'avait pas jugé utile jusqu'ici de faire connaître son opinion sur cette enquête. Nous avons préféré laisser les étudiants juger eux-mêmes de sa valeur.

C'est maintenant chose faite! Nous nous demandons cependant si la réaction des étudiants ne risque pas de dépasser celle des professeurs. Une émission récente à Radio-Canada ("Si Jeunesse Pouvait" du samedi 28 septembre) montrait une série de séquences filmées où les étudiants se montraient si violemment hostiles ou si peu intéressés à l'enquête que, même en admettant un parti pris dans le montage, nous éprouvons le besoin de faire maintenant une mise au point.

Des évaluations restent souhaitables

Cette enquête n'a rigoureusement rien donné, il faut bien l'admettre, mais l'APUM reste persuadée que des évaluations de cours restent souhaitables, à condition évidemment qu'elles soient bien faites. C'est pourquoi nous voulons dire exactement ce que nous reprochons à l'enquête qui a été faite et faire savoir que nous ne sommes absolument pas opposés à ce genre d'enquête, au contraire.

Qu'il se soit glissé des erreurs, que des professeurs aient été cotés pour des cours qu'ils n'ont pas donnés, que des résultats aient été faussés parce que certains questionnaires ont été remplis en groupe, qu'on ait dû éliminer des cours parce que "le taux de réponse était supérieur à 100 pour cent" qu'on n'ait pas suffisamment pris de précautions pour s'assurer que chaque questionnaire rempli provenait bien d'un étudiant habilité à le remplir, etc., tout cela est regrettable et devrait évidemment être corrigé dans une future enquête. Mais là n'est pas le plus grave. Le plus grave nous semble être que le questionnaire tel que rédigé ne pouvait pas fournir de renseignements utiles.

Pour qu'une enquête soit utile, il ne suffit pas qu'elle soit faite par une maison sérieuse. Un questionnaire peut être établi très soigneusement et les résultats compilés selon toutes les règles de l'art sans que le tout apporte quoique ce soit. Quand on fait une enquête, il faut décider quelle information on veut obtenir et le rôle de la maison d'enquête en opinion se limite à déterminer comment obtenir cette information.

L'information désirée dans ce cas était la suivante: on voulait que chaque étudiant compare, à un certain nombre de points de vue, chacun de ses professeurs à l'ensemble des professeurs qu'il avait eus depuis deux ans. Remarquons qu'il ne s'agissait nulle part pour l'étudiant de dire s'il jugeait ses professeurs acceptables à quelque point de vue

que ce soit. Et c'est là l'information que l'on a obtenue, du moins dans les cas où les réponses n'ont pas été biaisées par des pressions de groupe. Cette information, dans les cas où on l'a obtenue, ne présente aucun intérêt comme on aurait pu le prévoir à l'avance.

Des conclusions ridicules

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'oeil sur les résultats. Un professeur jugé comme étant "dans la moyenne des professeurs que vous avez eus depuis deux ans" recevait la cote 7. Une fois la moyenne faite pour un cours, un professeur qui obtient une cote supérieure à 7 est donc "au-dessus de la moyenne des professeurs que vous avez eus depuis deux ans". Au total, sur les 506 cours évalués, 57% des professeurs sont ainsi "au-dessus de la moyenne des professeurs que vous avez eus depuis deux ans". Comme information, c'est mince. La seule conclusion qu'on peut en tirer c'est que globalement le corps professoral de l'Université de Montréal est légèrement "au-dessus de la moyenne des professeurs que vous avez eus depuis deux ans", sans même qu'on puisse savoir s'il s'agit d'une amélioration du corps professoral par rapport à lui-même ou par rapport à celui du niveau pré-universitaire.

Il est à peine besoin de souligner le ridicule des conclusions différentes suggérées sur la page couverture (6% des professeurs seraient acceptables?) ou sur le volet de la page couverture (les professeurs qui n'ont pas au-dessus de 8 n'ont donc pas au-dessus de 7) et sur le graphique de la page IX où quelqu'un a cru pouvoir être "bête et méchant" parce qu'il ignorait comment tracer un histogramme. Voir à ce sujet l'article de François Gagnon et Claire Giroux dans Le Devoir du 16 septembre.

Restait la possibilité d'utiliser les résultats de l'enquête pour établir des jugements comparatifs entre les professeurs impliqués... du moins dans les cas où les réponses n'ont pas été biaisées par des pressions de groupe. Mais même là, l'enquête n'apporte aucune information utili-

sable. En effet, chaque professeur est jugé par un groupe différent, et, dans ce groupe, chaque étudiant utilise son critère personnel. "L'ensemble des professeurs qu'il a eus depuis deux ans". Comment en tirer une comparaison entre deux professeurs? La situation sera évidemment très différente dans quelques années, lorsque plusieurs groupes différents auront porté sur le même professeur des jugements cohérents. A ce moment les comparaisons seront significatives. Par conséquent, même dans le cas d'une bonne enquête, il serait pratiquement inutile de publier les résultats la première année. Une enquête de ce genre est un outil que l'on perfectionne d'année en année et qui ne devient significative qu'au bout d'un certain temps.

Un essai sérieux reste à faire

En conclusion, nous ne pouvons qu'admettre que l'enquête en question n'a rien donné de positif, parce qu'elle ne pouvait rien donner de positif. Au contraire, elle pourrait salir la réputation de certains professeurs de façon absolument gratuite et, ce qui est également très grave, pourrait susciter une attitude hostile à l'endroit de ce genre d'enquête. Parce qu'une enquête a été ratée, il ne faut pas conclure que le principe de l'enquête est à rejeter. Tout ce qu'on peut en conclure c'est que faire une bonne enquête c'est probablement encore plus difficile que de faire un bon cours. Nous comprenons tout bien que les étudiants qui ont participé à l'enquête en toute bonne foi, et c'est l'immense majorité, ressentent aujourd'hui une certaine amertume. Mais ce n'est pas une raison pour adopter une attitude négative et rejeter toute nouvelle expérience. De telles enquêtes ont déjà donné des résultats utiles ailleurs. Il n'y a pas de raison pour que nous n'en fassions pas ici un essai sérieux.

(M. Sicotte nous a adressé ce texte au nom de l'exécutif de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal, laquelle affirme grouper près de 70% des professeurs de l'université.)

lettres

"De mère en fille"

J'ai été choquée et humiliée dans ma race par la projection de ce film à la T.V. (29 septembre).

D'abord, on nous présente une Tchecoslovaque bien en muscles et en chair, une femme-femme, qui accouche comme un charme, presque sans douleurs et qui sourit avant, quelquefois pendant, et après l'opération. "Le sourire est toujours vainqueur".

Ensuite, on a affaire à une petite Canadienne assez bien tournée, mais superficielle, inquiète, pleurnicharde et pleine de questions: elle n'a pu accoucher ni des réponses

à ses questions, ni de son enfant. Il a fallu une césarienne.

A quand, M. le directeur, un ministère des sports au Québec pour nous former des hommes "brutes" et des femmes "viriles", avec accent pour nos filles sur le renforcement des muscles latéraux.

Les Grecs antiques consacraient autant de temps aux sports qu'aux études. Et ce pour les deux sexes. Mais ils n'ont pas comparu à l'enquête Parent.

RITA TISON
Montréal, 30 septembre 1968

bloc-notes

M. Trudeau et l'affaire Rossillon

Il était tout à fait normal, après les entretiens que le premier ministre du Canada a eus avec M. Couve de Murville, que le chef de l'Opposition aux Communes demande des explications quant aux résultats de ces conversations. Mais l'on peut s'étonner de l'insistance de M. Stanfield à propos de l'affaire Rossillon.

M. Couve de Murville avait déjà dit aux journalistes qu'il n'avait pas été question de M. Rossillon dans ses entretiens avec M. Trudeau. Ce lui-ci a répété la même chose en réponse aux questions de M. Stanfield, en disant qu'il n'a "pas pensé s'informer de l'affaire Rossillon".

Le chef de l'opposition juge extraordinaire que M. Trudeau, après ses déclarations énergiques au sujet de la visite du haut fonctionnaire fran-

çais au Manitoba, n'ait pas jugé nécessaire de soulever la question lors de ses rencontres avec le premier ministre de France. M. Trudeau a répondu qu'après avoir exprimé son point de vue, il ne jugeait pas utile de traîner ce problème tout le temps avec soi.

Cette passe d'armes paraît aussi gratuite et artificielle que le tapage qu'on a fait autour de M. Rossillon. Si le problème était aussi grave qu'on l'a prétendu dans le temps, il aurait eu des suites d'une façon ou d'une autre, et les premiers ministres se rencontrant aussi peu de temps après l'événement en auraient parlé. M. Trudeau n'a pas cru devoir remettre les choses au point et admettre qu'on avait fait beaucoup de bruit pour rien. Son explication qu'il n'avait pas à revenir sur ce sujet une fois qu'il avait exprimé son opinion paraît peu convaincante.

M. Stanfield était plus près de la vérité quand il a dit: Il semble que le premier ministre ne considère plus cette question aussi sérieuse qu'il la jugeait en septembre et je

peux conclure qu'il a décidé de la laisser tomber. On rapporte que le premier ministre a fait signe que oui: c'est ce qu'il aurait dû dire d'abord. En tout cas, si M. Stanfield voulait seulement embarrasser M. Trudeau c'était une attitude peu sérieuse de sa part, et un gaspillage du temps de la Chambre que d'insister: si au contraire, il juge la question importante, il devra trouver d'autres arguments que ceux qu'on a invoqués jusqu'ici.

La leçon de cette aventure, c'est que M. Trudeau doit se méfier davantage et ne pas se jeter dans tous les traquenards qu'on lui tendra. Quand un dossier de la police fédérale, où il n'y a pas de quoi fouetter un chat, tombe tout à coup et par hasard dans les journaux, et que la presse anglophone orchestre soudainement un concert d'insinuations, l'on peut se demander si le croc-en-jambe dont le premier ministre a été victime n'a pas été préparé dans les services gouvernementaux. L'emoi est passé et les relations entre la France et le Canada sont plus sereines depuis la rencontre des deux premiers ministres, mais M. Trudeau doit veiller à ce que de telles manigances ne se répètent pas.

La monarchie canadienne

Le sondage Gallup publié hier sur l'attitude des Canadiens à l'égard de la monarchie indique à la fois que le moment n'est pas venu de modifier cette institution symbolique et que tout de même l'opinion évolue de façon assez marquée à ce sujet.

Pour l'ensemble du Canada, la moitié de la population serait favorable au maintien du régime monarchique. Ce n'est pas un appui très fort pour la couronne qui est censée incarner la souveraineté canadienne et qui a l'avantage d'une longue tradition. L'étonnant n'est pas que 50% des Canadiens veulent conserver ce système, mais qu'il n'y en ait pas davantage. C'est une indication claire que les partisans d'un changement seront en majorité d'ici peu d'années.

Il est bien normal que cette fidélité à la couronne soit plus faible au Québec que dans les autres provinces: seulement 23% des Québécois se prononcent pour la monarchie; de même ceux qui souhaitent un changement sont plus nombreux dans notre province qu'ailleurs. On constate toutefois que la proportion de ceux qui ne se prononcent pas est plus élevée au Québec que dans les autres régions. Cela s'explique probablement par le fait que beaucoup de Canadiens français jugent que cette question est d'importance secondaire et que des réformes plus sérieu-

ses et plus urgentes doivent avoir priorité.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est chez les gens de 50 ans et plus qu'on trouve la plus forte proportion en faveur de la couronne; dans ce groupe 61% veulent maintenir le système actuel, tandis que la proportion est inférieure à la moitié dans les autres groupes. L'on constate toutefois que dans le groupe de 21 à 29 ans, les partisans de la monarchie sont un peu plus nombreux que dans les groupes de 30 à 49 ans.

Cependant, c'est dans le groupe de 21 à 29 ans qu'on note la plus forte proportion en faveur de la république, et l'attitude des groupes en faveur d'un tel régime politique pour le Canada est en proportion inverse de l'âge. C'est assurément dans ce sens que se fait l'évolution, et l'on ne doit pas attacher trop d'importance aux déclarations des hommes politiques du Canada anglais à l'appui de la monarchie; ils retardent par rapport à l'ensemble du pays.

Les temples d'Abou Simbel

Le barrage d'Assouan, nécessaire au développement de la RAU, devait être construit même s'il fallait ainsi faire disparaître les temples construits par Ramsès II. On a cependant réussi le sauvetage de ces monuments incomparables et la fin de l'opération a été marquée par des cérémonies auxquelles participaient des représentants d'une quarantaine de pays.

Les temples paraissent d'abord défier toute tentative de déplacement car ils étaient taillés à même le roc; on avait songé à les isoler du bassin créé par le barrage au moyen d'un mur de ciment. Mais des experts ont trouvé plus tard un moyen de scier ces immenses blocs de roc et de reconstituer les monuments à 200 pieds au-dessus de leur emplacement initial. Le travail a été accompli avec tant de précision qu'on ne constate aucune trace du découpage de ces blocs de 20 à 30 tonnes.

Si cette réussite est remarquable sur le plan technique, elle l'est tout autant par la coopération internationale qui l'a rendue possible. Les travaux ont été entrepris à la suite d'une entente entre la RAU et l'UNESCO, et leur coût de \$36 millions a été soldé par des souscriptions de nombreux pays. Cet exemple de solidarité internationale pour la sauvegarde de monuments qui appartiennent au patrimoine culturel de l'humanité est réconfortant; c'est une source d'espoir pour un monde profondément divisé et qui paraît encore si loin des objectifs de paix de la Charte des Nations unies.

P.S.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Traité par: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844 3361

"Les Canadiens anglophones ne doivent pas laisser un seul indigne leur indigne à oublier que le principe fondamental de l'égalité linguistique exige que toutes les provinces reconnaissent le droit des parents de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix. En dépit de faits récents, nous sommes loin d'avoir atteint ce but."

(Pierre Elliott Trudeau premier ministre du Canada, dans un discours à la Chambre des communes, le 16 septembre.)

"Il existe un obstacle inévitable à la capacité du gouvernement de satisfaire les exigences de nombreux citoyens: c'est le caractère fédéral de notre Etat. Si l'on veut que le fédéralisme fonctionne, chaque palier du gouvernement doit se limiter aux problèmes que lui assigne la constitution."

Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, dans un discours à la Chambre des communes, le 16 septembre.

Le dialogue entre les catholiques et les non-croyants

Extraits d'un document publié par le Secrétariat romain pour les non-croyants

● Le Secrétariat pour les non-croyants, que préside le cardinal König, archevêque de Vienne, vient de rendre public un important Document établissant des normes et directives à l'intention des catholiques en ce qui touche le dialogue avec les non-croyants. Après avoir rappelé que l'encyclique *Ecclesiam Suam* indiquait trois cercles concentriques d'interlocuteurs pour l'Eglise catholique, soit celui de la totalité des hommes, parmi lesquels nombreux sont ceux qui n'adhèrent à aucune foi religieuse, celui des adeptes de religions non-chrétiennes, et celui des chrétiens non-catholiques, le Document précise que c'est en vue d'engager le dialogue avec ces diverses familles spirituelles que Paul VI a institué trois Secrétariats: pour l'union des chrétiens, pour les non-chrétiens et pour les non-croyants. Se situant dans le sillage de l'encyclique *Ecclesiam Suam* et de la constitution pastorale *Gaudium et Spes*, le Document du Secrétariat pour les non-croyants examine les problèmes reliés plus spécialement au dialogue avec les non-croyants. On trouvera ci-dessous le texte intégral de la partie du Document qui se rapporte directement au dialogue avec les non-croyants.

Nature et conditions du dialogue

1. LE DIALOGUE EN GENERAL

D'une façon générale, on entend ici par dialogue toute forme de rencontre et de communication entre personnes ou groupes et communautés, en vue de parvenir à une connaissance plus approfondie de la vérité et à des relations plus humaines, en esprit de sincérité, de respect des personnes et de confiance.

Le dialogue est de plus grande importance et se fait plus complexe quand les interlocuteurs sont d'opinions différentes, voire opposées, mais cherchent à dissiper les préjugés réciproques et à élargir, dans toute la mesure du possible, la sphère de leurs convergences, soit sur le plan des simples relations humaines, soit sur celui de la recherche de la vérité ou de la collaboration dans les réalisations pratiques.

Toutes ces dimensions sont présentes dans les différentes formes de dialogue. Mais suivant que telle ou telle joue le rôle central, il y a lieu de distinguer trois types fondamentaux de dialogue, à savoir:

— Rencontre sur le plan des simples relations humaines, qui se propose de faire sortir les interlocuteurs de l'isolement et d'une mutuelle méfiance pour créer une atmosphère de "sympathie" très sincère, de respect et d'estime réciproque;

— Rencontre sur le plan de la recherche de la vérité, qui porte sur des questions de la plus grande importance pour les interlocuteurs eux-mêmes, qui, dans un effort commun, se proposent une meilleure compréhension de la vérité et une connaissance plus approfondie des réalités;

— Rencontre sur le plan de l'action, qui entend établir les conditions d'une collaboration pour des objectifs déterminés, en dépit de divergences doctrinales.

Bien qu'il faille souhaiter que le dialogue soit pratiqué à la fois de ces trois manières, chacune d'elles cependant, en tant que rencontre entre personnes, garde sa valeur propre.

Tout dialogue implique une certaine réciprocité en ce sens que chacun des interlocuteurs donne et reçoit. Il se distingue donc de l'enseignement, auquel il appartient de procurer au disciple un enrichissement. Cependant, étant donné qu'il peut lui aussi tendre à communiquer à la multitude des hommes le bienfait de la doctrine, il peut être reconnu comme une certaine forme d'enseignement et même une annonce implicite de la vérité évangélique. Le dialogue ainsi conçu se distingue de la polémique et de la controverse, ordonnées avant tout à défendre les positions de l'un et à mettre en évidence l'erreur de l'autre. En outre le dialogue n'est pas en soi une comparaison car il lui appartient de faire que l'un se rapproche de l'autre et comprenne davantage l'autre. Enfin, bien que chacun des deux interlocuteurs puisse légitimement désirer persuader l'autre de la vérité de ce qu'il soutient, le dialogue, de par sa nature, n'est pas ordonné à cette fin mais à un enrichissement mutuel.

2. LE DIALOGUE DOCTRINAL

1. Possibilité et légitimité de ce dialogue.

Souvent on met en doute la possibilité même du dialogue doctrinal. On se demande s'il faut, pour que le dialogue

soit sincère, que toute vérité absolue en soit écartée et si l'ouverture au dialogue requiert un esprit indéfiniment en attitude de recherche. On se demande de même si, la vérité absolue une fois admise, le dialogue peut encore être engagé: il semble en effet que la disposition voulue pour engager le dialogue requiert la mise en question de la vérité absolue.

En outre, le dialogue peut-il s'établir entre des interlocuteurs relevant de deux systèmes de pensée différents? S'il est vrai que toute affirmation n'acquiesse sans sens précis par rapport à l'ensemble du système, ne faut-il pas exclure la possibilité d'une rencontre véritable quand on part de deux systèmes différents?

De plus, de l'analyse de la notion de vérité communément conçue par beaucoup aujourd'hui, il ressort que la vérité est immanente à l'homme lui-même, qu'elle dépend de l'homme et de sa liberté, de sorte qu'il n'y a pas de vérité qui n'émane pas de l'homme lui-même; dès lors le dialogue à la recherche de la vérité serait privé de fondement, puisque les chrétiens qui rejettent le principe d'immanence, se forment de la vérité une notion absolument différente.

Pour ce qui concerne le dialogue public, on se demande s'il est légitime d'exposer la foi d'une assistance insuffisamment préparée à la controverse.

Nous voudrions indiquer ici brièvement quelques directives qui permettront de résoudre ces difficultés.

Le dialogue à la recherche de la vérité doit être engagé avec la plus courageuse sincérité dans un esprit de liberté et de respect sur des questions doctrinales qui concernent en quelque manière les interlocuteurs eux-mêmes; d'orientations différentes, ceux-ci s'engagent dans une recherche commune en vue de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle, de découvrir les points de rencontre et de les multiplier dans toute la mesure possible. De cette manière les interlocuteurs peuvent s'enrichir mutuellement.

C'est pourquoi le dialogue demande d'être attentif au fait qu'on atteint la vérité par une démarche personnelle; il tiendra compte de la situation de chacun, des limitations de perspective dans laquelle sont abordés les problèmes; la reconnaissance des limites, qu'elles affectent les individus ou les communautés historiques, crée une disponibilité à comprendre les idées et les efforts des autres et à accepter les éléments de vérité qui se trouvent dans les opinions des autres.

D'autre part, cependant, en tant qu'il recherche la vérité, le dialogue n'a de sens que si les interlocuteurs croient que l'intelligence humaine est capable, du moins dans une certaine mesure, d'atteindre la vérité objective et qu'elle peut toujours saisir quelque aspect de la vérité, serait-elle mêlée d'erreurs.

Enfin, du fait qu'elle atteigne le réel dans une perspective qui lui est propre, et même unique, toute personne apporte à la recherche de la vérité une contribution dont les autres doivent tenir compte.

Cela étant, affirmer la possibilité de la vérité n'est pas seulement compatible avec le dialogue, mais c'est en poser la condition nécessaire; en instaurant le dialogue, que l'on se garde de mettre en question la vérité, comme si elle pouvait être subordonnée au dialogue ainsi que certaines formes d'irénisme semblent le faire. Au contraire, le dialogue doit surgir du devoir moral commun de rechercher la vérité en toutes choses et surtout en ce qui concerne les questions religieuses.

En outre, le fait que chacun des interlocuteurs estime détenir, lui, la vérité, ne s'oppose pas à la nature du dialogue puisque celui-ci s'établit à partir de deux positions différentes, qu'il vise à les éclaircir et dans la mesure du possible à les rendre plus proches; il suffit que chacun des interlocuteurs estime que la connaissance de la vérité qu'il a, peut s'enrichir par le dialogue avec l'autre.

Or cette attitude d'esprit doit être adoptée en toute sincérité par les croyants et il faut l'encourager. En effet, les vérités de la foi, en tant que révélées par Dieu, sont en soi absolues et parfaites; cependant elles sont toujours perçues d'une manière imparfaite par les fidèles qui, partant, peuvent toujours croître dans leur compréhension et leur pénétration.

D'ailleurs tout ce que le chrétien reconnaît comme "vérité" ne provient pas en totalité de la Révélation et le dialogue avec les non-croyants peut aider à distinguer des autres les vérités révélées et aussi à scruter et approfondir les signes des temps à la lumière de l'Evangile.

De plus, la foi chrétienne ne dispense pas le croyant de rechercher par la raison même les conditions rationnelles de la foi; bien plus, elle l'incite à accueillir tout ce que la raison humaine postule à bon droit, convaincu qu'il est par sa foi même, que la raison ne pourra jamais contredire la foi. Finalement le chrétien sait que la foi seule est incapable de résoudre tous les problèmes, mais c'est elle qui lui dicte dans quel espoir et selon quelle orientation il doit les aborder, surtout au plan des réalités temporelles qui demeurent un champ très vaste ouvert à la recherche. (1)

Pour ce qui est de la difficulté soulevée par l'unité du système, rappelons qu'il y a dialogue même quand on n'aspire qu'à des convergences partielles; en effet, si l'on découvre dans un système donné certaines vérités et certaines valeurs dont la signification et l'importance ne sont pas nécessairement liées au système lui-même et peuvent en être détachées, il suffit que ces vérités et ces valeurs soient mises dans leur lumière pour qu'une certaine entente devienne possible.

Même entre des hommes que séparent des divergences radicales, il peut toujours y avoir certains points de rencontre et d'échange. Aussi, en tenant compte dans la discussion de la cohésion des systèmes, faut-il distinguer les niveaux auxquels le dialogue se situe, car il peut se faire que le dialogue soit possible à tel niveau plutôt qu'à tel autre. En particulier on doit se rappeler que les choses humaines ont leur légitime autonomie (2) et que, par conséquent, les divergences en matière religieuse n'empêchent pas nécessairement un certain accord dans les choses temporelles.

D'autre part il ne faut pas nier que le dialogue puisse devenir plus difficile du fait que les interlocuteurs ont une notion différente de la vérité et ne sont pas d'accord sur les principes mêmes de la raison. Si tel est le cas, le but du dialogue sera de parvenir à une notion de la vérité et des principes de la raison susceptible d'être agréée par tous les interlocuteurs. Si c'est impossible, il ne faut pas pour autant conclure que le dialogue a perdu toute sa validité, car il n'est pas sans importance d'établir les limites au-delà desquelles on ne peut plus avancer, et le dialogue ne doit pas être institué à tout prix.

Quant au risque de la contestation, il est en quelque manière inévitable dans une société pluraliste comme la nôtre. Il faut donc que les fidèles y soient préparés, notamment s'il s'agit du dialogue public, qui, dûment organisé, peut à son tour contribuer à la maturation de la foi. D'ailleurs le dialogue public offre aux interlocuteurs la possibilité de proposer leurs positions à une assistance qui les ne pourraient atteindre autrement.

Le dialogue entre croyants et non-croyants, malgré les risques qu'il comporte, est donc non seulement possible, mais souhaitable. Il peut porter sur tous les sujets qui ne sont pas inaccessibles à la raison humaine: philosophiques, religieux, moraux, historiques, politiques, sociaux, économiques, artistiques, et "culturels" en général. La fidélité à toutes les valeurs spirituelles et temporelles impose au chrétien de les reconnaître partout où elles se trouvent. (3) Mais ce dialogue peut aussi porter sur les implications, au plan des réalités profanes, des vérités de l'ordre surnaturel et de leur rôle dans la vie de l'homme.

2. Conditions du dialogue doctrinal.

Le dialogue, s'il veut atteindre ses objectifs, doit respecter les exigences de la vérité et celles de la libé-

té. Il impose donc une recherche loyale de la vérité, de sorte qu'il faut exclure le dialogue doctrinal quand il apparaît "instrumentalisé", comme on dit communément, c'est-à-dire utilisé pour des finalités politiques contingentes. Cela crée des difficultés particulières dans le dialogue avec cette catégorie de marxistes qui adhèrent au communisme, à cause des liens étroits qu'ils établissent eux-mêmes entre la théorie et la praxis, ce qui entraîne une certaine incapacité à maintenir distincts les niveaux du dialogue, jusqu'à transformer parfois en dialogue pratique le dialogue doctrinal lui-même.

La fidélité à la vérité demande aussi un certain courage, respectives soient présentées et confrontées avec grande clarté de peur que des formules qui semblent identiques, mais auxquelles les interlocuteurs ne donnent pas la même signification, ne cachent des divergences au lieu de les surmonter. Ce qui exige que l'on perçoive clairement dans quel sens des termes semblables sont employés par les deux parties afin que, toute ambiguïté supprimée, la discussion puisse procéder avec la rectitude voulue.

Le dialogue doctrinal demande aussi un certain courage, soit pour exposer avec une totale franchise sa propre position, soit pour reconnaître la vérité où elle se trouve, même quand cela engage les interlocuteurs à réviser certaines positions spéculatives et pratiques.

Mais le dialogue ne sera vraiment profitable que si les interlocuteurs l'abordent avec une certaine compétence; sans quoi son bénéfice ne pourrait être proportionné aux risques qu'il comporte. Dans le dialogue, enfin, la vérité ne doit s'imposer que par sa force de vérité (4) il faut donc que la liberté des interlocuteurs soit juridiquement sauvegardée et effectivement respectée.

3. Le dialogue au plan des réalisations pratiques.

Le dialogue peut s'établir également en vue d'une collaboration entre des personnes, des groupes ou des communautés ayant des orientations doctrinales différentes et même opposées.

Remarquons d'abord que des mouvements nés de doctrines irrecevables pour un chrétien peuvent parfois évoluer vers des positions qui ne sont plus essentiellement solidaires de celles dont ils étaient partis. (5)

De plus, comme nous l'avons déjà dit, les divergences qui opposent entre eux des systèmes considérés complexivement, n'excluent pas l'accord dans certains domaines. En particulier, les divergences dans le domaine religieux n'écarteront pas en soi des convergences dans le domaine temporel qui, selon la Constitution *Gaudium et Spes*, a une autonomie relative.

Finalement, même là où des convergences doctrinales ne se vérifient pas, il est possible de s'entendre sur certains objectifs pratiques.

Pour que l'accord et la collaboration soient légitimes, il faut que certaines conditions soient remplies: à savoir, que les objectifs visés soient bons ou réductibles au bien, (6) et que la collaboration ne compromette pas des valeurs plus fondamentales, telles l'intégrité de la doctrine et les droits de la personne (par exemple, les libertés civiles, culturelles ou religieuses). Pour savoir si ces conditions interviennent, on sera attentif aux programmes présentés et on tiendra compte des expériences du passé.

Le jugement prudentiel à porter sur la légitimité de la collaboration est donc en fonction des différentes situations historiques et locales. Bien qu'il revienne habituellement aux laïcs d'apprécier ces circonstances, la hiérarchie, tout en respectant l'autonomie des laïcs dans la sphère de leur compétence, a cependant la charge de veiller et d'intervenir quand les valeurs religieuses ou morales doivent être protégées.

II DIRECTIVES PRATIQUES

Les directives qui suivent ne doivent être entendues que comme des corollaires des considérations faites plus haut sur la nature et les conditions du dialogue; nécessairement elles sont plutôt générales, soit parce que les situations varient de pays à pays, soit parce qu'il incombe à la prudence des Pasteurs et des fidèles d'en faire l'application aux cas particuliers. Par exemple, il faut distinguer les pays traditionnellement chrétiens des pays qui n'ont jamais été évangélisés et encore de ceux qui, bien que de majorité chrétienne, sont actuellement régis par des gouvernements qui se déclarent athées. D'ailleurs, des expériences multipliées pourront nous amener à compléter ultérieurement ces premières directives. C'est aux Conférences épiscopales de donner à chaque nation des normes générales adaptées aux conditions locales.

1. DIRECTIVES POUR PROMOUVOIR LE DIALOGUE

A la lumière du Concile Vatican II, il est souhaitable que l'opinion publique dans l'Eglise sente vivement la très grande utilité d'engager le dialogue.

1. Dans la formation du clergé, il est nécessaire que les clercs soient instruits dans les disciplines philosophiques et théologiques de telle manière que "s'ils connaissent bien la mentalité de leur siècle, les séminaristes seront ainsi convenablement préparés au dialogue avec leurs contemporains". (7) Cela vaut aussi pour les rapports avec les non-croyants; il faut instruire les futurs prêtres des principales formes de "non-croyance", surtout de celles répandues dans leurs pays respectifs, et mettre en lumière les fondements philosophiques et théologiques du dialogue. De même doit-il en être, et d'une manière beaucoup plus approfondie encore, dans les Universités et les Facultés Ecclésiastiques.

2. Dans l'"aggiornamento" pastoral du clergé (Cours, semaines d'étude, congrès...) que l'on porte une attention particulière aux problèmes du dialogue avec les non-croyants surtout dans les situations concrètes relevant du ministère pastoral.

3. Pareillement il faut que pour l'étude des problèmes que pose le dialogue avec les non-croyants, soient institués des cours supérieurs de religion, soit des cours spécialisés pour des experts, soit des journées d'études et des congrès pour les laïcs, en pensant surtout aux jeunes et à ceux qui sont engagés dans l'apostolat.

4. La prédication et l'enseignement catéchétique doivent eux aussi tenir compte de cette nouvelle dimension à laquelle l'Eglise s'est ouverte de nos jours d'une manière particulière.

5. Ce qui concerne l'étude de l'athéisme et le dialogue doit également trouver son expression dans les organismes diocésains et nationaux, rattachés en quelque façon au Secrétariat pour les non-croyants de Rome et agissant sous la responsabilité de la hiérarchie locale. Ces organismes fe-

ront appel à des experts ecclésiastiques et laïcs des deux sexes pour promouvoir recherches, études, cours et rencontres.

6. Il est souhaitable qu'une collaboration oecuménique s'établisse dans ce domaine entre les catholiques et les autres chrétiens aux divers plans: international, national et local.

7. Il est souhaitable enfin qu'entre les chrétiens et les non-chrétiens surtout les Juifs et les Musulmans, s'établisse une collaboration en vue du dialogue avec les non-croyants.

2. NORMES PARTICULIERES

En premier lieu il faut distinguer le dialogue public et le dialogue privé.

Pour le dialogue privé, c'est-à-dire pour les rencontres, soit spontanées, soit organisées, ouvertes exclusivement à quelques individus ou à des groupes restreints, on ne peut donner de directives particulières en dehors de celles de prudence et de bienveillance qui doivent régir tout acte responsable humain et chrétien.

On peut cependant conseiller ce qui suit:

1. Pour aboutir à un dialogue plus fécond, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de l'objet même du dialogue, non seulement en ce qui concerne le point de vue de l'interlocuteur, mais aussi et surtout en ce qui concerne la doctrine chrétienne.

2. Toutefois, lorsque le chrétien se rend compte de l'insuffisance de sa préparation, il doit recourir à l'aide d'une personne compétente ou lui adresser son interlocuteur.

3. Il faut aussi considérer le problème de la responsabilité morale: ne pas trahir le contenu authentique de sa propre foi en cédant à un irénisme et à un syncrétisme faciles, et ne pas la mettre imprudemment en péril.

4. Il faut enfin ne pas sous-évaluer la mesure où le témoignage d'une vie droite et conforme à sa propre foi peut contribuer à l'efficacité du dialogue.

Le dialogue public, c'est-à-dire celui organisé entre représentants qualifiés de chrétiens et d'adeptes de doctrines et mouvements divers et même opposés, sans qu'ils soient nécessairement mandatés par leur communauté, requiert une plus grande prudence, vu sa répercussion au niveau de l'opinion publique. On se limitera ici à quelques directives générales:

1. Les chrétiens (qu'ils soient prêtres ou laïcs) qui participent activement au dialogue doivent, tout en possédant les qualités morales énumérées plus haut pour le dialogue privé, exceller, soit dans la préparation doctrinale, soit dans les autres qualités qu'un dialogue public exige (par exemple l'autorité morale, le don de parole et de présentation).

2. Si, comme nous le supposons ici, il s'agit d'un dialogue public non officiel (c'est-à-dire sans mandat de l'autorité), il semble opportun pour mieux garantir la liberté nécessaire au dialogue que, n'interviennent pas dans le dialogue des personnalités tellement en vue qu'elles engageraient ou l'autorité publique ou la charge ou l'institution qu'elles représentent, il faut d'autre part qu'elles soient fidèles aux orientations générales de la communauté dont elles se réclament.

3. Le dialogue officiel (avec mandat) ne peut être exclu a priori, mais ce n'est que très rarement que se vérifient les conditions d'un tel dialogue entre chrétiens et non-croyants, soit parce que la majeure partie de ceux-ci ne représentent qu'eux-mêmes, soit à cause du manque d'hom-

Suite à la page 6

Vos Cheveux, leur Chute, et puis...!



M. R. A. Pierre, trichologue, expliquant les principales fonctions des glandes sébacées

Toutefois, lorsque nous abordons le délicat problème du cuir chevelu et ses nombreuses suites, pour n'en nommer que quelques-unes: Démangeaisons, pellicules sèches ou grasses, taches dans le cuir chevelu, chute anormalement abondante de cheveux, et finalement la calvitie, à partir de ce moment-là tout le monde devient spécialiste et donne des avis et suggestions les plus invraisemblables. Nombre d'entre vous les ont suivis comme de petits moutons, bien docilement, avec des résultats désastreux dont, les premiers, vous avez été les victimes, sans compter les pertes de temps et d'argent.

Il est à présent en votre seul pouvoir de remédier à cette condition qui vous amoindrit et vous humilie à vos propres yeux. Le trichologue R. A. Pierre, votre expert, si vous le désirez, fera, avec votre coopération, un examen de votre cuir chevelu, prescri-

ra si nécessaire les soins et traitements appropriés à votre cas particulier. Il est peut-être encore temps de remédier à cette condition déprimante qui complexifie. Les traitements varient de cas en cas, selon les besoins propres de chacun en particulier. Si votre condition n'est sujette à aucun progrès, pas même la conservation de vos cheveux, il vous le sera dit tout simplement. Si vous êtes déjà chauve, résignez-vous à l'être, inutile de vous faire examiner, cela ne vous causerait qu'une déception de plus. Mais si vous avez encore des cheveux, mais qui ne se remplacent plus assez, n'hésitez plus, c'est aujourd'hui que vous préparez demain, le présent est votre meilleur garant pour l'avenir.

Nos laboratoires et chimistes sont hautement compétents et qualifiés pour la préparation et la fabrication de formules individuelles adéquates selon le cas particulier de chacun.

Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre centre. Dans ce cas, demandez à notre Spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après examen, et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez

bénéficier d'une importante réduction, sur le prix demandé au centre tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle après traitement.

Le sort en est jeté. Une alternative s'offre à vous: Chevelure saine, cheveux abondants, joie de vivre, ou d'autre part, apparence amoindrie, chagrin et complexé. Que décidez-vous? Vous êtes vos juges.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

EDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 490 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

Que faites-vous CE SOIR?

Que faites-vous pour trouver des idées nouvelles?

Tout le monde peut améliorer son sort! Vous aussi! Quels que soient votre santé, votre bonheur, votre prospérité vous pouvez encore faire mieux! Et notre cours de Culture Humaine peut vous aider.

Vous y trouverez 15 leçons pour vaincre la peur, les soucis, le doute, la timidité, le trac; pour mieux interpréter vos idées, vos opinions, vos convictions; pour cultiver la vraie confiance en vous-même, l'enthousiasme, l'esprit de décision, l'art des relations humaines et l'art de persuader par la parole.

Quels que soient votre âge, votre occupation ou votre degré d'instruction, vous êtes invité à une démonstration gratuite ce soir ou vendredi 4 octobre à 8 heures p.m. ou samedi matin à 10 heures a.m., au Palais du Commerce, à la suite 219 (entrez pas 1600, rue Berri, prenez l'ascenseur).

Venez par le métro station Berri-Demontigny sortie Ontario

Cette démonstration dure environ 1 heure et demie. Il n'y a que 40 fauteuils. Les premiers arrivés seront les premiers servis.

Pour être certain d'avoir votre place, téléphonez immédiatement à 842-8186.



Jean-Guy Leboeuf, président,
Auteur du volume
"Arrêtez d'avoir peur!
et croyez au succès!"



L'INSTITUT DE PERSONNALITE

Pour devenir plus dynamique en pensée, en paroles et en action

suites
de la première
page

BERTRAND

tre (poste qu'il occupait sous M. Johnson), ou à sa candidature à un congrès général des militants du parti. M. Bertrand a répondu par les mots suivants: "A chaque jour suffit sa peine."

Au sujet de la conférence fédérale-provinciale, prévue pour la fin de novembre ou le début de décembre, le chef du gouvernement n'a pas exprimé l'intention de demander un délai. Il a simplement dit: "Durant l'absence du premier ministre, nous avions reçu, au ministère des affaires intergouvernementales, l'invitation qui était transmise par le premier ministre du Canada: en son absence, j'avais accusé réception et dit que la date, qui n'était pas précise, semblait convenir, à moins d'empêchement grave."

M. Bertrand, qui est déjà très familier avec les questions fédérales-provinciales, ne demandera vraisemblablement pas à M. Trudeau un délai pour lui permettre de se mieux préparer aux discussions constitutionnelles.

"Testament politique"

Le premier ministre a insisté sur le fait qu'il respectera le "testament politique" de M. Johnson, tel qu'exprimé en conférence de presse télévisée, la veille de sa mort; tel qu'exprimé également aux conférences de Toronto et d'Ottawa, de même que dans le programme du parti.

"Tout cela, dit M. Bertrand, est le fruit, le résultat d'un travail préparé dans la collégialité... il était notre porte-parole. Personne ne fut plus ouvert au dialogue, plus attentif aux idées et aux sentiments des autres. La politique qu'il a élaborée et mise en oeuvre n'était pas seulement la sienne, mais celle d'une équipe dont il se considérait comme le serviteur, même s'il en était l'âme et le cœur."

Grève des alcools

D'autre part, M. Bertrand a réitéré les positions du gouvernement concernant sa



DUDEMAINE (Marie-Rose) A Dorval, le 1er octobre 1968 à l'âge de 76 ans 5 mois, est décédée Mme Oscar Dudemaine, née Marie-Rose Houle. Les funérailles auront lieu, vendredi le 4 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Lakeshore No 560 Nord du Lac Dorval à 9 heures 45, pour se rendre à l'église de la Présentation de la Ste-Vierge où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière paroissial, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

politique salariale, se réjouissant de la poursuite des négociations entre la Régie des alcools et ses employés en grève depuis plus de trois mois. M. Bertrand endosse la déclaration de M. Johnson, et il ajoute: "La politique salariale globale qui est appliquée à l'heure actuelle, l'a été, il en a convenu, d'une manière unilatérale. Quant à l'avenir, le dialogue sera davantage ouvert, parce que les circonstances nous le permettent."

Le premier ministre a demandé à tous de tenir compte du fait que "le Québec doit connaître un climat de stabilité afin de permettre un développement économique qui s'impose".

"Pour cela, ajoute-t-il, je compte sur la coopération la plus étroite des patrons et des ouvriers, et des chefs, avec qui nous aurons, je l'espère, l'occasion de poursuivre le dialogue qu'ils avaient commencé avec M. Daniel Johnson."

L'avenir du parti

M. Bertrand assume "jusqu'au prochain congrès du parti" la direction du gouvernement.

Il n'a pas indiqué quand aura lieu ce congrès général, encore moins s'il y sera lui-même candidat.

"J'ai été choisi, également, comme chef du parti par intérim, car nous sommes un parti démocratique et, suivant les règles, suivant la constitution, le parti verra à suivre ce procédé et ces processus démocratiques."

Il appartiendra au conseil national — 400 personnes environ — d'ici six mois, d'établir la date, l'endroit et les modalités d'une "convention démocratique".

M. Bertrand s'est dit d'avis que l'Union nationale, dont il est député depuis vingt ans, "est un instrument politique essentiel et nécessaire au Québec... C'est un parti québécois, c'est un parti démocratique. C'est un parti, nous le prétendons, qui a des racines profondes dans le peuple". Il a donné l'assurance que le dialogue amorcé lors du congrès de 1965 se poursuivait et prendrait de l'ampleur. "Mais on conviendra, ajoute-t-il, que tous les dialogues ouverts, francs, loyaux, ont une fin. Il faut passer à l'action."

Dés aujourd'hui, le conseil des ministres se remet au travail et se réunit à quinze heures.

CABINET

ministres, puis conférence de presse de M. Bertrand.

La journée se termina par un vin d'honneur, au café du parlement, à l'intention des parlementaires de l'Union nationale et des membres de la famille de M. Bertrand.

REVENUS

sion paradoxale que "les revenus des Canadiens français bilingues sont nettement inférieurs à ceux des Canadiens britanniques unilingues anglais". Les Canadiens français bilingues gagnent \$4.350 par an tandis que les Britanniques unilingues anglais gagnent en moyenne \$4.758.

Qu'en est-il au Québec où le bilinguisme est un phénomène plus important qu'ailleurs au pays? D'après le rapport, "les Britanniques

MANDAT

M. Bertrand n'a pas voulu dire au cours de sa conférence de presse s'il se portera candidat au congrès de leadership qui sera éventuellement convoqué. "A chaque jour suffit sa peine", a-t-il répondu. Mais ce congrès sera convoqué quand la direction du parti le jugera opportun. Rien dans la constitution ne prévoit de délai précis.

M. Mario Beaulieu, directeur général de l'Union nationale, a rappelé à ce sujet qu'en cas de décès du chef de l'Union nationale, le conseil national du parti est convoqué en session extraordinaire dans un délai de six mois. Au cours de cette session, il appartient au conseil (400 membres) de "déterminer les modalités de la tenue d'un congrès de nomination, date, mode de mise en nomination, nombre de délégués, etc."

M. Mario Beaulieu a ajouté qu'un tel congrès pourrait donc avoir lieu dans huit mois, dans un an ou même dans deux ans. En somme, l'Union nationale pourrait le retarder jusqu'après les élections prévues pour 1970.

Bref, les parlementaires et l'état-major de l'Union nationale donnent carte blanche à M. Bertrand. Si l'expérience se révèle heureuse — et tout le monde ici a bon espoir qu'elle le sera — on s'empresse de le confirmer dans ses fonctions de chef du parti à la faveur d'un congrès où toute opposition serait écartée ou n'oserait pas se manifester.

M. Bertrand lui-même n'accepterait pas que naissent des factions et des querelles parmi les parlementaires. Si telle chose devait se produire, il prendrait rapidement le parti de quitter son poste. Il accueillera volontiers la discussion franche et libre, voire la "contestation" (comme il disait hier au cours de sa conférence de presse), mais il n'entend pas s'engager dans des luttes de prestige et de couloirs pour conserver son poste.

Veut-il conserver ce poste longtemps? Il n'en sait sans doute rien lui-même. Et ses collègues ne le savent pas davantage. Ce qu'il voulait éviter a cependant été évité: on ne lui pose pas de conditions et il n'en pose pas. On verra plus tard, à l'expérience. Toutes les hypothèses restent permises. Mais la confiance règne.

Quelle sera sa politique? Sur ce point, le nouveau premier ministre ne pouvait être très explicite hier. Mais pour l'essentiel, il a déclaré qu'il poursuivrait celle de son prédécesseur, qu'il serait fidèle à "son testament politique" dont il trouve les grandes lignes et l'esprit dans la conférence de presse qui a précédé la mort de M. Johnson.

Il s'efforcera de perpétuer une certaine "collégialité" dans l'établissement des grandes politiques. A l'égard de la France, rien n'est changé. La politique constitutionnelle sera la même, aussi, comme en témoigne cette phrase qui résume sa pensée: "Nous travaillerons à l'épanouissement de la nation canadienne-française et à l'affermissement de la solidarité canadienne."

unilingues anglais gagnent autant que les Britanniques bilingues, tandis que les Canadiens français unilingues anglais (les assimilés) gagnent beaucoup plus que les Canadiens français bilingues. Et les bilingues français gagnent beaucoup moins que les unilingues anglais."

"Au total (...) les unilingues anglais gagnent \$5.502 tandis que les bilingues gagnent \$4.272."

"Au Québec, ajoutent les auteurs du rapport, comme dans l'ensemble du pays par conséquent, il est préférable d'être unilingue anglais plutôt que Canadien français bilingue."

"Les Canadiens britanniques, écrivent-ils, n'ont guère d'intérêt à devenir bilingues, même au Québec, tandis que pour les Canadiens français, le bilinguisme est une condition de revenu. Quoique bilingues, cependant, les Canadiens français ne peuvent espérer égaler les revenus des unilingues anglais."

FORTAS

de prendre le ferme engagement que l'affaire Fortas ne constituera pas un précédent et à faire en sorte que le Sénat se conformera désormais au vœu de la majorité et ne faillira plus jamais à la tâche d'aborder franchement les questions qu'il lui incombe, de par la Constitution, de trancher."

Mardi encore, la Maison-Blanche s'était déclarée convaincue que la nomination de

M. Fortas obtiendrait aisément la majorité des voix au Sénat si seulement l'opposition mettait un terme à ses manœuvres dilatoires et laissait libre cours au processus démocratique.

TRUDEAU

Canadiens sont trop importants pour qu'ils fassent l'objet de négociation. Chaque gouvernement doit garantir les droits des citoyens qui tombent sous son autorité. N'oublions jamais que lorsque les droits des minorités sont brimés, les droits de la majorité sont aussi en péril."

M. Trudeau conclut ainsi les notes qu'il devait utiliser pour son discours: "Il ne faut pas croire non plus que seuls les gouvernements peuvent résoudre ces problèmes. Dans une démocratie, la protection ultime et essentielle des libertés individuelle est l'affaire de chaque citoyen. La justice ne prévaut que lorsque la grande majorité des citoyens comprend et partage les sentiments de la minorité. Quand les minorités ont l'occasion non seulement de se faire entendre, mais aussi de participer au processus démocratique, alors seulement pouvons-nous être raisonnablement sûrs que notre société ne produira pas une autre tragédie comme celle de Riel."

Après ces cérémonies à Regina où le premier ministre a sans doute eu l'occasion d'entrer en contact avec les

LE DIALOGUE Suite de la page 5

généité entre l'Eglise, communauté religieuse, et les organisations politiques, sociales ou culturelles; dans ces cas déterminés il est important d'éviter toute ambiguïté sur la nature du dialogue, les objectifs visés et la volonté de collaboration.

4. Le dialogue doit tenir compte des circonstances (par ex. de temps et de lieu) qui en garantissent l'authenticité: ainsi par ex. il faut en général éviter la publicité excessive, et la présence d'un public insuffisamment averti qui pourrait troubler la sérénité du débat et le faire dégénérer en querelle oratoire ou en assemblée populaire. En général des discussions entre des petits groupes d'experts de part et d'autre sont plus efficaces. Il faut établir au préalable le règlement du dialogue et il se peut qu'il faille refuser le dialogue public quand il est évident qu'il devient un pur instrument aux mains d'une des parties engagées.

5. Souvent pour prévenir tout malentendu et tout scandale, il conviendra de préciser dans une déclaration, le sens, le but, la matière du dialogue.

6. Les prêtres doivent obtenir le consentement de leur Ordinaire et de celui du lieu où se tiendra le colloque; tous les fidèles observeront les directives de l'autorité ecclésiastique. D'autre part celle-ci sera attentive à ce que soit respectée la légitime liberté des laïcs en tout ce qui concerne les choses temporelles et les conditions générales de leur existence.

Outre le dialogue public parlé, il y a aussi le dialogue écrit, c'est-à-dire celui qui s'établit entre croyants et non-croyants dans les journaux, revues, écrits occasionnels, etc... Cette forme de dialogue public est plus exigeante à cause de la répercussion et de la diffusion plus étendues d'un écrit et, par le fait, à cause de la responsabilité plus grande qui revient aux croyants qui y participent. Mais elle permet d'autre part d'éviter plus facilement l'improvisation et tout caractère superficiel.

Pour ce dialogue, il est toujours conseillé aux fidèles de soumettre auparavant leurs écrits au jugement de personnes compétentes. D'ailleurs tous les fidèles respecteront religieusement les prescriptions canoniques existantes ou qui seront données, à ce sujet.

Donné à Rome, le 28 août 1968.

Franziskus Card. König
Président

Vincenzo Miano
Secrétaire

1. "Certes, face à la variété extrême des situations et des civilisations, en de très nombreux points, et à dessein, cet exposé ne revêt qu'un caractère général. Bien plus, comme il s'agit assez souvent de questions sujettes à une incessante évolution, l'enseignement présenté ici — qui est en fait l'enseignement déjà reçu dans l'Eglise — devra encore être poursuivi et amplifié".
Gaudium et Spes, N. 91, 2.
2. Gaudium et Spes, N. 36 et 59.
3. Gaudium et Spes, N. 57.
4. Dignitatis Humanae, I et 3.
5. Pacem in terris, A.A.S., V (1963), p. 300; Ecclesiam Suam, A.A.S., X (1964), pp. 652-653.
6. Mater et Magistra, A.A.S., VIII (1961), p. 457.
7. Optatum totius, N. 15.

dirigeants des minorités françaises de l'ouest, il devait porter la parole au grand congrès de la Chambre de commerce à Calgary. M. Trudeau regagne Ottawa aujourd'hui.

GALLUP

● De 500.000 à un million: Nixon 39, Humphrey 37, Wallace 15, sans opinion 9.
● De 50.000 à 500.000: Nixon 41, Humphrey 35, Wallace 16, sans opinion 8.
● De 2.500 à 50.000: Nixon 44, Humphrey 27, Wallace 24, sans opinion 5.
● Moins de 2.500: Nixon 44, Humphrey 22, Wallace 27, sans opinion 7.

Sondage par âge

● De 21 à 29 ans: Nixon 39, Humphrey 30, Wallace 25, sans opinion 6.
● De 30 à 49 ans: Nixon 42, Humphrey 29, Wallace 20, sans opinion 9.
● 50 ans et plus: Nixon 45, Humphrey 30, Wallace 19, sans opinion 6.

Sondage par religion

● Protestants: Nixon 47, Humphrey 24, Wallace 22, sans opinion 7.
● Catholiques: Nixon 36, Humphrey 40, Wallace 16, sans opinion 8.
● Juifs: Nixon 31, Humphrey 51, Wallace 4, sans opinion 14.

Sondage par sexe

● Hommes: Nixon 42;

La nomination de M. Bertrand
est bien accueillie par
les cadres de la fonction publique

de notre envoyé spécial,
Michel Roy

QUEBEC — Jean-Jacques Bertrand n'est certainement plus aujourd'hui le "Hamlet de la politique québécoise" qu'il a paru être à l'époque où la vocation démocratique de son parti le tourmentait, au début des années 60. Le personnage a perdu tout ce qu'il avait de shakespearien.

Devenu ministre de la justice, il a délaissé les concepts abstraits de la politique idéale et s'est davantage attaché à

Humphrey 26; Wallace 25, sans opinion 7.

● Femmes: Nixon 44, Humphrey 32, Wallace 16, sans opinion 8.

Sondage par race

● Blancs: Nixon 45, Humphrey 26, Wallace 21, sans opinion 8.
● Noirs: Nixon 12, Humphrey 80, Wallace zéro, sans opinion 8.

Les Noirs, qui avaient voté à 68 pour cent pour M. Kennedy et à 34 pour cent pour M. Johnson, constituent donc le seul élément de la population américaine à rester fidèle aux démocrates.

l'examen et à la solution des problèmes concrets. Durant l'absence de M. Johnson, au cours de l'été, il s'est signalé à l'attention des hauts fonctionnaires par la rapidité de ses décisions, par sa rigueur au travail, par son souci d'expédier méthodiquement les affaires courantes, toutes qualités que ne possédait pas son prédécesseur, du moins au même degré.

Aussi, son accession au poste de premier ministre est-elle fort bien reçue par les cadres supérieurs de la fonction publique et par la majorité de ses collègues du cabinet. "Les choses, disent-ils, vont marcher rondement. Les décisions seront prises".

A vrai dire, la personnalité de cet homme évoque plutôt un personnage de Pagnol dont le grassement et la façon d'être, en même temps que la cordialité chaleureuse, les principales caractéristiques. Ce n'est pourtant pas la sincérité qui manque à cet homme. C'est plutôt la faculté de se décontracter en public. C'est aussi la sobriété, celle qui détourne un homme de s'engager dans d'inutiles périphrases quand, en réalité, il n'a sur une question précise rien à dire à l'heure où celle-ci lui est posée.

ble aux conseils et aux influences, attentif à ne jamais blesser.

On se posait hier la question de savoir s'il conserverait dans son entourage le personnel qui animait le cabinet de M. Johnson.

On ne sait quelles sont ses intentions à cet égard. Mais une chose est certaine: il aura grand besoin des conseils de spécialistes de "l'image publique" quand il se produira à la télévision ou prononcera des discours. M. Jean Loisel, le chef de cabinet de M. Johnson, pourrait faire pour M. Bertrand ce qu'il a réussi avec son prédécesseur: lui apprendre à parler devant les caméras, l'amener progressivement à traduire sa pensée de façon plus concise, souvent plus incisive.

Auprès du style qu'avait su développer M. Johnson au cours des années, l'éloquence compassée de M. Bertrand paraît anachronique. Ce n'est pas la sincérité qui manque à cet homme. C'est plutôt la faculté de se décontracter en public. C'est aussi la sobriété, celle qui détourne un homme de s'engager dans d'inutiles périphrases quand, en réalité, il n'a sur une question précise rien à dire à l'heure où celle-ci lui est posée.



Photo: Alan Kofler

Quel service
procure autant
pour si peu?

En deux mois, l'électricité lave pour vous 3 600 assiettes, verres et tasses ainsi que des milliers d'ustensiles. Elle grille 480 tranches de pain. Nettoie, sèche et repasse plusieurs centaines de pièces de linge.

Oui, en deux mois l'électricité fait tout cela pour vous et même plus. Tout cela pour à peine 25 cents par jour.

L'électricité se réserve les corvées. L'électricité, c'est le confort total à la portée de tous.



Hydro-Québec

obtenez le plus
5 1/2%
sur vos épargnes

Pourquoi vous contenteriez-vous de moins? Cette importante compagnie de fiducie canadienne, constituée en vertu des lois du gouvernement fédéral et placée sous la surveillance de ce dernier, verse le maximum d'intérêt sur les épargnes. Votre compte s'accroît plus rapidement chez Guaranty

COMPAGNIE GUARANTY TRUST
DU CANADA

Capital et réserves: \$31,000,000.

427 ouest, St-Jacques 849-5705
43 Centre d'achats Place Versailles
7275 est, rue Sherbrooke
351-5500

GT-46-5F

Le Conseil canadien d'aménagement rural propose à Marchand une philosophie du développement démocratique" au Canada

par Jean-C. Leclerc

Le gouvernement fédéral doit prendre le "leadership" dans la lutte qu'il doit mener de concert avec les provinces contre les disparités régionales, et il a la responsabilité de s'assurer que la population participe vraiment à la définition des politiques de développement et à la planification, recommande en substance le Conseil canadien de l'aménagement rural dans son deuxième rapport annuel au ministre des forêts et du développement rural, M. Jean Marchand.

Le rapport signé du président du Conseil, M. David Kirk, prône une approche rationnelle au problème du développement, notamment face aux disparités régionales et à l'urbanisation incontrôlée. Il propose une philosophie du développement dans laquelle on viserait une politique de participation et d'information de la population. Il recommande la création d'un Institut canadien de développement qui serait

l'école de formation de tous les leaders gouvernementaux et privés dans le développement du pays.

Le rapport qui compte une centaine de pages et prétend avoir fait l'unanimité des membres du Conseil ne fait pas de recommandations sur des programmes concrets de développement, encore qu'à l'occasion il est sévère à l'endroit de certains fonctionnaires et hommes politiques.

Le Conseil en effet, n'a pu s'inspirer d'études approfondies et solidement documentées, n'ayant pas les ressources nécessaires. Son budget cette année dépasse à peine \$100.000. Mais il cite les conclusions du Conseil économique du Canada.

Les disparités

Le conseil est heureux notamment de souligner la convergence entre son exposé et celui du Conseil économique sur la pauvreté au Canada. Le problème des disparités régionales, dit-il, "se pose depuis

de longues années déjà et en vient à constituer une menace réelle à l'unité et à la sécurité du Canada.

En 1927, par exemple, le citoyen de l'île du Prince-Édouard avait un revenu annuel de \$248 et celui de la Colombie-Britannique \$535. En 1966 ces revenus étaient rendus à \$1.376 et \$2.438 respectivement, soit dans le premier cas, un revenu de 64 p.c. de la moyenne canadienne et dans le second, de 114 p.c. En 1966, tout l'est du pays est en bas de la moyenne et l'Ouest, y compris l'Ontario, au-dessus.

Depuis 1945, l'écart s'est encore accru et le CCAR rappelle que les paiements de transfert fédéraux tendent à masquer "une détérioration relative de l'activité génératrice de revenu". On peut du reste se procurer des cartes illustrant la pauvreté au Canada, les unes ont été préparées par l'ARDA ("Desavantages économique et social au Canada"), les autres par le Secrétariat des plans spéciaux ("Face à la pauvreté").

Le CCAR reconnaît que le gouvernement fédéral, "de concert avec les provinces", cherche à résoudre ce problème très important et complexe, mais il le fait, dit-il, "d'une manière inadéquate, fragmentaire, et incoordonnée". Il donne à cet égard l'exemple du phénomène d'urbanisation au pays qui continue de s'accroître dans le plus grand désordre et sans contrôle de la part des gouvernements.

Il critique notamment la tendance à confondre la croissance économique tout court, souvent désastreuse et une politique de développement.

L'information

Le CCAR propose une définition du développement. Il le considère comme un processus "essentiellement démocratique" au sein duquel la population oriente la direction du développement.

Les objectifs du développement seraient déterminés à partir des valeurs de la société pluraliste canadienne, dans des structures de participation politique nouvelles. Si le CCAR est plutôt discret sur les formes pratiques que prendrait cette révolution des structures politiques canadiennes, il est par ailleurs éloquent sur la nécessité absolue de l'information des citoyens à la base de toute participation réelle.

"Dans la société technique et bureaucratique qui est la nôtre, dit-il, le pouvoir appartient de plus en plus à ceux qui possèdent l'information. Plus un individu détient d'information sur le milieu dans lequel il vit, plus aussi il peut contrôler ce milieu."

Quant aux moyens menant au développement, le CCAR soutient que les structures administratives et politiques actuelles en rendent très difficile, sinon impossible, toute planification.

"L'un des grands obstacles au développement, dit-il, a été jusqu'ici l'incapacité des gouvernements fédéral et provinciaux de partager clairement leurs responsabilités et de

définir d'une manière coordonnée les politiques nécessaires."

Le CCAR soutient notamment qu'on n'a pas su distinguer entre les politiques de bien-être et les politiques de développement. Le conseil qui doit aviser le ministre sur l'aménagement rural, soutient notamment qu'il faut penser en terme de régions intégrant les milieux ruraux et urbains.

Les programmes régionaux, poursuit le rapport, "sont essentiellement du ressort des provinces. Le gouvernement fédéral devrait éviter, autant que possible, dans la poursuite de ses objectifs au sein des programmes à frais partagés, de recourir à des interventions de caractère administratif dans des domaines de juridiction provinciale."

"Nous croyons pouvoir déceler certaines tendances de

cette nature, dit le CCAR. De telles interventions demeurent artificielles, inutilement coûteuses, sinon perturbatrices."

La participation

Au chapitre de la participation et de l'information de la population le CCAR écrit que la personne humaine a le droit de participer aux décisions qui l'affectent et qu'elle a la capacité, mais il ajoute aussitôt:

"Une telle foi dans les ressources des individus et des groupes se heurte encore, malheureusement, à des contestations non équivoques chez certaines personnes continuées en autorité. Le dirigisme qui a inspiré les systèmes à l'intérieur desquels nous avons grandi — qu'ils soient religieux, éducatifs ou politiques — continue de nourrir la méfiance

de beaucoup de dirigeants et d'administrateurs à l'égard de méthodes trop démocratiques d'action."

Il dénonce en particulier les campagnes gouvernementales de publicité et mentionne la "propagande" de l'ARDA. On sait que tout dernièrement encore, une autre agence gouvernementale, la Société centrale d'hypothèques et de logement, a payé de grandes annonces publicitaires rappelant les bienfaits que les citoyens sont supposés avoir reçus d'elle.

Le CCAR recommande enfin la création d'un Institut canadien de développement où les fonctionnaires supérieurs et les cadres de la nation pourraient s'affronter et apprendre les uns des autres à pratiquer une politique coordonnée alimentée à une pensée communautaire.

Il recommande également la coordination des structures administratives du gouvernement central, tâche que n'a pu réussir l'ARDA, et des gouvernements provinciaux.

Les membres

Le Conseil canadien de l'aménagement rural est constitué d'associations membres: le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, le Conseil d'orientation économique du Bas-Saint-Laurent, la Fédération des Caisses populaires Desjardins, les Federated Women's Institutes of Canada, l'Institut canadien d'éducation des adultes, la Confédération des syndicats nationaux, l'Association forestière canadienne, la Chambre de commerce du Canada, l'Union catholique des cultivateurs, le Conseil canadien des

femmes du Canada, le Conseil canadien du bien-être, le Conservation Council of Ontario, l'Association esquimienne, le Congrès du travail du Canada, le Conseil canadien des pêcheries, l'Union coopérative du Canada, l'Union nationale des agriculteurs, la Canadian Association for Adult Education, la Fédération canadienne de l'agriculture, la Fédération canadienne de la faune et la Werthern Canada Reclamation Association.

Il compte aussi des membres à titre individuel, notamment le directeur du département de sociologie de Laval, M. Gerald Fortin, le professeur Pierre-Yves Pénin de l'Institut d'urbanisme de l'université de Montréal, le Rév. J. N. MacNeil de l'université Saint-François-Xavier et le doyen N. R. Richards de l'université de Guelph.

Un symposium international de psychiatrie à McGill

A l'occasion de son 25e anniversaire, le département de psychiatrie de l'Université McGill organise un symposium international de psychiatrie, à l'amphithéâtre Howard Palmer, au 6e étage de l'Edifice des sciences médicales McIntyre.

Les organisateurs ont choisi pour cette rencontre scientifique le thème "Recherches psychiatriques dans notre monde en évolution" afin de faire ressortir les différents aspects de la psychiatrie contemporaine.

Le docteur G. F.D. Hosel-

cours des 25 dernières années.

Les conférenciers traiteront de sujets les plus variés, depuis l'usage que l'on fait des médicaments en psychiatrie jusqu'à l'histoire de la psychiatrie en passant par les services d'hygiène mentale.

Parmi les conférenciers se trouvent Lord Taylor, prési-

dent de l'Université "Memorial" de Terre-Neuve, qui a contribué à l'établissement du service national de la santé en Grande-Bretagne, le professeur U.S. von Ruler, président du conseil de la Fondation Nobel et les docteurs Philippe Paumelle et J.-B. Boulanger, respectivement directeur de la psychiatrie communautaire du

XIIIe arrondissement à Paris et professeur agrégé de psychiatrie à l'Université de Montréal (ces derniers parleront en français).

Rappelons que le département de psychiatrie à McGill est le plus grand centre d'enseignement de psychiatrie du Commonwealth et le troisième en Amérique du Nord.



Le Dr A.-D. Archambault, (à gauche) président de la Société historique de Montréal, remet à M. Jean Bruchési, ambassadeur du Canada en Espagne, la médaille d'or de la société, en hommage au mérite de l'ensemble de l'œuvre de M. Bruchési. Cette cérémonie s'est déroulée au pavillon de la France, à Terre des hommes.

Marcel Duchamp, père du "pop-art"

PARIS (AFP) — Le peintre Marcel Duchamp, qui vient de mourir à l'âge de 81 ans, a dû attendre l'âge de 80 ans pour être présenté dans un musée français: ce fut l'an dernier au Musée d'art moderne dans une rétrospective qui l'unissait à son frère, le sculpteur Raymond Duchamp-Villon.

Pourtant, la notoriété lui était venue tout d'un coup aux Etats-Unis alors qu'il avait 26 ans pour un seul tableau, "Le Nu de l'escalier", où cinq personnages s'enchevêtraient au point de se fondre en un seul. Déjà heurté par les autres tableaux de l'exposition, des Picasso, des Matisse, des Braque, les Newyorkais cristalliseront sur l'œuvre de Duchamp leur indignation devant l'art nouveau et il fallut l'intervention de la police pour les empêcher de "lyncher" la toile.

Amateur de canulars, Marcel Duchamp fut parmi les signataires du fameux tableau "L'Œil cacodylate" de Francis Picabia, mais en se dissimulant derrière un nom de femme: Rose Selavy. Mais c'était un homme profondément sérieux sur tous les problèmes qui touchaient à l'art. Il a peint assez peu, mais il a toujours été à la pointe de la découverte artistique: impressionnistes, fauves, babaistes surtout eurent sur lui une influence profonde. C'est lui qui fut le père du "pop-art" en exposant dès 1914 ses "ready-made", des objets d'usage quotidien auxquels il ajoutait des détails et un titre inattendus. Ces expériences devaient le mener à fonder à New York, où il a passé de très longues périodes de sa vie, le "mouvement d'anti-peinture". Les œuvres de Duchamp se trouvent pour la plupart au musée de Philadelphie.

COURS POUR L'HOMME D'AFFAIRES

Evaluation, formation, motivation de l'équipe de vente (No V-1)

A la lumière des principes du marketing et de la psychologie, les participants au cours d'administration de la vente analyseront et discuteront successivement les problèmes d'évaluation, de formation et de motivation des vendeurs.

Ces trois sessions fourniront au gérant des ventes des connaissances nouvelles, une revue des notions essentielles, les moyens d'animer et de stimuler les vendeurs et d'accroître leur production.

Dates: 18-19 octobre, 25-26 octobre, 8-9 novembre (vendredi, 19 à 22 heures; samedi, 9 à 13 heures).

Cout: \$100. (inscription, textes et matériel inclus).

\$150. (individus ou entreprises non-membres).

Organisation dynamique de l'entreprise (No H-1)

Comment motiver mes hommes? Comment les inspirer et les inciter à utiliser le meilleur de leur potentiel? Comment les faire travailler avec moi? Comment connaître la perception qu'ils ont de mon comportement? Le style de leadership que j'utilise de fait est-il vraiment celui que je crois utiliser? L'image du patron que perçoivent mes subalternes est-elle celle que je veux projeter?

A ces questions et à plusieurs autres que vous vous posez, vous pouvez trouver des réponses au cours des sessions intensives sur l'Organisation dynamique de l'entreprise.

Dates: 22-23-24 novembre 1968 (des sessions auront lieu le soir, les 22 et 23).

Cout: \$200. (inscription, repas, textes et matériel inclus).

\$250. (individus ou entreprises non-membres).

Techniques modernes de sélection du personnel (No H-2)

Qui embaucher? A qui accorder la promotion?

Aucune autre décision n'est aussi difficile, parce qu'on doit tenir compte de toute la complexité de la nature humaine. Aucune autre décision n'est aussi importante, parce que seul le personnel compétent et capable de perfectionnement assure la prospérité d'une entreprise. Dans la sélection et l'évaluation du personnel, il n'y a pas de place pour les amateurs. Les erreurs y sont trop coûteuses.

Ces cours s'adressent autant à ceux qui veulent acquérir plus d'expérience, qu'à ceux qui veulent évaluer les techniques qu'ils utilisent depuis des années. Tous ceux qui ont à prendre une décision relative à l'embauchage ou la promotion pourront tirer grand profit de ces cours.

Dates: 6 et 7 décembre.

Cout: \$150. (inscription, repas, textes et matériel inclus).

\$200. (individus ou entreprises non-membres).

METHODES D'APPROCHE: discussions en équipe, jeux de rôle, méthode des cas.

- Non-membres: le \$50. additionnel peut, au gré du postulant, constituer une cotisation annuelle de membre de la Chambre.
- Le nombre des participants est limité.
- Les cours seront donnés à la Maison du Commerce.

Chaque demande d'inscription doit être accompagnée d'un chèque de \$50.00 au nom de la Chambre de commerce du district de Montréal. Ce dépôt ne sera plus remboursable trois semaines avant la date du début des cours. Précisez le numéro du cours désiré et indiquez vos nom, fonction, entreprise, adresse et numéro de téléphone. Retournez à:

La Chambre de commerce du district de Montréal, Maison du Commerce, 6e étage, 1080, côte du Beaver Hall, Montréal 1. (Tél. 866-2861)

MOINS DE 21 ANS OU COLLÉGIEN?

OBTENEZ CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS DÉSIRÉ

en joignant

"LE CLUB DES MOINS DE 21 ANS" (e)

de

A. Gold & Sons

SOYEZ bien habillé
GAGNEZ la faveur des filles
POSSÉDEZ votre compte-courant
OBTENEZ gratuitement les meilleurs succès sur disques Capitol

Les jeunes clients de A. Gold & Sons savent ce qu'ils veulent et comment l'obtenir. Ils savent qu'une belle apparence est la clé du succès au travail, à l'école et auprès des filles. Ils savent qu'une bonne tenue et une bonne impression

prennent corps chez A. Gold & Sons. Alors ALLEZ-Y et OBTENEZ CE QUE VOUS DÉSIREZ en joignant notre "CLUB DES MOINS DE 21 ANS" MAINTENANT!



CADEAU GRATUIT

CHOISISSEZ 1 DE CES 4 L.I. CAPITOL QUAND VOUS EFFECTUEZ VOTRE

PREMIER ACHAT À TERME



THE BEACH BOYS

(CHAQUE DISQUE GRATUIT D'UNE VALEUR DE \$4.98)

SI VOUS AVEZ MOINS DE 21 ANS ET QUE VOUS SOYEZ TRAVAILLANT OU COLLÉGIEN

Nous vous invitons à obtenir votre propre

COMPTE-COURANT

\$100

OU PLUS

sur une simple signature de votre part

ET À RECEVOIR GRATUITEMENT UN LONG-JEU SUCCÈS DE CAPITOL EN EFFECTUANT VOTRE PREMIER ACHAT "A CREDIT"

PAS DE PAPERASSERIE - PAS D'ENDOSSEUR
PAS D'ENQUÊTE PROLONGÉE
PAS D'HISTOIRE - PAS D'ENNUI
PAS D'ATTENTE INUTILE

C'EST AUSSI SIMPLE QUE CELA - Venez en personne, téléphonez ou postez le coupon ci-dessous. Nous vous retournerons votre carte de crédit immédiatement. Vous pourrez dès lors vous servir de votre COMPTE-COURANT DE \$100.00 OU PLUS du "Club des moins de 21 ans" ou du "Club d'Université" en vous procurant toutes les dernières nouveautés que votre cœur desire. Vous obtenez TOUTES CES CHOSES sur VOTRE PROPRE SIGNATURE. Aucune autre permission n'est requise. Tout est CONFIDENTIEL. Votre O.K. est tout ce dont vous avez besoin pour jouir de beaux vêtements que vous pourrez "PORTER A VOTRE COMPTE" pour 26 SEMAINES.

CHANGEZ VOTRE APPARENCE EN VOUS PROCURANT CE QUE VOUS DÉSIREZ DE CETTE MANIÈRE FACILE.

POSTEZ CE COUPON - PASSEZ NOUS VOIR - OU TELEPHONEZ A 861-2451. NOUS VOUS RETOURNERONS VOTRE CARTE DE CREDIT IMMEDIATEMENT ET VOUS POURREZ "PORTER VOS ACHATS A VOTRE COMPTE" IMMEDIATEMENT

POSTEZ AUJOURD'HUI A UN DE NOS 4 MAGASINS

388 ouest, rue Ste-Catherine (coin St-Alexandre)
LES GALERIES D'ANJOU
960 ouest, rue Ste-Catherine (voisin du Loew's)
FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE

A. Gold & Sons

Je voudrais joindre "LE CLUB DES MOINS DE 21 ANS" (e) ou ouvrir un "COMPTE-COURANT D'ECOLE SUPÉRIEURE OU D'UNIVERSITÉ". Veuillez m'adresser ma carte de crédit personnelle et ouvrir un compte privé pour moi afin que je puisse acheter des marchandises sur ma propre signature quand je le desire. Je comprends que je ne suis pas obligé d'acheter.

NOM AGE

ADRESSE

EMPLOYEUR

UNIVERSITÉ OU ECOLE

N.B. — "Le Club des moins de 21 ans" est une division de A. Gold & Sons et une marque déposée.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS

"Vous êtes par ces présentes informé que ABRAHAM RUBIN demeurant à 410 Bertrand Street, Ville de St. Laurent, District de Montréal, fera application au Lieutenant-Gouverneur en Conseil qu'un Ordre soit adopté changeant son nom légalement à ABRAHAM JIMMY RUBIN."

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 1171

DAME MARGARET ALISON ANN REA, ménagère épouse de biens communs de George Doi, de la cité de Pointe Claire, district de Montréal

Requérante

-vs-

GEORGE DOY, présentement de lieux inconnus, ayant comme dernier domicile 266 Loisselle Place, Pincoirt, Ile Perrot,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé GEORGE DOY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 27 septembre 1968

JACQUES PERRON
Registraire de la Cour Supérieure de Montréal

ROSA B. GUALTIERI
360 St-Jacques Ouest
Suite 415
Montréal

Avocat de la Requérante

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

NO: 751862

LES SOCIÉTÉS MONTCLAIR INC. corporation légalement constituée, ayant son siège social et son principal établissement au 300 est, boulevard Henri-Bourassa, dans la cité et le district de Montréal,

demanderesse

-vs-

ROGER JODOIN, domicilié à Plant City, Floride, États-Unis d'Amérique,

défendeur

et

JACQUES ARCHAMBAULT,

tiers-saisi

et

LE REGISTREUR de la Division d'Enregistrement de Laval,

mis-en-cause-est-qualité

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ROGER JODOIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du Brevé d'Assignation, de Saisie-Arrest avant Jugement et de Saisie Immobilière avant Jugement et de la Déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 27 septembre 1968

H.W. BRODEUR
P.A.C.S.

CATE, OGILVY, BISHOP, COPE, PORTEOUS & HANSARD,
Avocats,
Edifice de la Banque Royale,
Place Ville Marie,
Montréal 2.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 1228

CLERMONT DUNN, journaliste, demeurant à 8666 Boul. St-Michel, app. 1 des cité et district de Montréal,

Requérant

-vs-

DAME GABRIELLE TAILLEFER DUNN, 5410 est, rue Beaubien, des cité et district de Montréal,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée DAME GABRIELLE TAILLEFER DUNN, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 27 septembre 1968

JACQUES PERRON
Registraire de la Cour Supérieure de Montréal

R. BARBEAU
210 est, rue Ste-Catherine
Suite 300
Montréal

Avocat du Requérant

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au sous-signe et portant sur l'enveloppe la mention: "L'INSTALLATION DES CABLES SOUTERRAINS ET DES BASES EN BÉTON POUR LE SYSTÈME D'ATTERRISSAGE AUX INSTRUMENTS A L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL-DORVAL, P.Q." seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 16 octobre 1968 pour les travaux ci-haut mentionnés à l'aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande au bureau de l'acheteur régional, Ministère des Transports, pièce 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport International de Montréal, Dorval, P.Q. sur réception d'un chèque visé de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

M. BARBEAU
Directeur régional,
Services de l'Air.

Ministère des Transports,
Aéroport Int. de Montréal,
Dorval, P.Q.
Le 30 septembre 1968

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 758014

ROMAIN LEMAIRE, électricien résident et domicilié au 9510 rue St-Hubert, Ville et district de Montréal, tant personnellement qu'en sa qualité de tuteur à sa fille mineure, Carole Lemaire, du même endroit,

Demandeur

-vs-

JEAN-CLAUDE BENICHO, résidant au 809 rue est Laurier, Ville et District de Montréal,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, JEAN-CLAUDE BENICHO, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, le 1er octobre 1968

MARIUS D'AMOURS
Adjoint C.S.M.

Mes. CHAUVIN & BELANGER
Avocats,
901 Carre Victoria
Montréal 1, P.Q.
Procureurs du demandeur.

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL D'AHUNTSIC MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Demande de soumissions pour les travaux suivants:

AGRANDISSEMENT, AMÉNAGEMENT ET RENOVATIONS INTÉRIEURES AU COLLÈGE AHUNTSIC

9155 rue Saint-Hubert, Montréal P.Q.

AVIS AUX ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX
(de bonne foi, qualifiés et responsables)

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription: "SOUMISSION POUR AMÉNAGEMENT AGRANDISSEMENT ET RENOVATIONS INTÉRIEURES AU COLLÈGE AHUNTSIC" seront reçues au bureau du Directeur du Service de l'Équipement, M. Pierre-Emile Cyr, 9155 rue St-Hubert, Montréal, jusqu'à seize heures (16) (4.00 p.m.), heure avancée de l'est, le 25 octobre 1968 et ouvertes le même jour à seize heures quinze (4.15 p.m.) dans la salle du conseil.

Seules les soumissions préparées sur les formules fournies par les Architectes seront considérées. Les Entrepreneurs Généraux pourront obtenir ces formules, ainsi que les plans et devis des Architectes et des Ingénieurs suivants:

Les Architectes Angers & Perron
800 Bord du Lac, suite 3 Dorval, P.Q.

Les Ingénieurs Barré, Pellerin, Lemoine & Associés
4274 rue Papineau, suite 300 Montréal 34, P.Q.

Le dépôt du soumissionnaire sera remboursé sur remise aux Architectes de tous les plans et devis pas plus tard que le 8 novembre 1968. Toutefois les dépôts pour copies additionnelles ne seront pas remboursables, les dépôts des Entrepreneurs qui n'entreront pas de prix, ne seront pas remboursables. Tous les documents devront être au complet, en bon ordre et propres. Les dépôts des soumissionnaires qui retourneront leurs documents après cette date, ne seront pas remboursables.

Tout soumissionnaire pourra obtenir les plans et devis en retour d'un dépôt sous forme de chèque visé de \$50.00, fait à l'ordre des Architectes. Ce dépôt ne sera pas remboursable, mais les plans et devis demeureront la propriété des Architectes. Ces documents seront obtenus au bureau des Architectes.

La formule de soumission ainsi que les plans et devis pourront être examinés au bureau de l'Association de Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal.

Pour être valable, chaque soumission sera faite en 3 exemplaires, être accompagnée d'un chèque de \$20:000.00, visé par une Banque canadienne ou une Caisse populaire et fait à l'ordre du Collège Ahuntsic, ou d'un cautionnement de soumission du même montant, le tout correspondant aux instructions attachées à la formule officielle de soumission.

À la signature du contrat, le soumissionnaire choisi devra fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement garantissant le paiement des matériaux et de la main-d'œuvre. Ces 2 cautionnements seront à un montant représentant 50% du montant du contrat, chacun.

Les cautionnements de soumission et d'exécution seront remis par une ou des Sociétés faisant affaires dans la Province de Québec et approuvées par le Ministère de l'Éducation, du Québec.

Si le cautionnement accompagnant la soumission est sous forme d'un chèque visé, celui-ci sera remis aux soumissionnaires dont les soumissions auront été refusées, dans les 15 jours suivant la date de l'ouverture des soumissions et celui du soumissionnaire choisi, conserve par le Propriétaire jusqu'à 35 jours après l'acceptation finale des travaux par le Propriétaire et l'Architecte, ou remplace par le cautionnement d'exécution demandé plus haut.

Par contre si le cautionnement en est un de soumission, il devra être valable pour une période de 90 jours après la date d'ouverture des soumissions.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS

Les soumissions des sous-traitants pour les travaux suivants seront reçues et déposées au:

BUREAU DES SOUMISSIONS DÉPOSÉES
4970 Place de la Savane Montréal

au plus tard le 18 octobre 1968, à quatorze (14) heures trente (2.30 p.m.). Elles seront faites sur les formules fournies par ledit Bureau et ouvertes le jour même.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé par une Banque canadienne ou une Caisse populaire, fait à l'ordre du Collège Ahuntsic, pour le montant indiqué pour chaque sous-traitant, ou d'un cautionnement de soumission pour un montant équivalent.

SOUS-TRAITANT

Béton préfabriqué \$ 300.00

Plomberie et Chauffage \$ 1,000.00

Ventilation \$ 4,500.00

Électricité \$ 3,000.00

Maçonnerie, fourniture et pose \$ 1,000.00

Fenêtres \$ 2,000.00

Équipement de cuisine \$ 2,000.00

Ameublement de laboratoire \$ 2,500.00

Peinture \$ 300.00

Couvre-planchers \$ 300.00

Couverture, tôle et isolant \$ 500.00

Carrelage acoustique, suspension incluse \$ 500.00

AVIS
D'ABANDON DE CHARTE

Prenez avis que la compagnie La Centrale Audio-Visuelle Inc., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au Ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

Daté à Montréal, ce 30e jour de septembre 1968.

AURELE DAoust,
Secrétaire

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 1465

LUCILLE BASTIEN, secrétaire, résidant et domiciliée au numéro 10,880 de la rue Berri, dans les cité et district de Montréal,

Requérante,

-vs-

COLMAN LOSONCZY, comptable, ayant résidé au numéro 34 de la rue de la Tour d'Auvergne, Paris, 9ième arrondissement, France, et maintenant de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

Suivant ordonnance de cette Cour, l'Intimé COLMAN LOSONCZY, est enjoint de comparaître dans un délai de soixante jours (60) de la dernière publication de cet avis. Une copie de la requête en divorce fut laissée à son intention, au greffe du registraire des divorces du district de Montréal, au 500 Place d'Armes, suite 1150, et un avis lui est donné qu'à défaut de comparaître, sa comparution ou contestation dans le délai précité, la requérante procédera à obtenir contre l'intimé, par défaut, un jugement de divorce ainsi que toutes les ordonnances requises ce jugement étant en premier lieu conditionnel mais à moins que dans l'intervalle l'intimé produise au greffe du Tribunal un avis définitif exposant les raisons pour lesquelles le jugement ne devrait pas devenir irrévocable.

MONTREAL, ce 1er jour d'octobre 1968

J. PERRON
Registraire

Me Pierre-A. Champagne C.R.,
Immeuble Justitia,
1195 rue Berri,
MONTRÉAL P.Q.

Me Pierre-A. Champagne C.R.,
Immeuble Justitia,
1195 rue Berri,
MONTRÉAL P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 12 juillet, 1968 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Mo-Mar Plastics Ltd., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 27e jour de septembre 1968, sous le numéro 2092841. Ce 27e jour de septembre, 1968. La Banque Toronto-Dominion.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 septembre, 1968 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Ravcor Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25e jour de septembre 1968, sous le numéro 2092841. Ce 25e jour de septembre, 1968. La Banque Toronto-Dominion.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-68-10254
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal

le mardi 22 octobre 1968

Centrale Outardes 4
(Comté de Saguenay)

FOURNITURE DE DIX (10) PANNEAUX DE DISTRIBUTION A 600 V ET DE SIX (6) TABLEAUX DE COMMANDE DES MOTEURS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi, inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W. E. JOHNSON
Montréal, le 30 septembre 1968.

CANADA
Province de Québec
District de Hull

Greffe des divorces
Du District de Montréal

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 647

CLAUDETTE ST-LOUIS, infirmière, domiciliée et résidant à Masson, district de Hull,

Requérante,

-vs-

YVON PLOUFFE, dont l'adresse actuelle est inconnue.

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé Yvon Plouffe est par les présentes requis de comparaître

dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Division des Divorces de Montréal, à l'intention de l'intimé.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

Montréal, ce 30 septembre 1968

G.S. CHALLIES,
J.C.S.M.

Demandeurs

-vs-

Me Gérard Charron,
Avocat,
497, rue Principale,
Buckingham, P.Q.
Procureur de la requérante.

Montréal, ce 30 septembre 1968

G.S. CHALLIES,
J.C.S.M.

Une partie du lot un (1P) subdivision du lot originaire dix-sept (17) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord, de figure irrégulière, bornée en front vers le nord-ouest par partie dudit lot 17-1 (boulevard Gouin) vers le nord-est par le lot 17-14 (rue Hector Lamare) vers l'est par les lots 16-1 et 15-2, vers le sud-est par le lot 17-13 et vers le sud-ouest par partie du lot 18-671, 18P, et partie du lot 18-629, mesurant soixante-cinq pieds et soixante-quinze centièmes de pied (65.75') et vingt et un pieds et un centième de pied (21.01') en front sur le boul. Gouin, quarante-huit pieds et quatre-vingt-huit centièmes (48.88') de pied et quatre-vingt-six pieds et trois dixièmes de pied (86.3') dans ses lignes nord-est et est, quatre-vingt-dix-neuf pieds et sept dixièmes de pied (99.7') dans sa ligne sud-est, et cent trente-cinq pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (132.88') dans sa ligne sud-ouest et contenant une superficie de douze mille cinq cent quarante-six pieds carrés et trente-cinq centièmes, mesure anglaise (12,546.45 p.c. m.a.)

Olympia Development Co. 15
Lionel Charlebois 20

Une partie du lot originaire vingt (20P), cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure irrégulière. Borné vers le nord-ouest par les lots 20-1 et 20-2 vers le nord-est et le sud-est par partie dudit lot originaire 20, et vers le sud-ouest par partie du lot 22-56, et par partie du lot originaire 22. Mesurant quarante pieds et soixante et seize centièmes de pied (40.76') dans sa limite nord-ouest, cent soixante et six (166) pieds dans sa limite nord-est, trente (30) pieds dans sa limite sud-est, et cent soixante et trois (163) pieds, plus ou moins, dans sa limite sud-ouest et contenant une superficie de mille quatre cent soixante et quinze pieds carrés plus ou moins, mesure anglaise (1,475 p.c. m.a.)

Lionel Charlebois 20

Une partie du lot un (1P) subdivision du lot originaire vingt (20) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure trapézoïdale. Borné vers le nord-ouest par partie dudit lot 20-1 (Boul. Gouin) vers le nord-est par partie du lot 20-2, vers le sud-est par partie du lot 21-1. Mesurant cinq pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (5.94') dans sa limite nord-ouest, cent pieds et soixante et sept centièmes de pied (100.67') dans sa limite nord-est, cinq pieds et soixante et seize centièmes de pied (5.76') dans sa limite sud-est et quatre-vingt-dix-huit pieds et quarante-huit centièmes de pied (98.48') dans sa limite sud-ouest et contenant une superficie de cinq cent quatre-vingt-cinq pieds carrés et soixante et un centièmes, mesure anglaise. (585.61 p.c. m.a.)

Une partie du lot deux (2P) subdivision du lot originaire vingt (20) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure trapézoïdale. Borné vers le nord-ouest par partie dudit lot 20-2 (Boul. Gouin) vers le nord et le sud-est par partie du lot originaire 20, et vers le sud-ouest par partie du lot 20-1. Mesurant douze centièmes de pied (0.12') dans sa limite nord-ouest, quatre-vingt-seize pieds et onze centièmes de pied (96.71') dans sa limite nord-est, trente-cinq (35) pieds dans sa limite sud-est, et quatre-vingt-dix-huit pieds et quarante-huit centièmes de pied (98.48') dans sa limite sud-ouest et contenant une superficie de mille six cent quarante-trois pieds carrés et quatre-vingt-dix centièmes, mesure anglaise. (1,643.98 p.c. m.a.)

Lionel Charlebois 21

Une partie du lot un (1P) subdivision du lot originaire vingt et un (21) du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure irrégulière. Borné vers le nord-ouest par partie dudit lot 21-1 et par partie du boulevard Gouin vers le nord-est par partie du lot 20-1, vers le sud-est par partie du lot originaire 22. Mesurant cinquante-quatre pieds et un dixième de pied (54.1') et neuf pieds et neuf dixièmes de pied (9.9') dans ses deux limites nord-ouest, quatre-vingt-dix-huit pieds et quarante-huit centièmes de pied (98.48') dans sa limite nord-est, trente-trois pieds et huit dixièmes de pied (33.8') dans sa limite sud-est et soixante et dix-huit pieds et neuf dixièmes de pied (78.9') dans sa limite sud-ouest et contenant une superficie de trois mille neuf cent quatre-vingt-seize et onze centièmes pieds carrés, mesure anglaise. (3,996.11)

Serafini Inc. 23

(avec bâtisse dessus érigée)

Marconi Construction Ltée 27

Enrico Sadoni 27

Sydney O. Spier 29

(avec bâtisse dessus érigée)

André Claude Joyal 31

J. Albert Gauthier Ltée 38

Une partie du lot six cent trente-sept (637P) subdivision du lot originaire trente-huit (38) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le nord-ouest par partie du lot 38-1563, vers le nord-est par les lots 38-1538 à 38-1555, vers le sud-est par partie du lot 38-698 (rue Forest) et vers le sud-ouest par partie dudit lot 38-637, mesurant cent vingt-trois pieds (523') de largeur par une profondeur de six (6) pieds et contenant une superficie de trois mille cent trente-huit pieds carrés, mesure anglaise. (3,138 p.c. m.a.)

Dame Marthe Beaulieu épouse séparée de biens de Pierre Rodrigue) 63

(avec bâtisse dessus érigée)

Chapire Inc. 63

(avec bâtisses dessus érigées)

Robert Houle 69

(avec bâtisse dessus érigée)

Une partie du lot soixante-neuf (69P) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord, mesurant cette partie, vingt-huit pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied dans une de ses lignes sud-est, soixante-trois pieds et sept dixièmes de pied dans son autre ligne sud-est, cent douze pieds dans sa ligne ouest, cent un pied dans sa ligne nord-est; et borné comme suit: vers le sud-est par une partie non subdivisée du lot numéro soixante-neuf, expropriée par la Cité de Montréal-Nord pour l'élargissement du Boulevard Gouin et par le Boulevard Gouin Est, vers l'ouest par la partie du lot numéro soixante-quatorze ci-dessus décrite, vers le nord-ouest par la Rivière des Prairies, et vers le nord-est par une autre partie non subdivisée du lot soixante-neuf et d'une superficie de quatre mille huit cent trente-sept pieds carrés et soixante et neuf centièmes, mesure anglaise. (4,837.69 p.c. m.a.)

Robert Houle 74

(avec bâtisse dessus érigée)

Une partie du lot soixante-quatorze (74P) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord, mesurant quatre pieds et trois dixièmes de pied dans sa ligne sud-est, soixante-dix-sept pieds dans sa ligne sud-ouest, vingt-cinq pieds et six centièmes de pied dans sa ligne ouest, quarante et un pieds dans sa ligne nord-ouest et cent douze pieds dans sa ligne est, et bornée comme suit: vers le sud-est par une partie non subdivisée dudit lot 74, expropriée par la Cité de Montréal-Nord, pour l'élargissement du

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No: 757 413

LORENZO THERIAULT, personnellement et es-qualité de tuteur à ses enfants mineurs Cécile Thériault, Yolande Thériault et Sylvie Thériault et MARIETTE THERIAULT, demeurant et domiciliée au No. 1103 de la 18e Avenue, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal,

Demandeurs

-vs-

GUY MARTEL, demeurant et domicilié au No. 2044 rue Bercy, dans les cité et district de Montréal,

Défendeur.

Montréal, 27 septembre 1968

MARIUS D'AMOURS
Protonotaire C.S.M.

Mes DROUIN & SIROIS,
Avocats,
2275 Est. rue Jean-Talon,
Montréal, P.Q.
Procureurs des demandeurs

Domicile élu:
Jacques Villeneuve,
31 Ouest, rue St-Jacques,
Montréal, P.Q.

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD
COMTÉ DE BOURASSA

boulevard Gouin, vers le sud-ouest par une autre partie non subdivisée dudit lot numéro 74, vers l'ouest par une partie non subdivisée du lot numéro 75, vers le nord-ouest par la Rivière des Prairies et vers l'est par la partie non subdivisée dudit lot numéro 69 ci-dessus décrite.

Robt Houle

(avec bâtisse dessus érigée) 75

Une partie du lot soixante-quinze (75) du cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord et mesurant vingt-deux pieds dans sa ligne sud-ouest, douze pieds dans sa ligne nord-ouest et vingt-cinq pieds et six centièmes de pied dans sa ligne est et bornée comme suit: vers le sud-ouest par une autre partie non subdivisée dudit lot 75, vers le nord-ouest par la Rivière des Prairies, et vers l'est par la partie non subdivisée dudit lot 74 ci-dessus décrite et d'une superficie de cent vingt-cinq pieds carrés, mesure anglaise (125 p.c. m.a.)

Pasquale Cardone 76

(avec bâtisse dessus érigée)

Une partie du lot cinq cent cinquante (550P) subdivision du lot originaire soixante-seize (76) cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le nord-est par partie du lot 76-573 (avenue Paris) vers le sud-est par le lot 76-551, vers le sud-ouest par partie du lot 77-612, et vers le nord-ouest par partie dudit lot 76-550. Mesurant douze pieds et cinq dixièmes de pied (12.5') de largeur par une profondeur de trente-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (39.5') et contenant une superficie de quatre cent quatre-vingt-treize pieds carrés et soixante et quinze centièmes, mesure anglaise (493.75 p.c. m.a.)

Pasquale Cardone 76

(avec bâtisse dessus érigée)

Une partie du lot six cent douze (612P) subdivision du lot originaire soixante-dix-sept (77) du cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le nord-est par partie du lot 76-550, vers le sud-est, par le lot 77-611, vers le sud-ouest par partie du lot 77-566 et vers le nord-ouest par partie dudit lot 77-612. Mesurant douze pieds et cinq dixièmes de pied (12.5') de largeur par une profondeur de quarante pieds et six dixièmes de pied (40.6') et contenant une superficie de mille cinq cent six pieds carrés et vingt-cinq centièmes, mesure anglaise. (506.25 p.c. m.a.)

Jean-Paul Emond 85

(avec bâtisse dessus érigée)

Une partie du lot six cent douze (612P) subdivision du lot originaire soixante-dix-sept (77) du cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure rectangulaire. Borné vers le nord-est par partie du lot 76-550, vers le sud-est, par le lot 77-611, vers le sud-ouest par partie du lot 77-566 et vers le nord-ouest par partie dudit lot 77-612. Mesurant douze pieds et cinq dixièmes de pied (12.5') de largeur par une profondeur de quarante pieds et six dixièmes de pied (40.6') et contenant une superficie de mille cinq cent six pieds carrés et vingt-cinq centièmes, mesure anglaise. (506.25 p.c. m.a.)

Jean-Paul Emond 85

(avec bâtisse dessus érigée)

Une partie du lot cinq cent quarante et un (541P) subdivision du lot original quatre-vingt-cinq (85) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure trapézoïdale. Borné vers le nord-est par partie du lot 85-541 (ave. Laurentides) vers le sud-est par partie dudit lot 85-541, vers le sud-ouest par partie du lot 86-405 et vers le nord-ouest, par le lot 85-540. Mesurant douze pieds et cinq dixièmes de pied (12.5') de largeur par une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds (84') dans sa ligne nord-ouest et quatre-vingt-vingt-quatre pieds et un dixième de pied (84.1') dans sa ligne sud-est et contenant une superficie de mille cinq cent quatre-vingt-cinq pieds carrés et six dixièmes, mesure anglaise. (1,056.6 p.c. m.a.)

Jean-Paul Emond 85

(avec bâtisse dessus érigée)

Une partie du lot cinq cent quarante et un (541P) subdivision du lot original quatre-vingt-cinq (85) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la Cité de Montréal-Nord. De figure trapézoïdale. Borné vers le nord-est par partie du lot 85-541 (ave. Laurentides) vers le sud-est par partie dudit lot 85-541, vers le sud-ouest par partie du lot 86-405 et vers le nord-ouest, par le lot 85-540. Mesurant douze pieds et cinq dixièmes de pied (12.5') de largeur par une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds (84') dans sa ligne nord-ouest et quatre-vingt-vingt-quatre pieds et un dixième de pied (84.1') dans sa ligne sud-est et contenant une superficie de mille cinq cent quatre-vingt-cinq pieds carrés et six dixièmes, mesure anglaise. (1,056.6 p.c. m.a.)

informations

internationales

Sévère condamnation du coup de Prague Paris: rien ne justifiait l'action des Soviétiques

PARIS (AFP) — M. Michel Debré a invité hier les dirigeants soviétiques à comprendre "les conditions fondamentales hors desquelles la détente ne peut se développer".

Le ministre français des affaires étrangères, qui parlait devant l'Assemblée nationale, a d'abord rappelé que la France avait condamné l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. Aucune menace extérieure, aucun trouble intérieur et dangereux pour le voisin, aucune demande d'assistance ne peuvent servir d'explication ou d'excuse, a-t-il dit.

Cette intervention "dissimule très mal la volonté de considérer l'Europe de l'est comme une zone d'influence réservée au commandement de Moscou, a ajouté le ministre, qui veut espérer que celle-ci n'est pas "le début d'un brutal retour en arrière", "alors que la détente commence à porter ses fruits".

Il n'y a, pour M. Debré, "entre la détente et la guerre froide point d'autre solution, au moins à long terme".

Le ministre a précisé ensuite les conditions de la détente. Elle ne peut être uniquement un accord entre Washington et Moscou; elle suppose "une conception différente des rapports entre les nations européennes, y compris la Russie", et elle doit se faire pour "créer une zone pacifique de prospérité et de progrès en Europe".

"Sur ce chemin qui passe par le développement des échanges commerciaux, les accords de coopération industrielle, une meilleure compréhension intellectuelle, les dirigeants soviétiques savent qu'ils peuvent compter sur la politique de la France. Encore convient-il qu'ils comprennent les conditions fondamentales hors desquelles la détente ne peut se développer.

La violente campagne lancée contre l'Allemagne fédérale, a noté au passage M. Debré, est une "attitude de diversion". Mais l'"Allemagne demeure au cœur du problème de l'Europe".

Après avoir regretté qu'un courant nationaliste, même "largement minoritaire", se fasse jour en Allemagne de l'ouest, le ministre a estimé qu'il était injuste et contraire au fait de ne pas rendre hommage à la "sincère volonté de paix et de renouveau qui anime les dirigeants actuels de l'Allemagne fédérale "et qui" justifie" la coopération franco-allemande.

Après avoir indiqué que le seul élément positif en ce qui concerne le Vietnam était la poursuite des conversations de Paris et après avoir rappelé la position française sur le Moyen-Orient, M. Michel Debré a traité plus longuement du Biafra. Il a indiqué que son administration avait fourni "d'importants ravitaillements et une précieuse assistance médicale. Il a rappelé le droit des Biafrais à l'autodétermination et a regretté "la très large fourniture d'armes au gouvernement de Lagos", allusion au soutien militaire anglais et soviétique au gouvernement central du Nigeria.

Démission

CITE DU VATICAN (AFP) — Mgr Marcel Lefèvre, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, a annoncé sa démission de démissionner lors de la clôture du chapitre général de la congrégation, qui se tient dans les lieux intimes. Le prélat, ainsi que son conseil, ont décidé de démissionner des que le chapitre aura pourvu à leur succession.

Aucun progrès à la conférence de Paris sur le Vietnam

PARIS (AFP) — Un léger raidissement d'attitude de la part des délégués de Hanoi, a marqué la 24e séance des pourparlers américano-nord-vietnamiens.

Le ministre Xuan-Thuy, chef de la délégation de la RIV, a mis l'accent en effet dans son intervention sur la poursuite de l'action militaire entreprise par le peuple vietnamien afin de "lutter contre l'agression américaine". Après avoir souligné que le peuple vietnamien "uni comme un seul homme" userait de son "droit sacré" de résistance à "l'agression ou qu'elle se produise" c'est-à-dire au Nord-Vietnam ou au Sud-Vietnam, le ministre a observé que "les pays socialistes frères ont parfaitement le droit d'aider le peuple vietnamien à vaincre l'agression dans tous les domaines".

Pas de réciprocité

Le représentant d'Hanoi a clairement indiqué d'autre part qu'aucun des deux principaux candidats aux prochaines élections américaines ne lui paraissait plus séduisant que ne l'est à ses yeux l'actuel président. Rappelant que la RIV ne se plierait à aucune espèce de réciprocité à propos de l'arrêt des bombardements contre le Nord-Vietnam, M. Xuan Thuy a rejeté le plan avancé récemment par le candidat démocrate Hubert Humphrey arrêt des attaques contre évacuation de la zone démilitarisée mais sans faire remarquer que même ce "projet trompeur" ne plaît pas à la personnalité notoirement "belliciste" qu'est le candidat républicain Richard Nixon.

M. Averell Harriman, chef de la délégation américaine, s'est élevé de son côté contre "l'attitude négative de Hanoi" qui, selon lui, barre la route à tout progrès.

La prochaine séance aura lieu le 9 octobre.

Manifestation contre la guerre du Vietnam à l'ONU

NATIONS UNIES (AFP) — Au moment où M. Rusk commençait son discours à la tribune, une dizaine de personnes, hommes et femmes, dans les derniers rangs de la galerie du public se levèrent et poussèrent des clameurs en agitant des banderoles. On pouvait lire sur celles-ci des phrases comme "Les grandes compagnies font de l'argent, les soldats meurent" (Big firms make money, G.I. die). Les gardes de l'ONU, postés dans les travées, intervinrent immédiatement, déchirèrent les banderoles et emmenèrent les manifestants qui les suivirent sans résistance. L'incident dura à peine quelques minutes.

M. Andreï Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, assis au banc de la délégation soviétique, tourna la tête en entendant les clameurs, puis reprit son attitude d'imperturbable écoutant. M. Rusk condamner l'invasion de la Tchécoslovaquie.

Bonn: le NPD renonce aux manifestations publiques

HANOVRE (AFP) — Le comité directeur du Parti national-démocrate allemand (NPD — extrême-droite) a décidé de renoncer dorénavant à toute grande manifestation publique du mouvement. Un porte-parole du N.P.D. a indiqué, hier, à Hanovre, que cette décision avait été prise en raison des incidents provoqués lors de telles réunions par les contre-manifestants comme ce fut notamment le cas, mardi soir, à la Beethoven Halle, à Bonn. Ces manifestations, a-t-il dit, ont démontré que les autorités politiques responsables de la République fédérale n'étaient plus disposées à garantir les manifestations politiques dans l'esprit de la loi lorsqu'il s'agit de réunions du N.P.D. Les grandes manifestations publiques de ce mouvement seront donc supprimées.

TAS

UNE REPONSE A CHAQUE APPEL COMMERCIAL OU RESIDENTIEL

SERVICE D'APPELS TELEPHONIQUES T.A.S.

866-6921

SHERBROOKE GRANBY QUEBEC

569-6366 372-5851 22-2024

Paris dément la rumeur d'une livraison d'armes au Biafra

PARIS (AFP) — Les informations concernant les livraisons d'armes françaises au Biafra sont dénuées de tout fondement, indique-t-on dans les milieux autorisés. En revanche, le gouvernement français fait tout son possible pour faire parvenir des médicaments et des vivres aux populations biafraises, et cela n'est pas facile, ajoute-t-on dans les mêmes milieux.

Un pont aérien d'une capacité d'au moins 30 tonnes d'armes par jour aurait commencé à fonctionner secrètement entre la France et le Biafra vraisemblablement via le Gabon, avait affirmé hier matin

La Havane: arrestation de cinq saboteurs

LA HAVANE (AFP) — L'arrestation de cinq hommes et d'une femme, accusés de sabotage, a été annoncée hier par le ministère de l'intérieur cubain. Il s'agit des premières arrestations annoncées depuis le discours du 28 septembre de M. Fidel Castro, dans lequel il condamnait les nombreux actes de sabotage enregistrés dernièrement sur l'ensemble du territoire cubain.

Les saboteurs ont incendié le 7 septembre dernier un grand magasin appartenant à l'Etat, dans la province de Camaguey. Les pertes occasionnées par le sinistre s'élevaient à un million et demi de pesos. Les six détenus ont reconnu leur culpabilité et seront jugés par un tribunal révolutionnaire. Ils avaient formé un "groupe contre-révolutionnaire" dénommé "Front de libération nationale" qui recevait des instructions de l'étranger. Ils encouraient la peine de mort ou la condamnation à de longues peines de prison.

Le journal "Granma", organe du parti communiste cubain, publie une enquête effectuée parmi un groupe de travailleurs et dont il apparaît que ceux-ci réclament la peine de mort pour "les saboteurs et les contre-révolutionnaires".

Incident sino-bulgare à Pékin

PEKIN (AFP) — La Bulgarie décidera probablement d'élever une protestation contre un incident survenu mardi pendant la fête nationale, au cours duquel un diplomate bulgare a été pris à partie par un groupe de Chinois et a dû remettre ses deux appareils photographiques, indique-t-on de source diplomatique.

Le diplomate intéressé, Mikail Gumerov, s'est refusé à tout commentaire, déclarant que l'affaire était "sans intérêt".

Selon la version recueillie dans les milieux diplomatiques d'Europe orientale, l'incident a eu lieu à la suite du discours du vice-président Lin Piao qui a condamné l'invasion de la Tchécoslovaquie obligeant ainsi les diplomates d'URSS, d'Allemagne orientale, de Pologne, de Hongrie, de Bulgarie et de Mongolie à quitter les tribunes avant même le début du défilé du Premier Octobre.

M. Gumerov qui était resté en arrière pour photographier le départ de ses collègues, a été arrêté par un groupe non identifié de Chinois qui lui ont déclaré qu'il était interdit de prendre des photographies. Gumerov a soutenu au contraire que la permission lui avait été donnée officiellement par le ministre des affaires étrangères.

M. Gumerov, qui est âgé d'une soixantaine d'années, a décidé alors de prendre le pas de course pour rejoindre le gros des diplomates du camp soviétique mais ceux-ci ont été à leur tour entourés par une petite foule.

Les diplomates au nombre d'une quinzaine — chef de mission, attaché militaire et conseiller commercial de chaque ambassade — sont restés bloqués environ vingt minutes. Ils ont pu gagner leurs voitures seulement lorsque Gumerov a accepté d'abandonner ses deux appareils.

Certains observateurs notent que le règlement officiel distribué aux invités précisait que nul ne devait quitter sa place avant la fin de la manifestation. De ce fait il est possible qu'en se rendant au défilé, les diplomates du camp soviétique se soient placés, sans s'en rendre compte, dans une situation sans autre issue que: ou bien écouter sans réagir la condamnation du révisionnisme, ou bien enfreindre le règlement pour partir.

Les travaillistes préparent leur programme électoral

BLACKPOOL (AFP) — L'intervention du leader adjoint du parti travailliste, M. George Brown, hier à la conférence de Blackpool, a été le principal événement d'une journée placée sous le signe de l'examen de conscience.

S'étant accordé lundi la satisfaction de condamner la politique des salaires du gouvernement, appelé mardi par le premier ministre M. Harold Wilson à serrer les rangs et à résister au défaitisme, le congrès s'est vu présenter hier par M. Brown son "Horizon 1971", celui de l'année des prochaines élections, ce "manifeste intérimaire" du parti, assorti d'un appel à cesser de se reprocher mutuellement les fautes commises par un gouvernement qui n'est pas infail- libre, pour s'attaquer aux grandes options de la prochaine décennie, a été accueilli par des applaudissements nour-

Mais moins que le thème de l'adaptation à un monde en mutation, c'est sans doute cette phrase: "Il y a encore trop de privilèges concentrés entre trop peu de mains" qui est allée droit au cœur de quelque 1.300 délégués quotidiennement préoccupés par des questions d'emploi, de salaires, de logement et d'écoles.

Ces deux derniers sujets, ainsi que l'éducation et la politique des transports, ont occupé le reste de la journée. Les délégués ont également entendu un rapport sur l'organisation du parti, rédigé par une commission d'enquête, et qui suggère notamment la création d'une compagnie immobilière pour faire fructifier les fonds du labour.

La journée d'aujourd'hui sera consacrée à la politique étrangère et marquée par une intervention du secrétaire au Foreign Office, M. Michael Stewart.

Le chef adjoint du parti travailliste, M. George Brown qui, en mars dernier, avait démissionné du poste de secrétaire au Foreign Office à la suite de démêlés avec le premier ministre Harold Wilson, a présenté à 1.300 con-

gressistes, sur le ton passionné qui lui est coutumier, un manifeste intérimaire de 4.000 mots intitulé "Progrès et changements" dans lequel le parti travailliste reconnaît les erreurs qu'il a commises au cours de quatre années de pouvoir. Sa plus grande erreur cependant, selon les auteurs de ce document, a été de sous-estimer la faiblesse de l'économie britannique après 13 ans de régime conservateur et les effets défavorables de la situation internationale sur la vie financière de la Grande-Bretagne. Tournant rapidement la page, les auteurs de ce bilan, qui a été approuvé par le conseil national exécutif du Labour Party, réclament l'institution d'une société juste fondée sur la participation active des travailleurs et sur une plus grande égalité sociale. Ils suggèrent l'institution

d'un impôt permanent sur le capital.

Affirmant que la Grande-Bretagne aura d'ici 1970 une base solide d'où peut venir une expansion économique soutenue, le comité national exécutif estime que les décisions gouvernementales de réductions budgétaires dans les domaines de la défense donneront alors leurs pleins résultats. Les réformes, pour être efficaces, poursuivent les auteurs du manifeste, nécessitent du temps. La plus grande tragédie serait, affirme le document — qui est considéré comme marquant le début d'une grande offensive en vue des prochaines élections prévues dans environ deux ans — que les tories, pour la seconde fois en 20 ans, reviennent au pouvoir pour cueillir les fruits des sacrifices travail-

Congo: Mulélé sera jugé comme criminel de guerre

KINSHASA (AFP) — "Pierre Mulélé sera jugé comme criminel de guerre" a annoncé hier le général Mobutu, président de la République du Congo-Kinshasa, au cours d'un meeting improvisé tenu au stade de la révolution à Kinshasa, peu après son retour de Rabat.

C'est donc par un coup de théâtre que le chef de l'Etat congolais a repris contact avec son peuple, coup de théâtre que rien ne laissait prévoir après la conférence de presse très anodine qu'il avait tenue à son arrivée dans le salon d'honneur de l'aéroport de Ndjili.

C'est aussi un désaveu de l'action menée par M. Justin Marie Bomboko, ministre des affaires étrangères, qui avait traité avec Mulélé et négocié avec ce dernier son retour dans la légalité.

Pierre Mulélé, a estimé le général Mobutu, "ne peut pas bénéficier de l'amnistie signée récemment et qui ne concer-

nait que les détenus politiques". "Mulélé n'était pas détenu, il n'a pas été jugé, il doit l'être par un tribunal légalement constitué", a dit le chef de l'Etat congolais qui a ajouté que le général de Gaulle avait agi de même avec les gens de "l'Organisation armée secrète" (O.A.S.). "Le peuple congolais doit montrer dans cette affaire qu'il a une morale et une conscience du rôle de l'Etat", a déclaré le général Mobutu. "Ce que nous déclarons valable aujourd'hui pour Mulélé l'est également pour les autres rebelles, considérés comme meneurs, c'est-à-dire Soumialot, et consorts".

(Pierre Mulélé avait demandé à bénéficier de la loi d'amnistie et, à ce titre, il avait regagné Kinshasa, venant de Brazzaville, dimanche dernier, accompagné de M. Bomboko, donc avec la garantie gouvernementale).

Pourquoi les Obligations d'Épargne du Canada sont une bonne affaire pour tout le monde



... y compris vous!

Ces obligations vous aident à réaliser vos ambitions, vos projets, quand vous le désirez. De plus, elles vous permettent de participer activement et d'une façon personnelle au développement de votre pays. Il n'y a pas de moyen plus simple, plus sûr, plus rentable de faire fructifier vos économies que d'acheter des Obligations d'Épargne du Canada.

- **Avotreportée!** Toute personne (adulte ou enfant), toute compagnie ou association peut en acheter de \$50 à \$50.000, au comptant ou par versements, au travail, de toute banque, caisse populaire, société de fiducie, ou de tout courtier agréé.
- **Argent instantané!** Vous pouvez les encaisser en tout temps, à toute banque au Canada, à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt.

Peu de placements sont aussi rentables. Aucun n'est aussi sûr! C'est vraiment une bonne affaire pour tout le monde!

Achetez les vôtres dès maintenant!

LaSalle

L'Événement tant attendu!

LE PAVILLON

est enfin réouvert

"Une CUISINE insurpassable dans les plus beau cadre à Montréal."

Savourez vos plats favoris en dansant au son de la musique de MIGUEL MAURA et son quartette.

Tous les dimanches, le fameux **BUFFET, FROID ET CHAUD** à partir de 6 heures \$6.00 enfants moins de 10 ans \$3.00

Stationnement gratuit

1240 rue Drummond, Montréal.

Pour réservations: PHILIPPE

866-6492



regards

sur le monde

LE LAOS

LE SUD-EST ASIATIQUE
À L'HEURE DU VIETNAM

par Bernard Couret

1 - Pays transformé en "banlieue de la guerre"

Le Laos est un des pays sur lequel on a le moins écrit, ce qui n'est pas le moins. Il est la terre de prédilection des influences étrangères et de la guerre spéciale qu'elles se livrent sous le couvert du "gouvernement triparti d'union nationale".

En fait d'union nationale, ce royaume de près de trois millions d'habitants, composé de plus de soixante ethnies différentes, et dont le territoire est contrôlé aux deux tiers par le Néo Lao Haksat (gauche laotienne), est plus divisé que jamais.

Aujourd'hui, les grandes capitales du monde se penchent sur les événements qui s'y déroulent, inquiètes de voir se réchauffer dans cette partie de l'univers une guerre que deux conférences de Genève (1954 et 1962) avaient eu l'ambition d'étouffer.

Il est difficile de retrouver dans le Vientiane d'aujourd'hui, cette capitale aimable d'un pays heureux à la manière de Paul et Virginie que pouvait encore décrire la célèbre voyageuse Andrée Viollis, il y a un quart de siècle.

Le charme qui se dégage de cette ville dont le nom original signifie "la cité du santal", n'est pas en cause, pas plus que la grâce et la séduction des "phousao" (jeunes filles), serrées dans leur "sin" (jupe) de soie brodée de fils d'or. Mais la deuxième guerre mondiale et l'occupation japonaise, la guerre d'Indochine, l'éveil du mouvement national, l'aide américaine enfin et les contre-courants qu'elle a provoqués ont profondément marqué le Laos.

Le Vientiane d'aujourd'hui ressemble à une bonne petite ville de province qui pousse à la diable, la tête dans la verdure les pieds dans un véritable marécage. Voitures américaines, japonaises, françaises, cyclo-poussettes étrangement propres et antiques, charrettes à bœufs s'entre-croisent dans des nuages de poussière.

Le bouddhisme est étrangement présent dans les rues où des armées de bonzes déambulent dignement, enve-

loppés dans leur tunique jaune, le crâne rasé, un long parapluie noir sur l'épaule. Le Pra-Khé, le Vat Sisaket, le That Luang, mausolée bouddhique érigé sur un cheveu de Bouddha, rappellent avec beaucoup de force l'existence d'une vieille culture peu disposée à se laisser "occidentaliser".

Déclarations fantaisistes

Trois fois par semaine un DC-3 de la "Royal Air Lao" décolle de Bangkok avec à son bord de vieilles chiqueuses de bétel, des "hippies" venant d'un peu partout, des touristes en mal d'exotisme et des centaines de livres d'or en barre destinées au marché de Vientiane. Quand ce chargement hétéroclite débarque à l'aéroport délabré de Wathay, la plupart filent tout droit vers les attractions qui font le charme particulier de la ville: ses fumeries qui prospèrent au grand jour, ses marchands ambulants de ha-

shish à bon marché et ses légions de jeunes prostituées.

Mais derrière cette façade de vice à portée de la main, le Laos est aux prises avec une guerre dont on ne soupçonne peut-être pas l'envergure. Le Laos est de toute évidence un pays où la guerre, depuis plusieurs années, constitue la priorité numéro un.

C'est en 1964, que le prince Souvanna Phouma, convaincu que son pays avait à faire à une invasion de facto de la part du Viet-Nam du Nord, demanda l'aide des États-Unis. Soucieux de préserver les accords de Genève de 1962 qui garantissaient la neutralité du Laos, Washington a répondu de la seule manière possible, en envoyant une équipe d'officiers des "Special Forces", d'officiels du Département d'État et d'agents de la C.I.A. abondamment pourvus dans tous les domaines.

Périodiquement, les autorités de Vientiane publient "un

livre blanc" sur les "violations des Accords de Genève par le gouvernement de la République Démocratique du Nord-Vietnam. A en croire ces rapports successifs, les troupes nord-vietnamiennes sont comme le dragon de la fable: omniprésentes, elles surgissent partout, aussi bien au Viet-Nam du Sud qu'au Laos, à croire que le Front National de Libération et le Néo Lao Haksat ne représentent rien, qu'ils sont des représentations de l'esprit.

Les exemples ne manquent pas pour montrer le peu de crédit qu'il faut accorder à ce genre de "révélations". Le 30 septembre 1960, le gouvernement du prince Boun Oum se plaint à l'O.N.U. de la présence de 5.000 soldats vietnamiens (aujourd'hui, d'après le prince Souvanna Phouma premier ministre, ils sont 20.000) mais s'abstient de demander la convocation du Conseil de Sécurité. Quelques semaines plus tard, son ministre de l'Information

avait en toute simplicité avoir inventé de toutes pièces l'histoire de l'invasion, afin de prouver au peuple laotien que son gouvernement "pouvait compter sur l'aide de ses amis étrangers". Bernard Fall, mort au Viet-Nam du Sud il y a quelques mois, a relaté en détails cet épisode dans un important article intitulé "The Laos tangle" paru dans "The International Journal" au printemps 1961.

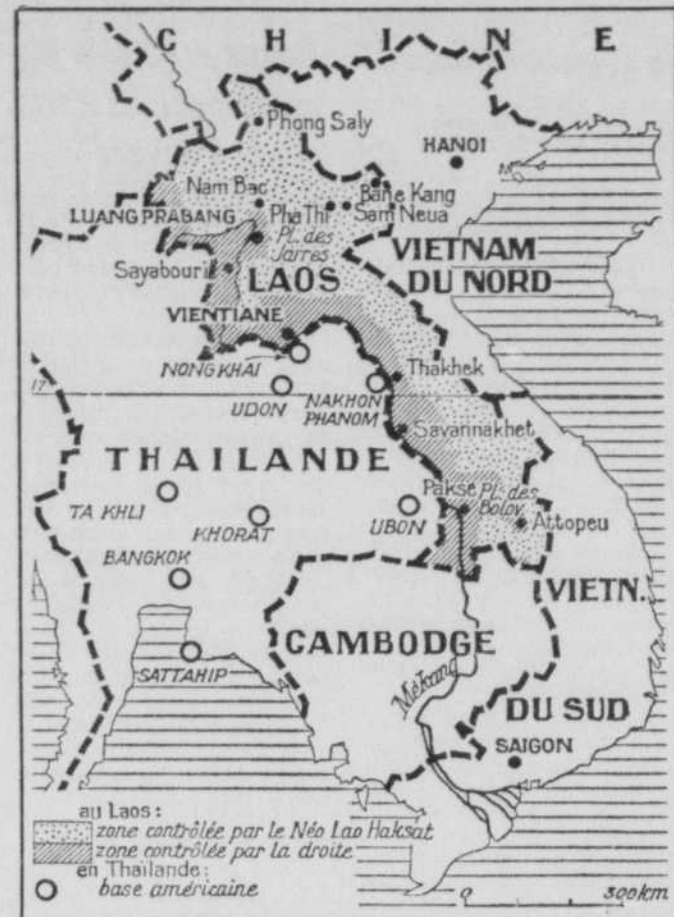
Plus récemment encore, je me trouvais à Vientiane quand furent présentés à la presse "les prisonniers nord-vietnamiens" capturés ces dernières années. Ils étaient une dizaine. Seul l'un d'eux a fait une déclaration publique. Et lorsque la mémoire lui manquait, un colonel laotien qui se tenait près de lui, lui soufflait la suite de son récit. Le même jour, le prince Souvanna Phouma dénonçait la présence d'unités nord-vietnamiennes au Laos du haut de la tribune des Nations Unies. A un officiel laotien qui lui demandait son avis sur cette conférence de presse, le correspondant de l'agence Reuter a répondu: "La pièce était mauvaise, tant du point de vue de l'interprétation que de la mise en scène".

Il en est de même pour les unités chinoises qui apparaissent périodiquement dans les communiqués de l'Etat-major de Vientiane chaque fois que celui-ci doit expliquer une retraite un peu précipitée de ses troupes; elles s'évanouissent dans la jungle aussi mystérieusement qu'elles y étaient apparues. A Luang-Prabang, capitale royale du royaume, le colonel Bouchanh m'expliquait le revers de ses troupes dans la vallée de la Nam Bac (tombée depuis aux mains du Néo Lao Haksat) par la

neutralité aux États-Unis.

Boeing et son éventuel partenaire européen trouveraient par contre un marché pour les liaisons plus courtes qui sont celles, spécifiquement, d'un "aérobuse". Le retard pris par le premier constructeur américain d'avions commerciaux dans cette compétition est dû aux efforts qu'il a dû consacrer à la mise en route de son programme de quadri-réacteurs géants. Le Boeing 747 vient d'être présenté officiellement et son succès commercial semble assuré. "C'est une préoccupation de moins", déclare-t-on à ce sujet chez Boeing.

en ce domaine. Cependant un tel facteur n'apparaît pas déterminant. Si Boeing parvenait à conclure une entente à la suite des contacts qui ont été pris dans ce but avec les principaux constructeurs européens — essentiellement en France et en Grande-Bretagne — il pourrait en résulter un projet concurrent de l'airbus anglo-franco-allemand. La formule "européenne" qui intéresse actuellement Boeing est sensiblement différente en effet de celle offerte par McDonnell-Douglas et Lockheed: le DC-10 et le L-1011 ont un rayon d'action nettement plus grand en vue d'assurer les grands itinéraires transconti-



présence de régiments chinois dans cette partie du pays.

Les "conseillers" américains

C'était presque mot pour mot, les mêmes propos que me tenait un officier supérieur, à Vientiane... en 1960. Plus sérieux, l'ambassadeur des États-Unis, M. William Sullivan, s'est contenté de sourire lorsque je lui ai rapporté ces propos.

Si depuis 1962, la grande presse américaine a respecté la fiction de la neutralité laotienne en s'abstenant de diffuser les nouvelles susceptibles d'attirer l'attention sur l'intervention militaire américaine dans le royaume, il semble depuis quelque temps, que l'on juge superflues ces précautions.

Les "conseillers" américains on les rencontre dans

les rues de Vientiane ou dans les bars de Dongpalane, le visage frais et bien rasé, un chewing-gum entre les dents, tout à fait le portrait qui illustre la publicité pour la dernière "crème dentifrice extra-superchlorophyllée". Ils se ressemblent tous et chacun ressemble à Pyle ce personnage de Graham Greene, un agent de l'O.S.S. toujours pourvu d'excellents motifs pour justifier tous les dégâts qu'il provoque, au demeurant un Américain bien tranquille.

Si la présence américaine est devenue très apparente dans les villes, notamment à Vientiane, son évaluation est difficile à établir en raison de la discrétion dont s'entourent les ressortissants américains et des facilités dont ils disposent pour s'introduire au Laos, en dehors de tout contrôle de l'administration locale. Ne serait-ce qu'en usant des

appareils des compagnies "Air-America" et "Continental Service".

Selon des sources pour la plupart recoupées, le nombre de citoyens américains exerçant des fonctions au Laos, familles non comprises, s'élève à environ 4.000. Les personnes employées à des tâches administratives, diplomatiques ou d'assistance civile, sont passées de 800 à 1.000; le nombre des conseillers militaires pour l'aviation est actuellement d'au moins 2.000 contre 1.200 en 1966.

Les effectifs des militaires chargés des missions d'encadrements dans les maquis ou de formation dans les centres d'instruction et les unités des forces armées sont passés de 510 à un millier. Ils seraient même 2.000 selon un renseignement de source britannique. Ils sont dispersés en groupes homogènes, sur l'ensemble du territoire du royaume.

Il convient d'y ajouter les 500 aviateurs hors-cadre des deux compagnies civiles entièrement financées par la C.I.A. "Air-America" et "Continental Service", soit 150 de plus qu'à la fin de 1965.

Près de 500 spécialistes travaillent sous une couverture civile à l'U.S.S.S.I. ou à l'U.S.A.I.D. dans le cadre des "cluster-villages", des équipes de mise en état des routes, des programmes de développement rural, des formations chargées du fonctionnement et de l'entretien de 100 terrains d'aviation homologues à atterrissage court, installés par les Américains dans toutes les régions du Laos, et dont 30 se trouvent dans les régions contrôlées par le Néo Lao Haksat. Bien qu'il soit malaisé d'obtenir des chiffres précis, on estime ces effectifs à environ 3.000, soit plus de 600 par rapport à la fin de 1965. Enfin, les "special forces" opérant aux abords de la frontière vietnamienne, comptent dans leurs rangs environ 1.000 Américains contre 400 en 1966.

(à suivre)

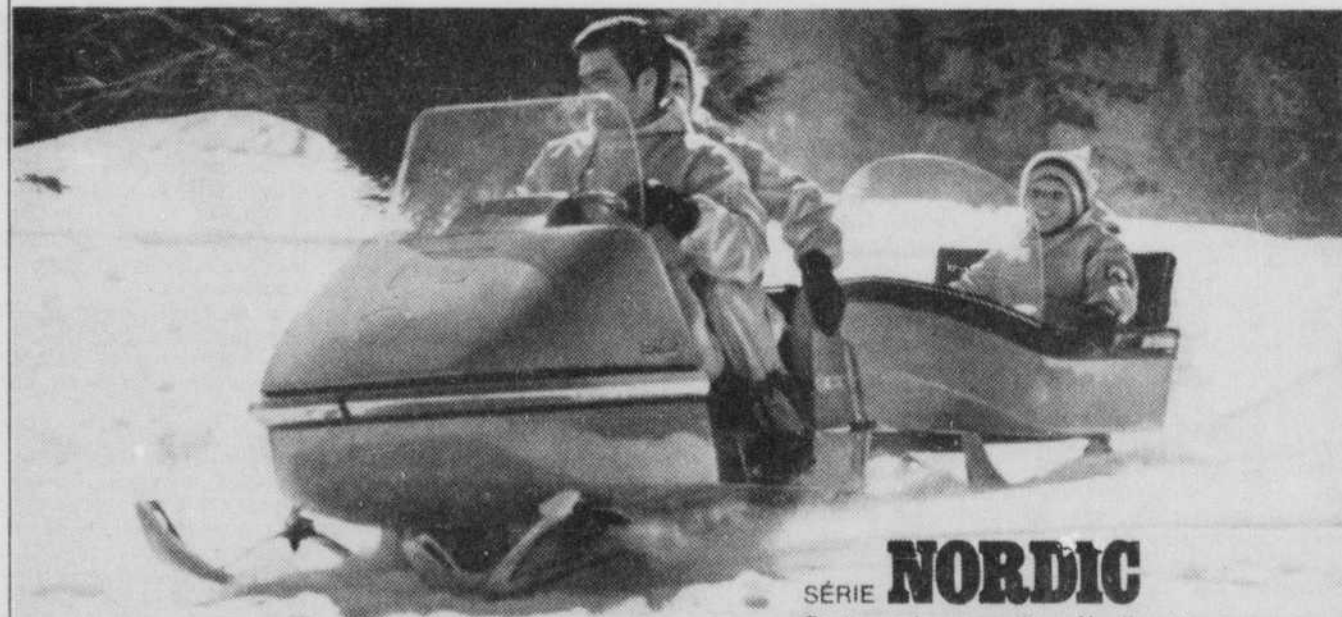
Boeing s'associerait à un constructeur européen pour fabriquer un aérobuse

SEATTLE, Washington (AFP) — La compagnie Boeing envisage de s'associer avec un constructeur européen en vue de la construction d'un aérobuse, apprend-on dans les milieux proches de la firme de Seattle. Il s'agirait d'un bi-réacteur à rayon d'action court à moyen, c'est-à-dire utilisable sur des parcours moins longs que les modèles récemment mis sur le marché par McDonnell-Douglas et Lockheed. On admet à la même source qu'un accord éventuel et définitif entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne en vue de construire un aérobuse serait de nature à influencer les plans de Boeing

en ce domaine. Cependant un tel facteur n'apparaît pas déterminant. Si Boeing parvenait à conclure une entente à la suite des contacts qui ont été pris dans ce but avec les principaux constructeurs européens — essentiellement en France et en Grande-Bretagne — il pourrait en résulter un projet concurrent de l'airbus anglo-franco-allemand. La formule "européenne" qui intéresse actuellement Boeing est sensiblement différente en effet de celle offerte par McDonnell-Douglas et Lockheed: le DC-10 et le L-1011 ont un rayon d'action nettement plus grand en vue d'assurer les grands itinéraires transconti-

nentaux aux États-Unis.

Boeing et son éventuel partenaire européen trouveraient par contre un marché pour les liaisons plus courtes qui sont celles, spécifiquement, d'un "aérobuse". Le retard pris par le premier constructeur américain d'avions commerciaux dans cette compétition est dû aux efforts qu'il a dû consacrer à la mise en route de son programme de quadri-réacteurs géants. Le Boeing 747 vient d'être présenté officiellement et son succès commercial semble assuré. "C'est une préoccupation de moins", déclare-t-on à ce sujet chez Boeing.

ENFIN ARRIVÉ, L'AUTO-NEIGE
LE SKI-DOO 69 L'PLAISIR SANS ENNUIS

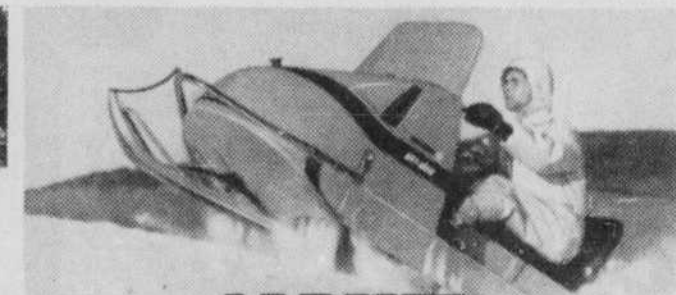
SÉRIE NORDIC

Tout ce qui se rapporte au Nordic est nouveau... à partir de sa chenille de 18" jusqu'à son allume-cigare automatique. Le nouveau Nordic vous assure une tenue de route d'une souplesse et d'une stabilité insurpassées sans rien enlever de l'allant sportif propre à SKI-DOO.



SÉRIE OLYMPIC

Jamais vous ne trouverez une auto-neige dont le prix est inférieur à celui de l'Olympic. Doté d'une puissance idéale et admirablement bien équilibré, l'Olympic vous offre des performances inégalées! Pas surprenant que plus de gens abordent le sport de l'auto-neige à bord d'un Olympic de préférence aux autres marques.



SÉRIE ALPINE

L'Alpine possède une légèreté d'empreinte sans pareille. Grâce à ses deux chenilles de 15" chacune, vous gravirez les pentes raides et filerez à travers les champs à toute vitesse. Vous n'aurez jamais à craindre de rester pris ou de vous enfoncer dans la neige quelles qu'en soient les conditions.

RÉSERVEZ VOTRE SKI-DOO 69 DÈS MAINTENANT ET SANS ENNUIS GRÂCE À NOTRE MODE DE FINANCEMENT PRATIQUE.

ski-doo
Bombardier
l'auto-neige par excellence

*Marque déposée

DISTRIBUTEURS "SKI-DOO BOMBARDIER"

PIGEON MARINE & SPORTS INC.

11,921 rue Bellevoix
MONTREAL-NORD
Tél. 322-1610

PIERRE LUSSIER LIMITÉE

Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 h
10,490 Boul. Lojennesse
MONTREAL
Tél. 389-1651 - 4662

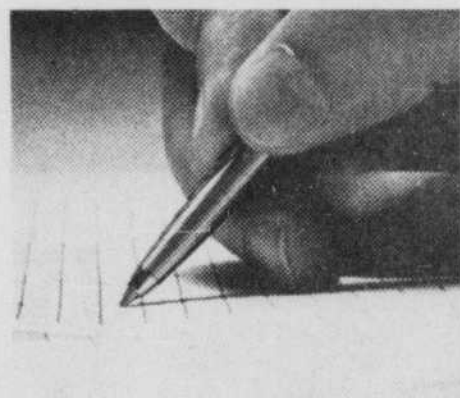
LANTHIER & LALONDE AUTO INC.

4411 rue Papineau
MONTREAL
Tél. 526-4411

RÉAL MOTO INC.

1240 rue Provost
LACHINE
Tél. 634-4161

Que préférez-vous faire?

Des rapports
ou des affaires?

Avec une machine à dicter portative Philips "83", vous ne ferez que le travail pour lequel on vous paye.

La Philips "83", c'est la machine à dicter de l'homme d'action.

Protégée par un solide étui de cuir. Fabriquée d'éléments solides. Conçue pour fonctionner par tous les temps.

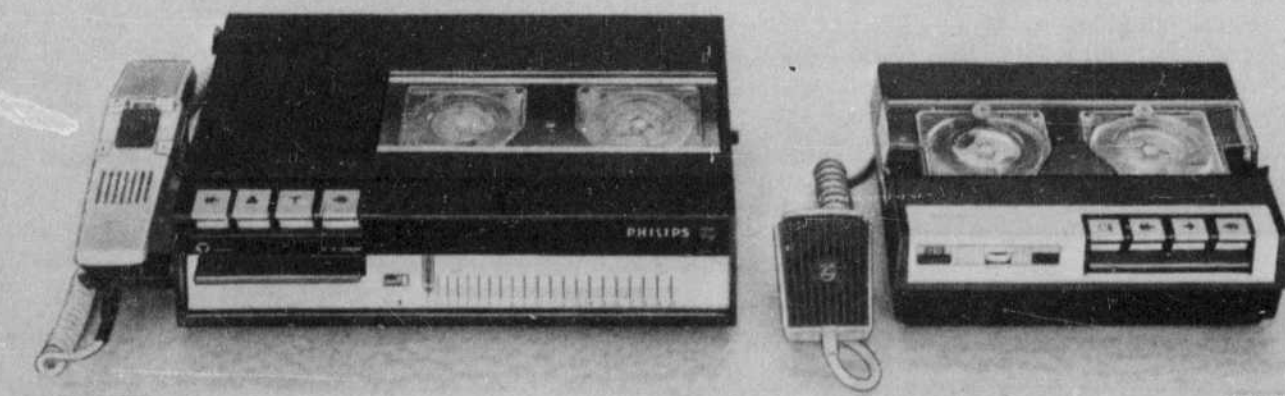
Cassettes de dimensions réduites, se mettant en place par simple pression. Pas de complication, aucune confusion possible, mais un son clair et net. La durée d'enregistrement des cassettes est de 40 minutes. Vous pouvez enregistrer vos rapports sur la "83" portative et envoyer la cassette à votre secrétaire qui en fera la transcription sur le modèle de bureau, la

Philips "84". A votre retour, vos rapports seront déjà dactylographiés.

La Philips "83" pèse moins de 4 1/2 livres. Elle est "tout transistors" et fonctionne au moyen de six piles ordinaires. Le micro est hautement sélectif — il enregistre très faiblement les bruits de fond, ce qui vous permet d'utiliser la machine dans n'importe quelle condition. L'interrupteur marche/arrêt se trouve sur le micro. Si vous prenez souvent l'avion, notez que toutes les compagnies aériennes autorisent l'usage de la Philips "83" en cours de vol.

Nous aimerions vous rendre visite à votre bureau et vous laisser l'essayer. De même que la "84". Mais si vous préférez auparavant en savoir un peu plus long sur ces deux modèles, écrivez à Philips, Business and Educational Dept., 116 Vanderhoof Ave., Toronto 17, Ont. Vous recevrez un livret gratuit montrant plus de 300 applications pour les machines à dicter et des brochures en couleurs sur les modèles Philips "83" et "84". (Peut-être qu'ensuite, vous n'écrirez plus.)

COMMUNICATION FONCTIONNELLE



Modèle de bureau 84

Modèle portable 83

Jean-Jacques Bertrand

Le nouveau premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, est, à 52 ans, un des vétérans de l'Assemblée législative. Elu pour la première fois aux élections générales de 1948, réélu sans interruption depuis, il n'est devancé au chapitre des états de service que par son collègue Maurice Bellemare qui siège à Québec depuis 1944. Quatre autres députés seulement ont été élus en même temps que lui, soit MM. Francis Boudreau, René Bernatchez, Frank Hanley et Ray Johnston. Tous les autres ont été élus à des élections subséquentes.

M. Bertrand n'a peut-être pas connu une ascension sensationnelle au sein de son par-

Le couronnement d'une carrière faite de fidélité et de droiture

par Vincent Prince

ti. M. Duplessis, qui était alors au faite de sa puissance, ne modifiait pas souvent la composition de son cabinet. Il n'aimait pas, comme on dit en termes de sport, changer une combinaison gagnante. Il n'en reste pas moins que le député de Missisquoi n'a pas tardé à se mettre en vedette. Même s'il était relativement jeune, il

participait souvent aux grands débats traditionnels. M. Duplessis aimait visiblement le voir prendre la parole en Chambre. On peut dire, au fait, qu'il participait aussi souvent aux débats que son ami et collègue Daniel Johnson. Il le faisait avec aisance, avec sobriété mais aussi avec une éloquence certaine.

A la fin de 1954, il devenait

adjoint au ministre des Terres et Forêts. Tout le monde sait que ces fonctions étaient plutôt honorifiques, mais M. Bertrand, sans faire de bruit, en profita pour s'initier au fonctionnement de ce ministère. C'est d'ailleurs de ce ministère qu'il hérita quand Duplessis l'invita finalement à faire partie de son cabinet, le 30 avril 1958.

Comme ministre des Terres et Forêts, d'abord, puis comme ministre du Bien-être social et de la Jeunesse dans le cabinet Sauvé, M. Bertrand s'est révélé un travailleur acharné et consciencieux. Il faisait partie d'une équipe et entendait y apporter son entière collaboration. Personne n'allait mettre en doute son dévouement, son intégrité et son honnêteté.

D'ailleurs, on l'aura noté, son nom ne fut jamais mêlé ni de près ni de loin à la liste des scandales mis à jour par l'enquête Salvas au lendemain du renversement de l'Union nationale, en 1960. M. Bertrand personnifiait la droiture de l'homme public, non seulement aux yeux de son parti mais à ceux de toute la population.

Au congrès de son parti, en 1961, congrès qui devait élire M. Daniel Johnson, M. Bertrand avait été le seul et unique adversaire de ce dernier. On ne lui concédait guère de chances de succès pour deux raisons: tout d'abord, il n'avait pas été très actif comme député en Chambre lors de la première session de son parti dans l'opposition et, surtout, il avait trop longtemps hésité avant d'entrer en lice.

Malgré tout, M. Bertrand vint à un cheveu de vaincre M. Johnson. Il fut battu par moins de cent voix de majorité. Aux yeux d'un très grand nombre, il personnifiait le renouveau du parti, il était celui qui pouvait permettre à ce dernier de reconquérir la confiance du public. Il avait promis, s'il était élu, de démocratiser l'Union nationale, de l'épurer, de la mettre complètement à la page. Son nom était devenu synonyme de lutte au "patronage". Les jeunes, en très grand nombre, s'étaient ralliés sous sa bannière.

Dans les mois qui suivirent ce congrès, il sembla boudier quelque peu son nouveau chef. Il faut dire qu'il n'entendait pas lâcher sur les principes qu'il avait émis au cours de sa campagne. Le froid entre lui et M. Johnson fut tout de même d'assez courte durée. Quand il eut la conviction que ce dernier allait se rendre à ses demandes et structurer plus démocratiquement le parti, il redevint le collaborateur fidèle et loyal qu'il avait toujours été de ses chefs.

Au fait, M. Johnson n'eut jamais de collègue plus fidèle et plus dévoué que lui. Il en fut ainsi pendant les cinq années suivantes passées dans l'opposition et durant tout le règne du député de Bagot comme premier ministre.

M. Bertrand obtint d'ailleurs deux des plus importants portefeuilles du cabinet quand M. Johnson accéda au pouvoir, en juin 1966: celui de la Justice et celui de l'Éducation. Personne n'en fut surpris. C'était une marque de confiance qu'il avait amplement méritée.

Comme ministre du cabinet Johnson, M. Bertrand a fait preuve de bien peu de par-



Jean-Jacques Bertrand, nouveau premier ministre du Québec

La FTQ intente une poursuite en dommages contre Steinberg

QUÉBEC — Le syndicat de la FTQ accrédité pour représenter les employés de Steinberg à Québec intente une poursuite en dommages contre l'employeur pour son refus de signer une convention collective de travail déjà ratifiée par les travailleurs intéressés.

C'est ce qu'ont annoncé hier le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Claude Méryneau, et le représentant de l'Union internationale des employés du commerce, M. Jean Côté, au cours d'une conférence de presse qu'ils ont donnée à l'édifice des travailleurs.

Les deux porte-parole syndicaux ont également fait savoir que l'Union internationale a obtenu lundi dernier, de la part de la commission des relations de travail, l'autorisation de poursuivre. Ils ont ajouté que la CRT et la Confédération des syndicats nationaux sont aussi mises en cause dans cette poursuite en raison de la décision de la première de décréter, à la requête de la seconde, la suspension des négociations qui

avaient déjà conduit à une entente.

MM. Méryneau et Côté ont déclaré qu'il est temps que la CSN et la CRT cessent d'être complices dans une entreprise systématique pour empêcher les travailleurs d'améliorer leurs conditions de travail.

Le secrétaire de la FTQ a en effet soutenu que l'une des causes des conflits inter-syndicaux au Québec, c'est que les salaires négociés par les affiliés de cette centrale constituent souvent une menace pour le monopole et les décrets-fantômes de la CSN dans certains secteurs économiques, hors de Montréal. "C'est le cas, dit-il, de l'alimentation à Québec, comme ce fut le cas de la construction à Baie-Comeau, à Alma, à Tracy et à Québec. La CSN tente de discréditer nos syndicats parce qu'ils sont capables de négocier des salaires supérieurs de \$1.60 l'heure, à Baie-Comeau, de \$1.00 à Québec, dans le bâtiment, et de 30 dollars par semaine, dans l'alimentation, à Québec comme à Montréal."

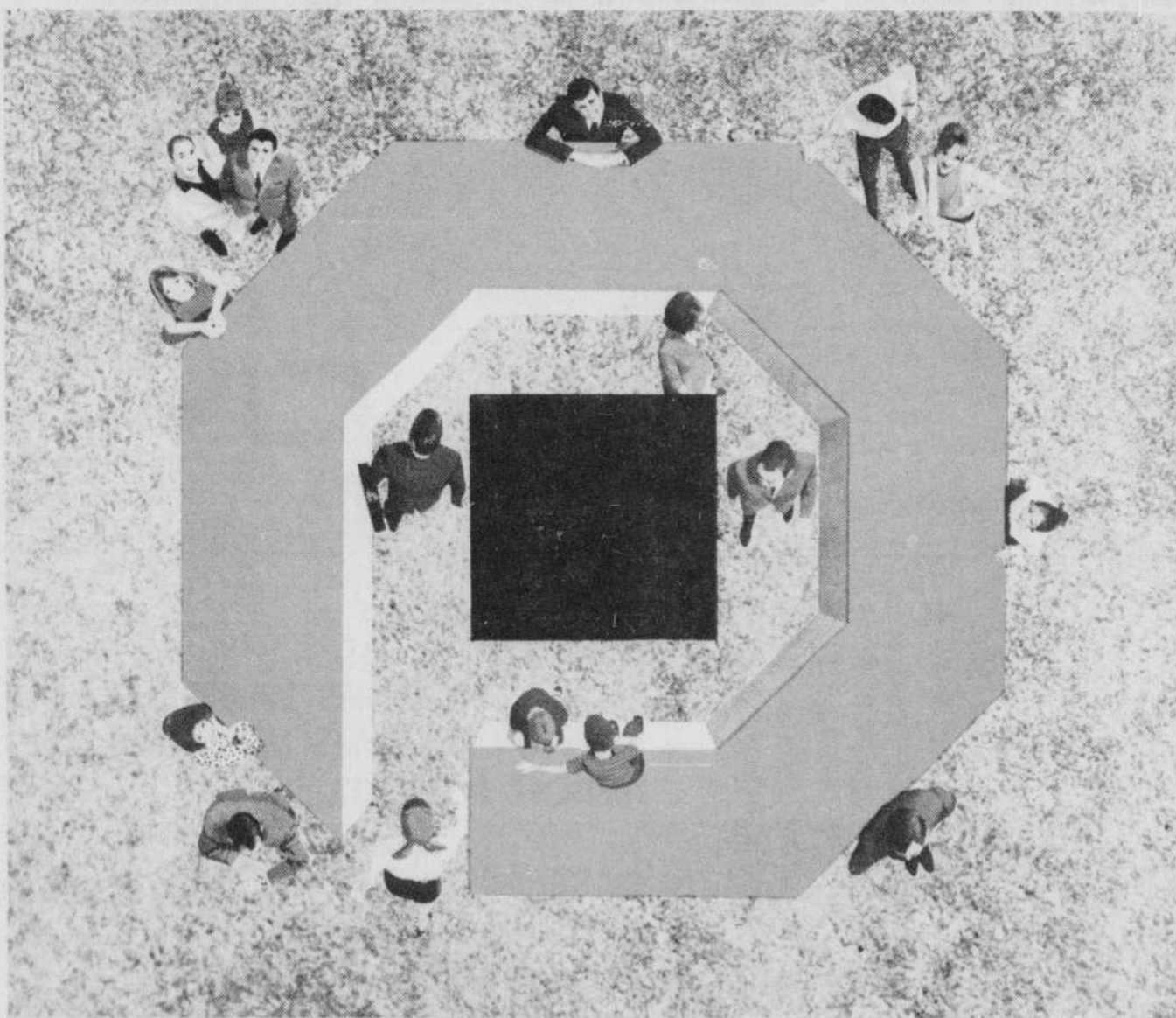
M. Méryneau ajoute que la CSN est bien mal placée pour accuser l'Union internationale des employés de commerce d'être un syndicat de boutique, alors qu'il est de notoriété publique dans le mouvement syndical qu'à Montréal, dans l'alimentation, elle n'a fait que prendre la relève de la Fédération canadienne des associations indépendantes, de M. Lucien Tremblay, pour donner aux employés un décret régissant les heures d'ouverture et de fermeture de leurs établissements.

"Quand, dit-il, à la suite des pressions de la FTQ et de la CSN, le ministre du travail du temps, M. René Hamel, eut renié sa promesse d'accorder un tel décret à Lucien Tremblay et aux détaillants en alimentation, la CSN n'eut rien de plus pressé que de répéter l'exploit de la FCAI consistant à faire syndiquer les travailleurs par leurs employeurs, en retour d'heures d'affaires qui ne changeaient rien aux conditions de travail des employés."

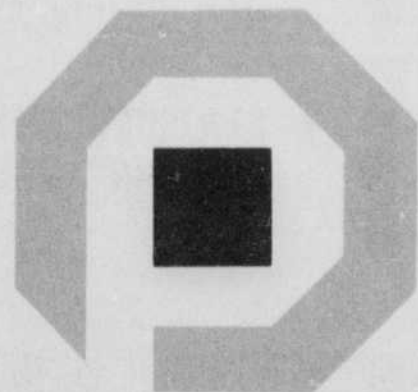
Selon le secrétaire de la

FTQ, le grand tort du syndicat international, aux yeux de la CSN, c'est surtout d'être capable, sans grève, d'obtenir la semaine de travail de cinq jours et de 40 heures à ses membres, sans pour autant nuire aux intérêts légitimes des consommateurs. Et, poursuit-il, c'est uniquement pour défendre ses intérêts institutionnels que la CSN attente à la liberté des travailleurs de signer une convention collective de travail qu'ils ont déjà ratifiée à la quasi unanimité des voix, et qui leur vaut une augmentation immédiate de neuf pour cent devant atteindre un minimum de 15 pour cent dans six mois.

Pour sa part, M. Côté a fait savoir que l'Union internationale a maintenant fait signer des cartes d'adhésion à 416 des 420 travailleurs à l'emploi de Steinberg à Québec, et qu'elle représente environ 16.000 employés de commerce dans la province. Il a ajouté que c'est là la véritable menace aux "zones de bas salaires de la CSN au Québec".



Notre nouveau symbole



Banque provinciale

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No. 758065

DAME RIVIAN WARSHAW, épouse de WALTER KETTERER, résidant et domiciliée à 1301 Avenue Delaware S.W. dans la Cité de Washington, District de Columbia, États-Unis d'Amérique.

Demanderesse

ALFRED VEZINA, dont la dernière adresse connue était 4053 Laval, dans les Cîtes et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

et
SKYWAY TAXI CO., une société enregistrée faisant affaires à 1150 rue St-Antoine, dans les Cîtes et District de Montréal.

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ALFRED VEZINA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 1er octobre 1968

MARIUS D'AMOURS
P.C.S.M.

SMITH, DAVIS, ANGLIN, LAING, WELDON & COURTOIS, Avocats,
630 Ouest, boul. Dorchester, Suite 2260, Montréal, Québec
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No. 748 208

ALFRED MONIERE, Gardien de Sécurité, de la Ville de Beauharnois, district de Beauharnois, la résidant au 31 Boulevard Trudeau,

Demandeur

JEAN-PAUL BRIN, des cité et district de Montréal, et résidant au 2640 rue Albert,

et-

RAYMOND GARIEPY, de la Ville et du district de Beauharnois, la résidant au 31 Boulevard Trudeau,

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JEAN-PAUL BRIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 27 septembre 1968

MARIUS D'AMOURS
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. FRUMKIN & FELDMAN, Avocats,
Suite 996-Place du Canada, Montréal 3, P.Q.
PROCUREURS DU DEMANDEUR

LES EXPLORATEURS FRANÇAIS

saison 68-69

En collaboration avec Air France et les voyages Claude Michel

AUDITORIUM DU PLATEAU

3710 CALIXA-LAVALLÉE, MONTREAL

1 - LE CACHEMIRE: Jacques Biltgen

Vendredi 18 et samedi 19 octobre 1968 - 8h 30 p.m.

L'expédition Lotus a parcouru pendant 7 mois les routes poussiéreuses et surchauffées des vallées inconnues de l'Himalaya et la plaine du Cachemire. Jacques Biltgen a rapporté de ce voyage des documents d'une beauté et d'un intérêt exceptionnels.

2 - SAFARI EN AFRIQUE: Christian Zuber

Samedi 16 et dimanche 17 novembre 1968 - 8h 30 p.m.

Christian Zuber creuse le décor des paysages pour nous montrer la vie. Il y a dans son aventure une clarté qui éveille l'imagination, retient l'attention et nous montre ce qui se passe de l'autre côté de l'Afrique pour touristes.

3 - AVENTURE DANS LE PACIFIQUE:

Marcel Isy-Schwartz

Mardi 11 et jeudi 13 mars 1969 - 8h 30 p.m.

Champion du monde de chasse sous-marine, Marcel Isy-Schwartz a tourné La Route de Corail, à la suite d'une expédition sous-marine dans les mers du sud aux îles Fidji, Tonga, Nouvelle Calédonie, Samoa, Tuamotu et Tahiti.

4 - LES PEUPLES DE L'ARCTIQUE:

Roger Frison-Roche

Lundi 7 et mardi 8 avril 1969 - 8h 30 p.m.

Qui connaît les territoires du Grand Nord Canadien? L'écrivain-alpiniste-explorateur Roger Frison-Roche et le cinéaste Pierre Tairat ont réalisé, au printemps 1966, un long métrage chez les Indiens et les Esquimaux de l'Arctique canadien, au pendant trois mois, ils ont partagé leur vie.

TOUS LES SIÈGES SONT RÉSERVÉS

Billets en vente

- Chez DUPUIS POUR ELLE - 6500 St-Hubert et aux GALERIES D'ANJOU
- A LA CORDEE - 453 est, Ontario, angle Berri - près du métro.
- OU au guichet du PLATEAU, les soirs de représentation SEULEMENT, à compter de 7h 30 p.m.

Admission: \$1.75 Étudiant (nombre limité): \$1.25

EVITEZ L'ATTENTE AU GUICHET

Reservez par correspondance la série complète pour les 4 représentations à \$6.00 au lieu de \$7.00

FORMULE DE COMMANDE

Nom et prénom

Adresse

Tel.

Précisez votre choix dans les cases appropriées:

Billet(s) en série complète Billet(s) à \$1.75

1 - vendredi 18 octobre

samedi 19 octobre

2 - samedi 16 novembre

dimanche 17 novembre

3 - mardi 11 mars

jeudi 13 mars

4 - lundi 7 avril

mardi 8 avril

- Je désire... série(s) de 4 billets à \$6.00 la série: \$.....

- Je désire... billet(s) à \$1.75 le billet: \$.....

☐ Ci-inclus chèque ou mandat-poste fait à l'ordre:
Les Explorateurs Français pour \$.....

Adresser votre commande:

LES EXPLORATEURS FRANÇAIS

C.P. 1253

Station Place d'Armes

Montréal 1

(S.v.p. joindre une enveloppe affranchie)

Ne tardez pas, la vente des BILLETS DE SAISON par correspondance se termine le 12 octobre.

Pour réservations de groupe et séances scolaires, écrire à l'adresse ci-haut.

M. Trudeau devant la Chambre de Commerce

La conjoncture financière impose des "limites draconiennes" au gouvernement

OTTAWA (DNC) — Tout en qualifiant d'extraordinaires les perspectives économiques du Canada, le premier ministre M. Pierre Elliott Trudeau n'a pas caché hier soir au congrès de la Chambre de Commerce qui se déroule à Calgary, que la conjoncture financière impose des limites "draconiennes" aux projets du gouvernement et qu'il devra prendre des mesures sévères pour faire face à la hausse du coût des programmes existants et aux limites des ressources financières des autorités publiques.

C'est pour cela a-t-il expliqué que le gouvernement avait choisi de publier un discours du trône "qui accorderait la préséance à la vérité, la poésie dût-elle en souffrir."

En forme de préface à ses propos M. Trudeau a fait état de la longue période d'expansion de laquelle sort l'économie canadienne, de l'accroissement des dépenses du gouvernement qui l'a marquée, de la hausse de prix de revient de bon nombre de ces programmes qui grevent aujourd'hui sérieusement les ressources de l'Etat, de la hausse des frais des programmes dits conjoints et des transformations considérables survenues dans l'équilibre des ressources et des dépenses des différents niveaux de gouvernements.

M. Trudeau rappelle alors que l'expansion monétaire ne crée pas la richesse. Tout en se gardant de faire la critique de cette situation, il a illustré

comment notre politique financière se trouve limitée du fait des accords conclus avec d'autres pays d'une part pour maintenir la valeur du dollar et d'autre part pour limiter la quantité de réserves américaines du Canada tout en maintenant notre accès au marché financier des Etats-Unis.

Puis, le premier ministre a établi les mesures qu'il entend prendre pour mettre de l'ordre dans la situation économique et financière du gouvernement.

Il faut d'abord selon lui "scruter sans ménagement tous les programmes en vigueur afin de découvrir s'il en est qui ont atteint leurs objectifs, et partant, auxquels il conviendrait de mettre fin". Il parle à cet égard de l'aban-

don du programme de travaux d'hiver qui "illustre le conflit entre une réalisation populaire sur le plan politique et une initiative rationnelle du point de vue économique". Il précise aussi que l'éradication du chômage ne consiste pas à créer des emplois superflus.

En deuxième lieu, poursuit le premier ministre, après "avoir examiné nos programmes actuels, il nous faut établir des priorités pour les services nouveaux qu'exigent les changements de notre situation économique et sociale. Il rappelle ici que si la recherche scientifique reste une priorité il faut en établir d'autres à l'intérieur de ce secteur. Il indique que l'industrie ne fait peut-être pas ici toute sa part et mentionne l'abandon des projets d'un générateur de flux neutronique intense et du télescope du mont Kobau. Le premier a été sacrifié à cause de son coût, explique-t-il, et le second parce que la décision initiale de le construire avait été faite à partir de mauvais renseignements.

Enfin, "il convient, déclare M. Trudeau, de s'assurer que nous tirons le meilleur parti du personnel et des installations à notre disposition, que nous retirons le maximum de chaque dollar versé par les contribuables". Il suggère la mise au point de meilleures techniques de gestion et mentionne d'une part par exemple que de nombreux malades hospitalisés à grands frais pourraient tout aussi bien être soignés à moindre coût dans des foyers de convalescence; il mentionne d'autre part que nous n'exploitons peut-être pas au maximum toutes les ressources offertes par un grand nombre d'écoles et d'universités.

Enfin, M. Trudeau a terminé son allocution en évoquant les perspectives économiques du pays qu'il trouve encourageantes en partie à cause des faits suivants qu'il note:

• La montée en spirale des prix de revient est en voie de ralentir légèrement.

• Le taux de chômage a accusé une légère baisse au cours de chacun des deux derniers mois.

• Le Canada est en voie de former une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse et de mieux en mieux équipée techniquement et intellectuellement.

• Le Canada compte réaliser en 1968 un surplus de près de 1 milliard de dollars au compte marchandise de la balance commerciale.

Après la crise du printemps, le dollar canadien manifeste une fermeté et une souplesse remarquables.

Malgré ces quelques propos optimistes, c'est un discours plutôt austère qu'a prononcé M. Trudeau devant la chambre de commerce. Il n'annonce rien de bon aux provinces qui comptaient sur les conférences fédérales provinciales d'automne pour trouver ici quelque argent. On ne voit pas non plus, en le lisant, comment le gouvernement pourrait se permettre d'être généreux pour les contribuables lorsque viendra dans deux semaines le discours du budget.

■ session fédérale

Pas de "dumping" de produits laitiers au Canada

Des rapports de presse avaient fait dire au président du conseil national de l'industrie laitière récemment qu'il se faisait au Canada beaucoup de "dumping" de produits laitiers, et en particulier, de fromage par des pays étrangers. Le ministre de l'Agriculture M. Bud Olson a indiqué à la chambre hier que M. Leclerc n'a aucun indice lui permettant de croire à l'existence de cette pratique pour ce qui est du fromage.

La base d'entretien de Winnipeg

Le gouvernement n'a pas encore fixé le sort de la base d'entretien de la société Air-Canada à Winnipeg. C'est ce qu'a déclaré en chambre le ministre des transports M. Paul Hellyer qui a ajouté qu'il entend annoncer une décision à cet égard prochainement. Il a refusé de dire si les syndicats en place sont consultés par le gouvernement. Plus tard il a dit que cette question n'a aucun rapport avec les études que fait le gouvernement notamment au sujet de la possibilité d'une fusion entre Air-Canada et la compagnie d'aviation du Pacifique canadien. Enfin il a dit que le gouvernement ne peut pas assurer la chambre que d'autres employés de Winnipeg ne seront pas déplacés par la société de la couronne.

Le Canada et la limitation des naissances

Le premier ministre suppléant M. Paul Hellyer a refusé de confirmer des rapports de presse selon lesquels M. Benson, le ministre des Finances, qui participe à la réunion du Fonds monétaire international à Washington, aurait lié certaines formes d'aide de notre pays à des nations en voie de développement à leur politique de limitation des naissances. M. Hellyer a dit qu'il n'avait pas pris connaissance du texte. Il a ajouté que le ministre est un homme responsable, qui sait ce dont il parle et il a établi qu'il est en mission officielle à Washington, et qu'à ce titre il représente bel et bien le gouvernement.

Jean Chrétien n'entend pas suspendre la réforme de son ministère

OTTAWA (DNC) — Le ministre des affaires indiennes et du développement du nord canadien, M. Jean Chrétien, a indiqué hier qu'il n'entend pas revenir en arrière et suspendre la réforme administrative qu'on a entreprise dans son ministère en 1966.

La déclaration du ministre a provoqué de vives réactions au sein de l'opposition qui utilise contre le ministre des propos tenus récemment par son collègue M. Robert Andras, ministre sans portefeuille, auquel on a confié des responsabilités particulières quant aux affaires indiennes.

M. Andras qui doit sa nomination au poste de ministre à la situation géographique de son comté et au fait qu'il fut durant la campagne pour le leadership, le principal collaborateur de M. Paul Hellyer, aurait déclaré à la télévision dimanche dernier que les Indiens n'avaient pas été consultés au sujet de cette réforme administrative, qu'il en avait été lui aussi tenu à l'écart et que toute l'opération devrait pour l'instant être suspendue.

Cette déclaration du ministre n'a pas eu l'heur de plaire à M. Trudeau qui avait déjà incité les ministres à tenir secrètes leurs délibérations entre eux sous peine de se voir congédiés à la seconde offense. Il ne l'avait pas dit aussi clairement mais c'est ce que cela signifiait.

Et mardi il avait ajouté que la ligne d'autorité dans le cas du ministère des affaires indiennes est très claire et établit que M. Chrétien est responsable de tout le ministère.

C'est le secret de polichinelle que les deux ministres ne s'entendent pas et que M. Andras paraît plus ambitieux que ne devraient le lui permettre ses états de service et son jeune âge.

Aussi l'opposition en profite-t-elle pour les diviser davantage, et en le faisant, elle s'est rangée carrément du côté du ministre d'Etat et contre M. Jean Chrétien.

Hier en chambre M. Chrétien a parlé de la nature des changements proposés. Il a précisé qu'il s'agit seulement de réunir sous trois programmes principaux destinés à la



Jean Chrétien, interrogé hier par les reporters à la sortie de la Chambre des communes. (Téléphoto PC)

fois aux Indiens et aux Esquimaux des programmes qui autrefois dépendaient de services particuliers destinés aux uns et aux autres.

Les trois programmes généraux s'adresseront maintenant aux deux groupes et porteront sur la sécurité sociale, le développement économique et la conservation.

Il a dit qu'ainsi, chacun des programmes profite de la totalité des services du ministère contrairement à ce qui se produisait auparavant, et que l'efficacité de ces programmes sera accrue. Il a ajouté que ces changements d'ordre administratif n'auront aucun effet sur les groupes d'Indiens et d'Esquimaux et que par conséquent il n'était pas utile d'avoir avec eux des consultations comme celles qui ont lieu actuellement sur les modifications à apporter à l'importante loi sur les Indiens.

L'opposition ne l'entend pas de cette façon et prétend que les tâches assignées au ministre sans portefeuille ne constituent qu'une façade.

M. Stanfield par exemple, voit trois problèmes sérieux dans la question soulevée.

1) Il n'y a pas eu consultation des groupes.

2) Ces mêmes groupes n'ont pas été informés.

3) Contrairement à ce que dit le ministre, ces transformations administratives entraîneraient des changements de politique.

Il a également indiqué que c'est peut-être mettre la charrue devant les boeufs que de vouloir réorganiser le ministère avant même que ne soit adoptée la nouvelle loi.

Les deux autres partis d'opposition ont fait des réserves semblables notant qu'on ne saurait réunir des services administratifs qui s'adressent à des groupes dont les problèmes sont très différents de même jusqu'à un certain point que les dispositions légales qui les gouvernent.

Plus tard au cours de l'après-midi d'hier le ministre de la santé nationale et du bien-être M. John Munro a de nouveau rassuré la Chambre en précisant que contrairement à l'impression qui avait été laissée l'an dernier, le gouvernement n'a pas réduit la quantité ou la qualité des services médicaux accessibles aux communautés indiennes du pays.

Il a réitéré également la volonté du gouvernement fédéral de coopérer à cet égard avec les provinces mais toutes ces belles paroles ont paru tomber en terrain rocailleux, les partis d'opposition faisant preuve dans leurs réactions d'un grand scepticisme.

à défaut du lit de la belle au bois dormant

le CN vous promet un vrai lit, en toute quiétude à 4 pieds d'altitude!

Renseignez-vous sur les avantages qu'offre le CN:

- escompte de 10% accordé aux familles
- réduction de 25% accordée aux adolescents les jours Rouges et Blancs
- carnet de 11 billets au prix de 10 valable pendant 3 mois et transférable à une autre personne.

bon repas bon repos bon voyage



- Le Cavalier, qui part de la gare Centrale à 23h 55, offre un choix complet de places couchées. Après une bonne nuit de sommeil, vous arrivez frais et dispos à Toronto, le lendemain matin.
 - Départ de la gare de Dorval environ 20 minutes plus tard.
 - Toutes les places doivent être réservées.
- Les jours de tarif Rouge:
 billet simple de voiture-coach: \$8.90
 billet simple de voiture-lits (chambrette): \$18.90

CN

MONTRÉAL-TORONTO

■ session fédérale

Le prix du plutonium

Le président de la chambre a jugé irrecevables hier des questions qui auraient permis de clarifier à quel prix le Canada a vendu récemment du plutonium à la France. Ces précisions n'avaient pas été données au début de la semaine au moment de la signature de l'accord. Le conservateur M. Douglas Harkness a demandé hier si le plutonium n'avait pas été transigé à des prix très réduits comparativement aux prix courants. Plus tôt le créditiste M. Bernard Dumont avait demandé "pourquoi les Etats-Unis vendent le plutonium à \$43, le gramme et pourquoi le Canada n'a-t-il obtenu que \$22, le gramme pour cette vente en France?" Les ministériels n'ont répondu à aucune des deux questions, le président estimant qu'elles devraient être inscrites au feuilleton.

Les médicaments à la portée des enfants

Le ministre de la santé M. John Munro a indiqué hier que des comités de son ministère étudient la possibilité de passer des règlements au sujet des contenants de certains produits pharmaceutiques de façon à ce que les enfants ne puissent les ouvrir à volonté.

Discrimination contre les Esquimaux

Le ministre du Travail M. Bryce MacKasey fera enquête au sujet de la possibilité que la société mixte panarctique se soit rendue coupable de discrimination à l'égard des Esquimaux. La question a été soulevée par le député conservateur M. Lincoln Alexander.

**AUJOURD'HUI
JEUDI JUSQU'À 10H**



DU CENTENAIRE

Procurez-vous le cahier d'annonces
Dupuis de 20 pages au magasin.

**GEANT
GEANT
GEANT
GEANT
GEANT**

- 1 JOUR D'AUBAINES COLOSSALES
- TOUTES LES LIGNES DE MÉTRO MÈNENT À DUPUIS

- MARCHANDISES OPPORTUNES AUTOMNE/HIVER POUR TOUTE LA FAMILLE!

- CAISSES ADDITIONNELLES PERSONNEL SURNUMÉRAIRE DES CENTAINES DE SPÉCIAUX GÉANTS NON ANNONCÉS!

- STATIONNEMENT POUR PLUS DE 1,000 VOITURES

DUPUIS
plus jeune que jamais

condition



Dans quelques semaines, sinon dans quelques jours, il fera froid. Pour vous tenir bien au chaud et de façon élégante, nous vous suggérons, importée d'Italie, la botte-soulier avec sangle, qui aborde le genou, et s'en tient là. Elle s'étire à volonté et colle (sans trop étreindre). Etanche et capitonnée à la façon des Anoraks et des impers, on la trouve en noir, en brun, en blanc ou en teinte os. Le talon est gros; le bout bulbiforme. En vente chez Frads, French et Boutique Jeunesse.

LE BÉNÉVOLAT

Suite de la page 15

recommandés par le bureau des bénévoles de Montréal pour susciter une nouvelle relève de bénévoles, signalons l'obtention d'octrois versés par les Services de santé et de bien-être qui serviraient sinon à payer les services des bénévoles, tout au moins à rencontrer les frais que celles-ci doivent assumer pour accomplir un travail non rémunéré: gardiennes d'enfants, frais de transport, etc.

Sur une question de Mlle Jeanne Lapointe, commissaire, une représentante a dit qu'on pourrait également envisager de reconnaître aux femmes qui accomplissent du travail bénévole pendant quelques années, certains crédits de compétence et d'ancienneté quand elles désirent retourner au travail dans des domaines connexes au travail accompli bénévolement. On pourrait également encourager les étudiants, surtout ceux qui se destinent à des professions touchant le service social ou la santé à poursuivre un entraînement pratique dans le bénévolat. Des expériences ont été tentées à Pointe-St-Charles à Montréal invitant les personnes qui ont été assistées gratuitement à offrir à leur tour des services analogues dans leur communauté.

Mais le bénévolat ne saurait guère aux femmes de moins de 40 ans... pas plus qu'aux hommes d'ailleurs et l'Etat devra développer rapidement, semble-t-il, des services sociaux correspondant aux besoins nouveaux du monde moderne.

TEMPS PARTIEL

Suite de la page 15

part entière... et elles choisissent de devenir des travailleuses de seconde classe. Décidément, elles ne savent pas ce qu'elles veulent...

Même dans le journalisme il y a de la discrimination

Au nom du Women's Press Club, Mme Jean Danard, de Toronto, répondant à une question d'un commissaire a expliqué que dans ce métier la discrimination s'exerce dans les organismes de presse où il n'y a pas de syndicat et surtout chez les pigistes de la radio et de la télévision. Les hommes obtiennent en général des contrats de travail beaucoup plus élevés, sur le plan salaire, que les femmes. En plus, il n'y a qu'à observer le nombre minuscule de femmes qui sont admises au sein des bureaux d'éditorialistes, de direction et d'administration des grandes entreprises de presse et d'information pour comprendre la discrimination qui s'exerce là comme ailleurs.

Dans un mémoire personnel,

une femme séparée qui préfère garder l'anonymat a expliqué le sort lamentable qui est celui de ces femmes qui portent l'étiquette "séparée". "Dans notre société, il vaut mieux être veuve, mariée ou divorcée... Mais surtout pas séparée" a-t-elle dit. Plusieurs grandes entreprises refusaient systématiquement de donner de l'emploi à une femme séparée sous prétexte qu'elle serait un mauvais risque... Les parents adoptifs reçoivent du bien-être social plus d'argent pour élever leurs enfants, que les femmes séparées qui ont charge de leurs enfants naturels, a expliqué cette mère de famille. Les lois ont été faites pour les gens mariés ou divorcés et ne s'appliquent pas pour les femmes séparées dans de multiples cas. "Assises entre deux clôtures, voilà notre situation, sans protection et surtout sans ressources financières pour élever nos enfants."

IL FAUT QUE

Suite de la page 15

\$250 par an. Il est injuste, dit le mémoire, de pénaliser le mari parce que sa femme accomplit à temps partiel un travail lui rapportant plus de \$250 mais moins de \$950. Cet argent ainsi gagné, tout le monde le sait, sert à l'éducation des enfants dans la majorité des cas.

Afin de faire échec à cette discrimination qui sévit dans les bureaux gouvernementaux, le Conseil national des femmes suggère que les associations féminines soient consultées afin de proposer les noms de femmes compétentes en vue de telle nomination. Ainsi, les hommes ne pourront plus plaider l'ignorance... dit en se moquant Mlle M.E. MacHellan, d'Ottawa, qui participait à la présentation de ce mémoire.

Sur le plan de la fiscalité, une recommandation très pertinente a été faite par ces femmes qui souhaitent que la déduction pour un enfant à charge soit calculée sur la base actuelle de \$10,000 ou \$15,000 en ajoutant \$1,000 supplémentaires pour chaque année qui le sépare de son 21^e anniversaire, et que ces dispositions s'appliquent également aux enfants de plus de 21 ans qui sont étudiants à plein temps dans les universités.

Non seulement les cliniques de planification devraient-elles distribuer l'information dans ce domaine, mais également les contraceptifs dit le mémoire du Conseil national des femmes qui souhaite également l'élargissement de la loi sur l'avortement qui serait possible non seulement quand la vie ou la santé de la mère est en danger, mais quand on prévoit que l'enfant qui va naître sera physiquement handicapé ou mentalement déficient.

Hôpital Notre-Dame

A la veille de son 70^e anniversaire, l'école des infirmières disparaît

L'école des infirmières de l'hôpital Notre-Dame qui a fermé ses portes aux nouvelles étudiantes-infirmières en septembre dernier, célébrera du 25 au 27 octobre son 70^e anniversaire de fondation par une série de fêtes.

C'est le 1^{er} octobre 1898 qu'a eu lieu l'admission de la première étudiante laïque à un cours d'infirmière de deux ans qui a été, peu après, prolongé à trois ans. En 1903, Mlle Routh reçoit son "parchemin" et devient la première infirmière laïque diplômée de l'école de l'hôpital Notre-Dame, soit la seule élue des huit premières candidates au titre d'infirmière.

En 1905, l'appellation "garde", l'équivalent français de "nurse" remplace le mot "mademoiselle" qui désignait jusqu'alors les étudiantes infirmières à l'école de l'hôpital Notre-Dame. En 1908, commence une certaine affiliation entre les hôpitaux Notre-Dame et de la Miséricorde au profit des étudiantes-infirmières. Puis, en 1920, se fonde l'Association des infirmières du Québec dont l'influence s'étendra par la suite au Canada tout entier grâce en partie à l'initiative des infirmières diplômées de l'école de l'hôpital Notre-Dame.

Aujourd'hui, l'école compte 2,861 diplômées; lorsqu'en 1970, la dernière promotion aura complété le cours, ce chiffre atteindra quelque 3,070 diplômées.

Le cours d'infirmière, on le sait, est désormais dispensé par les CEGEP, mais les élèves n'ayant pas terminé leur cours en septembre dernier, conservent le privilège de poursuivre leurs études à l'école de l'hôpital où elles étaient déjà inscrites. Les structures du nouveau cours étant absolument différentes.

Dès 1893, aux Etats-Unis, on avait recommandé que les écoles d'infirmières relèvent directement du département de l'éducation. Ce n'est que maintenant que cette politique est appliquée au Québec. Au cours d'une conférence de presse qui avait lieu hier pour annoncer les fêtes du 70^e anniversaire de l'école, nous avons appris que les locaux désaffectés de la rue Maison-neuve, locaux très modernes, serviront au fur et à mesure de leur disponibilité, à loger des malades en convalescence active, c'est-à-dire des malades ambulants, mais qui ont encore besoin de certains soins sous surveillance. Certains des locaux occupés par les élèves de première année

sont déjà occupés par les services auxiliaires à l'hôpital: service social, comptabilité, bénévolat, etc.

Le programme des fêtes

Pour marquer le 70^e anniversaire de sa fondation, les diplômées de l'école de l'hôpital Notre-Dame sont invitées le 25 octobre à un bal et dîner qui aura lieu au Château Champlain. Le lendemain, samedi 26 octobre, il y aura un déjeuner canadien servi dans la salle de l'église Notre-Dame, servi par le restaurant Les Filles du roi. Cette rencontre sera suivie d'une visite de l'hôpital suivi d'un buffet, à 18h, offert par l'hôpital. Le dimanche, il y aura une messe solennelle suivie d'un déjeuner à l'issue duquel on rendra hommage aux plus anciennes diplômées. Mlle Réjane Magnan est la présidente du comité d'organisation de ces fêtes. Pour plus de renseignements, les infirmières peuvent téléphoner à 876-6550, poste 78.

R.R.

Voici mon unique associé...

le Télex



il fait de ma petite entreprise, une grande affaire...

"Mon Télex s'occupe du bureau": quand je visite mes clients, mon Télex enregistre commandes et messages, et cela, jour et nuit. Aussitôt rentré, je confirme... par Télex, bien sûr.

"Le Télex m'aide à réduire le coût de mes communications interurbaines": un message de 20 secondes, de Toronto à Vancouver, ne me coûte que 30 cents; et 12 cents seulement de Toronto à Montréal. Je ne paie de Télex que si je m'en sers et j'économise du temps et de l'argent, pas de délai de courrier, pas de lettre à faire taper.

"Avec le Télex, plus de décalage d'heures": il travaille 24 heures sur 24 dans tous les fuseaux horaires. Mon message Télex attendra tranquillement que les bureaux ouvrent.

"Le Télex augmente mon potentiel de vente": dans l'annuaire Télex, il y a 14,000 entreprises qui me permettent de lancer une offre, un produit ou un service. Un "Télex" sera lu, car il retient toujours l'attention.

"En cas de besoin urgent, le Télex m'aide à trouver rapidement un fournisseur": je reçois la confirmation écrite immédiate. Avec une unité complémentaire à ruban perforé, je peux passer très rapidement et successivement un même message à plusieurs fournisseurs.

"Si mon client ou mon fournisseur n'a pas de Télex": aucune importance! Grâce au système Tel-Tex, j'envoie un message Télex au bureau du télégraphe du CP, du CN ou de la Western Union. Mon message est acheminé directement à prix modique.

Que votre entreprise soit petite ou grande, ayez un associé de valeur: le Télex. Demandez à un spécialiste du CP-CN de vous conseiller. N'attendez pas!

TELECOMMUNICATIONS
CANADIEN PACIFIQUE-CANADIEN NATIONAL

Une Anglaise met au monde des sextuplés

LONDRES (AFP) — Le jour même de son anniversaire, une jeune femme de trente ans, Mme Sheila Ann Thorns, a mis au monde, hier à la maternité de Birmingham, les premiers sextuplés d'Angleterre, faisant ainsi passer les démeses de M. Wilson au congrès travailliste de Blackpool au deuxième rang de l'actualité.

Depuis hier matin l'hôpital de Birmingham, les rédactions des journaux de la ville et même le commissariat de police, sont submergés de coups de téléphone venant du monde entier. Des chaînes de télévision américaines, japonaises et européennes se disputent les droits de photographier les trois filles et les deux garçons de Mme Thorns, l'une des filles étant décédée trois heures après sa naissance.

Quant aux médecins de l'hôpital de Birmingham, ils déclarent qu'ils ne pourront se prononcer définitivement sur les chances de survie des 5 autres enfants que dans un délai d'une semaine environ.

Le père, M. Barry Thorns, est dessinateur industriel et la famille relativement aisée. Le couple, qui était marié depuis 10 ans, n'avait pas d'enfants et Mme Thorns suivait

un traitement à base de gonadotrophine, l'une des hormones femelles.

L'accouchement de Mme Thorns, a nécessité la présence de sept anesthésistes — un pour la mère et un pour chaque enfant — parmi les 28 praticiens dirigés par le Dr A. C. Crook et une obstétricienne, Miss Dorothy Shotton qui ont participé à l'opération.

La naissance prématurée à la maternité de Birmingham des sextuplés a fait régner hier matin une activité fébrile et on redouble maintenant de vigilance pour garder en vie les trois fillettes et les deux garçons survivants.

Les survivants, Ian, Roger, Lynne, Julie et Susan sont, comme leur mère, dans un "état relativement satisfaisant", soulignent les médecins.

"Si un ou deux de mes enfants pouvaient survivre, je serais heureuse", a déclaré la jeune mère.

Depuis 1957, on a enregistré une dizaine de naissances de quintuplés et il est très rare que ce chiffre de cinq soit dépassé. Mais, depuis 1965 on a signalé des cas où six, sept et même huit enfants, sont nés d'une même gestation.

arts et spectacles

145 ouvrages inscrits aux concours littéraires du Québec pour 1968

Les Concours littéraires du Québec, organisés chaque année par le Ministère des Affaires culturelles, ont enregistré pour 1968, 145 ouvrages.

Huit prix de \$2.500, soit un prix par catégorie, seront remis aux gagnants par le Ministre des Affaires culturelles, à la fin du mois d'octobre. Des jurys ont été formés pour choisir, dans chaque catégorie, les lauréats des concours.

Cette année, on accepte désormais huit catégories d'ouvrages. Ceux de langue française se répartissent dans les catégories suivantes: roman, poésie, ouvrages d'histoire et de littérature de jeunesse, de sciences humaines et de pédagogie. Les ouvrages de langue anglaise appartiennent tous à la même catégorie, en raison du nombre limité des oeuvres proposées.

Pour les concours 1968, parmi les 145 ouvrages inscrits, il y a 26 romans, 20 ouvrages de poésie, 10 de littérature de jeunesse, 12 essais, 24 ouvrages d'histoire, 18 de sciences humaines, 25 de philosophie de l'éducation et 10 ouvrages de langue anglaise.

Rappelons que les gagnants de 1967 étaient Mademoiselle Jacqueline Dupuy qui a partagé le prix avec le Révérend Étienne Ménard, pour la catégorie philosophie, éducation; les autres prix ont été attribués à MM. Réjean Ducharme, Gâtien Lapointe, Jean-Éthier Blais, Fernand Ouellet et M. Frank Scott pour la catégorie de langue anglaise. Deux prix n'ont pas été décernés, ceux de la catégorie des sciences humaines et des ouvrages d'érudition de langue anglaise.

PIERRE LEDUC TERMINE LA BANDE SONORE D'UN FILM DE LARRY KENT

Le pianiste montréalais Pierre Leduc vient tout juste de terminer la bande sonore du dernier-né de Larry Kent: "Fagade". Ce long métrage en couleurs est destiné — pour l'instant — au marché cinématographique américain; il doit être présenté bientôt en première mondiale à New York et à San Francisco. Il dure environ 70 minutes.

Pour réaliser sa bande sonore, Pierre Leduc a fait appel à un orchestre à cordes qui assure le thème principal; s'ajoutent quelques séquences pour piano-solo, pour trio et pour bande magnétique (particulièrement dans une scène appelée "Paranoïa").

Pierre Leduc avoue que c'est là une des grandes expériences qu'il a vécues au cours de sa carrière de musicien.

Le bruit de la ville

THEATRE: La comédie intitulée "There's a Girl in My Soup" sera présentée au théâtre Maisonneuve à compter du 7 octobre. Cette oeuvre fait ressortir les marottes et les réactions émotives imprévisibles d'un célibataire d'âge mûr, "indépendant", et d'une fille ensorcelée — bien décidée à réussir. Soulignons que la présente tournée américaine se terminera seulement en juillet '69.

MUSIQUE: La pianiste Emma Constabile inaugurera la saison des concerts du Service Culturel italien, lundi à 20h30. Actuellement titulaire d'une chaire de piano au Conservatoire S. Cecilia de Rome, elle a été l'élève de Carlo Zecchi, Alfredo Casella et Edwin Fisher. Le programme sera consacré uniquement à des oeuvres de Haydn.

CINEMA: Le Conservatoire d'Art Cinématographique de l'Université Sir George Williams présentera "Blackmail" (1929) de Hitchcock, ce soir à 19h30. La projection aura lieu dans l'auditorium des anciens de l'édifice Hall.

VARIÉTÉ: Polydor vient de lancer un 45 tours de Frank Fernand sur le marché canadien; on y trouve notamment, "C'est toujours comme ça" et "Lila".

GALERIES: Une collection de dessins de Marc Chagal est actuellement exposée au salon de l'English-speaking Union; le salon est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

La Galerie 1640 procédera au vernissage des oeuvres récentes de Leslie Schalk, samedi; le public est invité à visiter l'exposition entre le 6 et 26 octobre.

Une exposition de "photogrammes" se tiendra du 8 au 29 octobre à la Bibliothèque Nationale.

Horaires des théâtres

CENTRE DU THEATRE D'AUBOURGNE: L'architecte et l'empereur d'Assyrie. 20h30. Le dimanche à 19h30.

COMEDIE-CANADIENNE: Gilles Vigneault. 20h30.

FAZZER: Le Quatuor de Pierre Leduc — tous les soirs sauf les lundis.

LE PATRIOTE: Les Jéras jusqu'au 13 octobre.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE

ALOUETTE: "Histoire extraordinaires" 12.30 - 2.35 - 4.45 - 7.45 - 9.30.

AMHERST: "L'Homme de Marrakesh" 11.00 - 1.55 - 5.00 - "Sexy Interdit" 12.30 - 3.30 - 6.25 - 10.05.

BUJO: "Qui personne ne sorte" 12.30 - 3.42 - 6.34 - 9.46 - "L'Etrangère" 2.00 - 5.12 - 8.24.

BONAVENTURE: "Tante Zita" 1.05 - 3.05 - 5.00 - 7.00 - 9.00 (11.15 sam.).

CANADIEN: "Angélique et le Sultan" 2.30 - 4.05 - 6.25 - "Salle temps pour les moues" 13.30 - 4.15 - 7.35.

CINEMA 4: "Le veuf homme et l'enfant" 7.30 - 9.30 - Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

CHAMPLAIN: "Les 12 salopards" 12.05 - 2.05 - 4.00 - 6.00 - 8.00.

CHATEAU: "Sexy Interdit" 12.40 - 3.40 - 6.35 - 9.40 - "L'Homme de Marrakesh" 2.00 - 5.00 - 8.00.

CINEMA DE PARIS: Les Grandes Vacances 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

CHENAZIE: "Grand Prix" 5.10 - 8.25 - sam. et dim. 1.25 - 4.50 - 8.10.

DAUPHIN: Salle McLaren "Vivre pour vivre" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 12.45 - 2.50 - 5.05 - 7.30 - 9.30 (11.15 sam. et dim.).

DAUPHIN: Salle Renard "Mademoiselle" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

ELECTRA: "L'Affaire Al Capone" et "La Reine des Vikings".

EYSEE: Salle Alain Resnais "Les Biches" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

EYSEE: Salle Eisenstein "Le 17e parallèle" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

FLEUR DE LYS: "Les grandes vacances" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

FRANCAIS: "Guerre secrète" 1.15 - 5.05 - 8.30 - "Le Jour de la vengeance" 2.35 - 7.20.

GRANADA: "Le Jour de la vengeance" 1.40 - 5.45 - 9.55 - "Guerre secrète" 3.05 - 7.10.

JEAN TALON: "Le Soleil des Voyous" sem. 5.55 - 9.40 - dim. 2.00 - 5.55 - 9.40 - "Les Femmes sont des anges" sam. 7.50 - dim. 12.30 - 4.00 - 7.50.

MAISONNEUVE: "Le Soleil des Voyous" sem. 5.55 - 9.40 - dim. 2.00 - 5.55 - 9.40 - "Les Femmes sont des anges" sam. 7.50 - dim. 12.30 - 4.00 - 7.50.

MERCUR: "La Reine des Vikings" 1.40 - 5.00 - 8.20 - "L'Affaire Al Capone" 12.00 - 3.20 - 6.25 - 9.50.

PAPINEAU: "Histoires Extraordinaires" 1.00 - 3.00 - 5.05 - 7.05 - 9.15.

PARISIEN: "La Petite Vierge" 10.00 - 12.10 - 2.25 - 4.35 - 6.55 - 9.15.

PLAZA: "Angélique et le Sultan" 2.30 - 6.05 - 9.35 - "Salle temps pour les moues" 12.30 - 4.15 - 7.55.

EN LANGUE ANGLAISE

RITZ: "La Grande Vadrouille" et "Le jeu de la mort".

REVOLI: "Autant en emporte le vent" 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00.

ST-DENIS: "L'Etrangère" 12.35 - 3.47 - 6.59 - 9.51 - "Qui personne ne sorte" 1.57 - 5.09 - 8.21.

VENDEMO: "Un homme et une femme" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30.

EN LANGUE ANGLAISE

PLAZA: "The Thomas Crown Affair" 1.10 - 4.00 - 5.15 - 7.20 - 9.30.

AVENUE: "Work is a four four-letter word" 1.30 - 3.25 - 5.20 - 7.25 - 9.30.

CAPITOL: "The Pink Jungle" 10.30 - 12.40 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30.

CINEMA IMPERIAL: "2001 A Space Odyssey" mat. mer. sam. et dim. 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00.

CINEMA WESTMONT SQUARE: "The Secret Life of an American Wife" 1.25 - 2.25 - 5.25 - 7.25 - 9.25.

KENT: "Don't Look Back" 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.30 - 9.30.

PALACE: "Wild in the Streets" 10.35 - 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.20 - 9.35.

LOEWS: "How Sweet It Is" 10.30 - 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.20 - 9.35.

PLACE DU CANADA: "Fanny Hill" 2.00 et 8.15.

PLACE VILLE MARIE: (Grande Salle) "Juché" 1.10 - 2.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10.

PLACE VILLE MARIE: (Petite Salle) "The Graduate" 12.45 - 2.45 - 4.45 - 6.45 - 8.45.

STRAND: "The Murder Game" 10.10 - 12.25 - 4.45 - 8.05 - "The Sweet Ride" 11.25 - 2.40 - 6.00 - 9.20.

VAN HORNE: "The Producers" 12.25 - 2.35 - 4.50 - 7.10 - 9.30.

VERDIE: "Billy Budd" - 5.30 - 9.45 - "Blue" - 7.40.

YORK: "For the Love of Ivy" 1.00 - 3.05 - 5.15 - 7.25 - 9.40.

ET AUTRES LANGUES

Danais s. 4. Français CINEMA LAVAL (Ville Laval): "Mot, une femme des 1000".

SWEDISH: "L.A. Lover" 1.25 - 3.35 - 5.35 - 7.35 - 9.40.

Italiens s. 4. anglais GUY CINEMA: "Weekend Italian style" 11.15 - 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

Japonais s. 4. anglais ART CINEMA: "Blind Devotion" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15.

Suédais s. 4. anglais FESTIVAL: "Night Games" 7.30 - 9.30 - dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30.

Yugoslaves s. 4. anglais SALLE HERMES: "Love Affair" 8.00 - 10.00 - dim. 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00.

La publicité entre à l'ORTF

PARIS (AFP) — Les téléspécateurs français ont vu hier, le comédien Jacques Duby recommander une marque de fromage. Ce sera aujourd'hui et les jours suivants l'actrice Micheline Dax qui présentera un autre produit, et gourmand incitera le téléspectateur à consommer les produits d'une marque de charcuterie.

La publicité commerciale occupera les antennes de la télévision française pendant deux minutes, de 19h.56 à 19h.58, jusqu'au 1er janvier. Pendant les premiers mois de 1969 le temps consacré à la publicité passera à quatre minutes, puis peut-être à six minutes, à partir du 1er octobre. La "publicité compensée", c'est-à-dire la publicité pour un produit et non pour une marque, est maintenue avec son temps actuel, soit sept minutes et demie réparties sur trois tranches horaires. Toutefois, les spécialistes de la publicité estiment qu'elle s'étolera du fait que les grandes marques qui auront la possibilité de vanter leurs propres produits ne financeront plus une publicité collective.

La commercialisation et le contrôle de cette publicité aussi bien de marque que "compensée" sont assurés par une société anonyme dénommée Régie Française de Publicité dont le conseil d'administration est constitué, sur le plan privé, d'un représentant de l'Union des annonceurs, de la Fédération des agents de publicité et de l'Institut national de la consommation.

L'ORTF y est représentée par son directeur général et les directeurs de la télévision et de la radio. Le gouvernement y délègue plusieurs hauts fonctionnaires qui représentent la direction des prix, la direction des fraudes, le Ministère de l'Industrie, le Ministère de l'Agriculture et la Direction de l'Aménagement du territoire. Ce conseil a choisi les annonceurs sur les critères de base qui lui ont été fixés par le gouvernement, à savoir: priorité à l'industrie alimentaire, aux industries créatrices d'emplois et à celles qui subissent la concurrence étrangère.

C'est sur ces bases que le conseil d'administration a décidé que les temps d'antenne seraient répartis de la manière suivante: industries alimentaires 1/4, textiles 1/4 et industries ménagères et électro-ménagères 1/4. Dans le choix direct de chaque annonceur ont été éliminées les marques qui bénéficient déjà indirectement de la publicité compensée. Les boissons et les corps gras (qui, sauf le beurre, proviennent de l'étranger) ont été écartés aussi. L'industrie automobile s'est elle-même éliminée: les grandes marques ayant décidé en commun de ne pas utiliser la publicité télévisée. Enfin, comme l'a déclaré le directeur de la "Régie Française de Publicité", M. Jean Claude Servan-Schreiber, aucune marque n'a été admise à la télévision si elle n'apportait pas la preuve qu'elle consacrait une importante partie de son budget publicitaire à la presse écrite.

"La voie lactée", un nouveau film de Bunuel

Luis Bunuel vient de donner le premier tour de manivelle de son nouveau film, "La voie lactée".

Particulièrement original, le scénario que le célèbre réalisateur a écrit avec Jean-Paul Carrière, conte l'histoire de deux pèlerins (le plus jeune sera incarné par Laurent Terzieff, le plus âgé par Paul Frankeur) qui, en 1968, font le pèlerinage de Compostelle.

Ce voyage nous vaudra de fantastiques détours dans l'espace et le temps, les deux pèlerins rencontrant sur leur chemin toutes sortes de gens, d'un maître d'hôtel à Jésus-Christ, d'un dominicain à un porteur de drapeau de la Fédération des anarchistes ibériques, de Simon le magicien à une monitrice de colonie de vacances.

Jean-Paul Carrière, scénariste de Bunuel, a défini cette histoire comme un "documentaire mouvementé sur l'histoire des hérésies".

France Roche de France-Soir raconte que, par amitié ou admiration pour Bunuel, de nombreux acteurs aux noms célèbres ont accepté de faire de la quasi-figuration dans son film. C'est ainsi que Pierre Clémenti jouera le diable et Jean Sorel, Jésus. Delphine Seyrig, la monitrice

d'enfants; Jean-Pierre Cassel, un janséniste; Georges Marchal un jésuite; Alain Cuny, un voyageur.

un film de TONY RICHARDSON
"MADEMOISELLE"
JEANNE MOREAU
Yves Montand
Annie Girardot
CE SOIR 7.30 - 9.30
721-6060
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE
VIVRE POUR VIVRE
LE DAUPHIN

8^e SEMAINE 2^e PRIX
Les Biches
le plus pur... le plus terrifiant...
de Claude CHABROL
avec Jean-Louis TRINTIGNANT
Jacqueline BASSARD
Stéphane AUDRAN
pour le 100^e anniversaire
de la naissance de
JEAN PAUL SARTRE
L'ALOUETTE 7.30 - 9.30
SAL: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
DIM: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
EASTMANCOLOR.
18 ANS
EYSEE
35 MILTON / 842-6053
EISENSTEIN
PARALLÈLE EN VIETNAM
de JORG HYPER
17^e SEMAINE
18 ANS
qui est le nôtre

Candide et Sensuelle..!
18 ANS réservé aux adultes
DANY CARREL
JACQUES PERRIN
avec la participation de
ROBERT HOSSEIN
PIERRE BRASSEUR
"LA PETITE VERTU"
AUSI
Je suis une
"STRIP-TEASEUSE"
COULEUR
Versailles: Le soir à 6.10, 7.35, 9.35. Dernier programme complet à 9.55 p.m. Sam. et Dim. continué depuis 1.00 p.m.
Partien: Programme complet à 10.00, 12.10, 2.15, 4.35, 6.55, 9.15 p.m.
VERSAILLES LE PARISIEN
7265 SHERBROOKE E. 352-0200 480 STE-CATHERINE O. 861-2697
Laissez-passer et cartes de l'âge d'or non acceptés au Parisien

18 ANS RESERVE AUX ADULTES
ROTQUE MOUVANT
TRANZ
ALAIN
BARDOT DELON
JANE
FONDA STAMP
HISTOIRES EXTRAORDINAIRES
d'après EDGAR ALLAN POE
AVEC FRANÇOISE PREVOST EN COULEUR
JAMES ROBERTSON JUSTICE PETER FONDA
Alouette: horaire 12.30
2.35, 4.45, 7.00, 9.20.
Dernier programme complet: 9.10.
Papineau: horaire 1.00, 3.05, 5.05, 7.05, 9.15. Dernier programme complet: 9.05.
ALOUETTE PAPINEAU
310 STE-CATHERINE O. 861-2807 PAPINEAU & MT-ROYAL 521-6853

PRO MUSICA
21^e Saison — Dimanche 16h 30
Oct. 6 — QUATUOR JULLIARD (U.S.A.) et WALTER JOACHIM violoncelliste (CANADA)
Oct. 27 — TRIO BEAUX-ARTS (U.S.A.)
Nov. 17 — MONTREAL CHAMBER PLAYERS
MILROD GOODMAN, violon, JOHN NEWMARK, piano, WALTER JOACHIM, violoncelle, STEVE KONDAK, alto, ROGER DESJARDINS, contrebasse (Canada).
Déc. 1 — BRUNO LEONARDO GELBER, pianiste (ARGENTINE)
Janv. 5 — QUATUOR BORDON (U.R.S.S.)
Fév. 16 — QUATUOR BRAHMS: piano, violon, violoncelle, alto (Italie).
Mars 9 — SEPTUOR DE HAMBURG (ALLEMAGNE)
Mars 30 — ORCHESTRE MICHELANGELO (ITALIE)
ABONNEMENTS: adultes, \$25 (taxe incl. \$2.32) — étudiants de 7 à 21 ans, \$10 (taxe incl. \$0.96) — preuve d'âge requise.
UNE PLACE: adultes, \$5 (taxe incl. \$0.46) — étudiants de 7 à 21 ans: \$2 (taxe incl. \$0.19) — preuve d'âge requise. — Nombre d'abonnements limité. Prière d'indiquer une enveloppe pré-adressée et d'affranchir pour le retour des billets. — Cheques faits à l'ordre de: PRO MUSICA, 1270 ouest, Sherbrooke — Tél.: 845-0532.
PLACES NON RESERVEES
PLACE DES ARTS **THEATRE PORT-ROYAL**
MONTREAL 18 (QUEBEC), TEL.: 842-2112

L'EXPERIENCE THEATRALE LA PLUS EXOTIQUE ET LA PLUS FASCINANTE DE NOTRE EPOQUE
VEND. SAM. DIM. SOIRS, 4, 5, 6 OCT.
MATINEE: DIMANCHE
Prix: Soirs: \$2.50, \$3.50, \$4, \$5, \$6. Matinée: \$2, \$3, \$3.50, \$4, \$5.
Billets en vente à la Place des Arts et à CCA, 1822 ouest, rue Sherbrooke et aux autres agences de billets de CCA.
Réservations: 932-2171 - 2234
30 ARTISTES
Uday Shankar
DANSEURS ET MUSICIENS HINDOUS
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 18 (Québec) Tél.: 842-2112

DEXIEME SEMAINE SAINT-DENIS et Bijou

18 ANS
MARIE-FRANCE BOYER
PIERRE VANECK
"l'étrangère"
AUSI
QUE PERSONNE NE SORTE
dans un film de SERGIO GOBBI
EN EASTMANCOLOR

théâtre de quat'sous 4^e saison 68-69

Du 10 oct. **LES DACTYLOS et LE TIGRE** au 3 nov. de Murray Schisgal.
Du 6 nov. **DEMAIN UNE FENÊTRE SUR RUE** de J. C. Grumberg.
Du 7 janv. **LES LOUIS D'OR** au 2 mars de Robert Gurik.
Du 6 mars **VIVE L'EMPEREUR** au 27 avril de Jean Morin.
Du 2 mai Un spectacle sera choisi parmi les 3 au 22 juin suivants:
BERTRAND/STRIP TEASE/EN PLEINE MER de Slawomir Mrozek.
L'ÂGE DE PIERRE de Jacques Langirand.
L'OSSTIDCHO MEURT
5 spectacles pour le prix de 4
Abonnement de saison: Orchestre \$12.00 - Balcon \$8.00
Faire parvenir
votre chèque ou mandat-poste au
Théâtre de Quat'Sous,
100 est, avenue des Pins,
Tél.: 845-7277.

CINÉ-ART FILMS PRÉSENTE

UN TORRENT DE RIRE...
avec le ROI de la Comédie...
LOUIS DE FUNES
les grandes vacances
FLEUR DE LYS
858, E. STE-CATHERINE — 288-7303
CINÉMA DE PARIS

dès VENDREDI
UN AMOUR PASSIONNANT!
MIREILLE DARCY
vedette de GALIA
LA BLONDE DE PÉRIN EN COULEURS
AUSI un drame déchirant!
LA NUIT DES ADIEUX
JEAN-TALON
3019, E. SHERBROOKE 525-2174
MAISONNEUVE

LE DERNIER ÉPISODE
ANGÉLIQUE ET LE SULTAN
EN COULEURS
AUSI
COMMISSAIRE SAN ANTONIO
SALE TEMPS POUR LES MOUCHES
PLAZA
1204, E. STE-CATHERINE — 523-5180
CANADIEN

UN FILM PROFONDEMENT HUMAIN
avec Michel Simon
LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT
ALAIN COHEN
un film de CLAUDE BERRI
POUR TOUS
5550 ouest Sherbrooke — 489-5559
CINÉMA V

DERNIERES SEANCES: LOVE AFFAIR
dès VENDREDI
BIBI ANDERSON la vedette de
le Viol BERGMAN
dans un rôle FASCINANT!
EN FRANÇAIS
18 ANS
5550 ouest Sherbrooke — 489-5559
SALLE HERMES
27^e SEM. DERNIERS JOURS!
Night Games
18 ANS
SOUS-TITRES ANGLAIS
1204, E. STE-CATHERINE — 523-8000
FESTIVAL

arts
et spectacles

Fait en 1917 par Pablo Picasso, le "Rideau de Scène pour Parade" marque une période très intéressante de la carrière du grand peintre. Il s'agit d'une peinture à colle sur toile aux dimensions imposantes (approximativement 35 pieds sur 55 pieds) qui a servi de rideau de scène aux représentations du ballet "Parade" conçu d'après un argument de Jean Cocteau et joué sur la musique d'Erik Satie. Cette œuvre gigantesque fait partie de l'exposition "Peinture en France 1900-1967" qui connaît présentement un véritable succès au Musée d'Art Contemporain. Situé dans la Cité du Havre près de l'Expo-Théâtre, le Musée abrite les 151 toiles de l'exposition jusqu'au 20 octobre; il ne reste donc qu'une quinzaine de jours pour aller les admirer.

Clin d'oeil

AFFAIRES PUBLIQUES: Canal 2, à "Tirez au clair", 21h45, discussion sur les drogues hallucinogènes. Ce débat fait suite au symposium international organisé par le Département de pharmacologie de l'Université Laval. Y participeront des médecins, des psychologues, des professeurs, des étudiants, des parents. Qui seront les drogues? A vous de le trouver.

HUMOUR ET POÉSIE: deux émissions à la radio d'Etat qui font place à la poésie: d'abord, de Québec, à 20h33, "La jeune poésie", consacré, ce soir, à Monsieur Saint-Denis-Garneau, poète et martyr. Texte de Pierre Morency. Un peu plus tard, à "Horizons", 22 heures, "Humour et poésie", coproduction de l'O.R.T.F. et de Radio-Canada.

THEATRE: à "Studio d'essai", radio d'Etat, 21h30, "Sens interdit", de maître Armand Lacroix.

ENNUI: tous les jours, du lundi au vendredi, les Joyeux ennuyeux troublards. Jusqu'à quand abuserez-vous de notre patience, vous qui n'êtes pas drôles du tout?

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT	11.35	Thursday Showcase
9.25	Aujourd'hui à CBFT	"Stranger of the Tower"
9.30	Le courrier du désert	Final Report
9.40	Le tonner de la science	
9.45	En mouvement	
9.50	Minuscule Surprise présente	
10.00	Cinéma:	
10.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
10.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
10.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
10.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
10.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
10.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
10.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
10.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
10.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
10.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
10.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
11.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
12.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
13.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
14.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
15.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
16.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
17.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
18.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
19.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
20.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
21.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
22.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.05	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.10	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.15	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.20	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.25	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.30	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.35	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.40	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.45	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.50	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
23.55	"Roméo contre les chasseurs de lions"	
24.00	"Roméo contre les chasseurs de lions"	

CFTM	11.35	Thursday Showcase
7.15	Mire et musique	
7.30	Les P'tits Bonshommes	
7.45	Métronome	
8.15	36-24-36	
8.30	Toit et café	
8.45	Voix de femmes	
9.00	Soins de beauté	
9.15	L'Ecole du bonheur	
9.30	Voix de femmes	
9.45	Éternel Amour	
10.00	En effeuillant la marguerite (1er)	
10.15	Les récits du Capitaine	
10.30	Les manchettes	
10.45	Cine-troman	
11.00	Cavalier sans peur (1er)	
11.15	Cine-jeu	
11.30	"Un ange dans la foule" (police)	
11.45	Madame s'amuse	
12.00	La cabane à Mida	
12.15	Run Tin Tin	
12.30	Le 3 à 6	
12.45	Tele-Métron	
13.00	Sports-Images	
13.15	Tele-Métron	
13.30	Dernière heure	
13.45	Tele-Métron	
14.00	Cinéma Kraft	
14.15	"L'inconnue de Hong-Kong" (police)	
14.30	Vrai de vrai	
14.45	Coup de filet	
15.00	Nous deux	
15.15	Dernière heure et météo	
15.30	La ronde des sports	
15.45	Cinéma	
16.00	"La charge sur la rivière rouge" (western)	
16.15	Dernière édition	
16.30	Permettez	

CBMT	11.35	Thursday Showcase
8.30	Test Pattern and Music	
8.45	Today on CBMT	
9.00	Quebec School Telecast	
9.15	Quebec School Telecast	
9.30	Quebec School Telecast	
9.45	Quebec School Telecast	
10.00	Quebec School Telecast	
10.15	Quebec School Telecast	
10.30	Quebec School Telecast	
10.45	Quebec School Telecast	
11.00	Mr. Dress-Up	
11.15	Pick of the Week	
11.30	CBC-TV News	
11.45	Lunchon Date	
12.00	Search for Tomorrow	
12.15	Lunchon Date	
12.30	A communiquer	
12.45	Séries mondiales de baseball	
13.00	Trans-World Top Team	
13.15	Arthur and the Square Knights of the Round Table	
13.30	The Corsairs	
13.45	Mantovani	
14.00	Hour-Glass	
14.15	Gentle Ben	
14.30	The Name of the Game	
14.45	Adam 12	
15.00	The Nature of Things	
15.15	CBC National News	
15.30	Viewpoint	
15.45	Night Overall	

condition féminine

Nos méthodes de réhabilitation font
des délinquantes des êtres inutiles

OTTAWA — Loin de réhabiliter les délinquantes, les méthodes actuelles de correction utilisées dans les prisons, en font des êtres inutiles, marquées à vie, des déchets de la société. Quand les autorités de ce pays comprendront-elles que les prisons et les hôpitaux ne sont pas des endroits propices pour des convalescents? Mme Stanton Hogg, de Toronto, qui a défendu avec beaucoup d'assurance le volumineux mémoire préparé par la Société canadienne de criminologie, a beaucoup insisté sur le fait que les statistiques démontrent que les récidivistes sont beaucoup moins élevés chez les filles que chez les garçons, si l'on exclut le domaine de la prostitution et les tentatives de suicides.

Les délinquantes ne sont pas dangereuses pour notre société qui ne devrait jamais utili-

ser contre ces femmes des mesures de sécurité maximum comme celles des prisons. "Ce dont ces filles ont besoin c'est d'être orientées et surtout débarrassées d'un casier judiciaire qu'on leur colle à 18 ans de bien normal qu'elles vagabondent, elles n'ont souvent aucun endroit où aller quand elles sont en révolte contre le milieu familial", nous disait M. Réal Jubinville, secrétaire général adjoint de la Société de criminologie dans une entrevue, à l'issue de la présentation de ce mémoire aux audiences publiques de la commission d'enquête à Ottawa.

Comme la majorité des délits commis par les femmes relèvent du domaine de la prostitution ou de la toxicomanie, la Société a formulé une foule de recommandations touchant ces deux domaines.

Certains voudraient peut-être enrayer la prostitution sous toutes ses formes en emprisonnant chaque prostituée du pays, lit-on dans le mémoire. D'autres considèrent qu'il serait plus pratique que la prostitution soit réglementée par l'Etat et soumise à un contrôle médical. La Société de criminologie rejette ces deux solutions diamétralement opposées.

"Nous sommes préoccupés, non pas par la prostitution en elle-même, mais par la façon dont l'activité des prostituées entrave l'ordre public. Aussi le racolage dans un endroit public à des fins de prostitution est-il inacceptable alors que le fait d'être une prostituée trouvée dans un endroit public ne devrait pas constituer un délit passible de sanctions". Bien qu'il soit reconnu que des hommes se livrent

eux-mêmes à la prostitution, le code criminel ne comporte aucune stipulation permettant d'arrêter un prostitué du sexe masculin. Par conséquent, la Société de criminologie recommande que la loi soit amendée afin qu'il n'y ait pas deux sortes de justice: une pour les hommes et une autre pour les femmes.

Qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, la tentative de suicide indique la présence de troubles émotifs et mentaux qui relèvent plutôt des autorités du domaine de la santé que de la justice. Aussi la Société de criminologie recommande-t-elle que la législation soit amendée pour que les personnes ayant tenté de leur vie soient gardées sous surveillance et traitées en conséquence. Ces personnes ne doivent pas porter toute leur vie le

"stigma" du casier judiciaire a dit M. Jubinville, le secrétaire général de l'organisme.

Les autorités gouvernementales devraient établir une politique de santé et de bien-être qui permette de confier à des services de traitement les personnes qui sont trouvées en état d'ivresse ou sous l'effet des drogues. La loi doit continuer d'être stricte pour les trafiquants qui doivent être soumis à des sanctions, dit le mémoire, mais la toxicomanie doit être reconnue comme un problème social et médical et le toxicomane comme une personne qui doit être traitée. Le mémoire demande également une conférence nationale sur les problèmes de la drogue qui ont pris une ampleur démesurée depuis quelques mois au Canada.

Commission
d'enquête
sur la
situation de
la femme
au Canadade notre envoyée
spéciale,
Solange ChablinIl faut que la discrimination disparaisse:
c'est au gouvernement à donner d'abord l'exemple

OTTAWA — A la reprise des audiences mercredi matin à Ottawa, il était amusant de constater qu'une dizaine de jeunes de 15 à 18 ans, crayons en mains et fort sérieux, écoutaient attentivement tout ce qu'on disait... aussi bien sur la prostitution, que sur la création de garderies publiques. Je leur ai de-

mandé ce qui les intéressait en cette commission: "Oh, vous savez, madame, nous sommes étudiants et nous avons des devoirs libres à faire... alors, écouter ainsi les gens discuter, ça nous donne une foule d'idées originales".

Lors de la discussion qui suivit la présentation du mé-

moire du Conseil national des femmes du Canada, la présidente Mme D.M. Gilhew s'écria: "C'est au gouvernement de donner l'exemple en abolissant surtout dans la fonction publique, la discrimination qui existe contre les femmes. Il y a quarante ans que le conseil privé a reconnu que les femmes étaient des 'per-

sonnes" non des animaux ou des choses, et pourtant neuf d'entre elles seulement ont été élues au Sénat... Quant aux femmes qui sont entrées dans les postes supérieurs des différents ministères, n'en parlons pas... Je pourrais les compter sur les doigts de la main. Une femme est-elle nommée à une commission qui siègera à peine trois mois aux Nations unies que cela fait la manchette de tous les quotidiens du Canada. C'est normal, le fait est si rare, si inusité, la déléguée du Conseil national faisait probablement allusion à la récente nomination de Sœur Ghislaine Rouquet à la commission des droits de l'homme des Nations unies.

tréquent évoqués dans les autres mémoires.

Lois sur l'impôt

Les lois de l'impôt sur le revenu sont discriminatoires envers les épouses, comparativement aux autres personnes à charge. Le montant des

gains, comparativement aux autres personnes à charge. Le montant des gains admis pour les autres personnes — petits-fils, cousin, tante invalide, etc. — a été porté à \$950.00, mais le maximum de gains permis à l'épouse est toujours de

Suite à la page 13

L'éducation sexuelle doit se faire
non seulement au foyer mais à l'école

OTTAWA — L'expérience de la planification familiale est bien jeune au Canada. Il existe à peine une vingtaine de cliniques dans tout le pays, mais déjà, a dit le président de la Fédération pour la planification familiale, M. George Cadbury, d'Oakville, Ontario, il s'est développé au sein des familles un nouveau comportement, celui de la responsabilité du père et de la mère, conjointement, vis-à-vis l'enfant à naître. Le rev. E.S. Reed, évêque anglican d'Ottawa, qui assistait à la présentation du mémoire de la Fédération pour la planification familiale, a dit que l'information dans ce domaine doit être donnée non seulement dans les cliniques, mais dans les écoles et en tout premier lieu, au foyer. "Ce sont les parents qui doivent par leur exemple et par leur enseignement démontrer à l'enfant que la décision de mettre un enfant au monde ne se prend pas à la légère et faire l'éducation sexuelle dès le plus jeune âge".

Pour cet organisme, il n'y a plus de doute possible. Dès la prochaine session du parlement, la loi sur la vente des produits contraceptifs sera amendée et les cliniques pour-

ront opérer dans la légalité. Les commissaires ont tenté de connaître la position de la fédération sur l'avortement, mais celle-ci a refusé de se prononcer disant que l'avortement n'était pas une méthode de planification familiale et qu'au contraire, la diffusion de renseignements en ce domaine permettrait de faire baisser considérablement le nombre d'avortements au Canada. "Si un enfant n'est pas désirable, vaut mieux l'éviter, prévenir sa naissance que le détruire", a dit Mme Alice Cowan, secrétaire du mouvement.

La planification familiale est un des événements majeurs dans la transformation de la vie des femmes, a dit l'un des représentants de la fédération, puisqu'elle permet de réduire sensiblement les inégalités entre les deux sexes. Assumant sa fertilité, la femme n'est plus l'esclave du désir de l'homme et ensemble ils peuvent mieux assumer leurs responsabilités de parents vis-à-vis de l'enfant à naître.

L'absence des deux commissaires de sexe masculin a été remarquée, mardi, aux audiences nationales de la commission. Un père de famille qui assistait à la présenta-

tion des mémoires en a demandé les raisons à la présidente de la commission, Mme Bird qui a expliqué les absences des commissaires parce que l'un était à Genève et que l'autre rentrerait demain. "On nous parlera ensuite du taux élevé de l'absence des femmes au travail", nous a soufflé l'oreille une femme de l'auditoire qui est surtout composée d'une génération de plus de quarante ans.

Le bénévolat n'attire plus les moins de 40 ans

OTTAWA — Si l'Etat ne trouve pas des moyens efficaces pour stimuler le recrutement des bénévoles, il devra bientôt prendre entièrement à sa charge les différents secteurs d'activités humaines qui sont actuellement assumés gratuitement par des milliers de femmes. Non seulement le travail bénévole des femmes est une économie importante pour notre société, mais il remplace souvent des cours de recyclage à peu près inexistant en prévision du retour des femmes sur le marché du travail.

En écrivant la grave pénurie de bénévoles au sein des

multiples organismes communautaires, les déléguées de l'Association canadienne des auxiliaires des hôpitaux tout autant que celles du Bureau des bénévoles de Montréal ont mis l'accent sur l'économie considérable que réalise le Canada en utilisant ainsi une main-d'œuvre non rémunérée. "Si les aides bénévoles recevaient le traitement minimum de \$1.00 l'heure, leur contribution au service hospitalier de tout le Canada atteindrait quelques trois millions de dollars. Ajoutons à ce chiffre la somme de plus de trois millions en espèces qu'elles recueillent chaque année et

qui servent à la recherche, à l'achat d'équipement, etc. et nous verrons la force économique qu'elles représentent", dit Mme Sheridan en présentant le

La Régionale des Laurentides a adjugé une émission de \$1,800,000 d'obligations à 7 1/4%

En 2 tranches

La Commission Scolaire Régionale des Laurentides, comté de Terrebonne, a vendu, récemment, à un syndicat formé de La Banque Provinciale du Canada, Bélanger Inc., Crédit Québec Inc., La Corporation de Prêts de Québec, Durocher, Rodrigue & Cie Ltée, J. E. Laflamme Ltée, Florio Matteau Inc., Garneau Boulanger Ltée, Gingras Reid & Gaudreau Inc., Tassé & Associés Ltée, \$1,800,000 d'obligations à 7 1/4%, en 2 tranches, dont l'une de \$1,341,000, en séries 10 ans et l'autre de \$459,000, à terme 20 ans, à un prix de 94.095. Ainsi le coût moyen de la finance revient à 8.2307%. La tranche de \$1,341,000, en séries comporte un solde de \$752,000, à renouveler en 1978 pour un terme additionnel de 7 ans. Le service de la dette sur la présente émission sera effectué par le Ministre des Finances à même le dépôt en fidéjussure, entre ses mains, de subventions versées annuellement à cette corporation scolaire par le Ministre de l'Éducation.

La corporation était venue précédemment sur le marché des obligations en juin 1967 lors de la vente de \$160,000, de titres à 7%, séries 10 ans, au prix de 94.65, soit un coût moyen net de 7.8838%.

Datées du 1er octobre 1968, les nouvelles obligations échoient comme suit: \$1,341,000, en séries du 1er octobre 1969 au 1er octobre 1978 inclusivement et \$459,000, à terme 20 ans échoient le 1er octobre 1988. Les obligations en séries ne sont pas rachetables par anticipation; cependant les titres émis à terme 20 ans échoient le 1er octobre 1988 seront rachetables par anticipation, au pair, mais seulement pour le montant du versement requis pour les fins de l'amortissement annuel desdites obligations commençant le 1er octobre 1986 conformément au tableau d'amortissement.

La commission scolaire régionale des Laurentides comprend les municipalités scolaires locales suivantes: C.S. Huberdeau (Argenteuil), C.S. Labelle (Labelle), C.S. Lac Carré (Terrebonne), C.S. Lac Castor (Labelle), C.S. La Conception (Labelle), C.S. Lac des Seize Îles (Argenteuil), C.S. Lac Windigo (Papineau), C.S. La Minerve (Labelle), C.S. Lantier (Terrebonne), C.S. Mont-Rolland (Terrebonne), C.S. Mont-Tremblant (Terrebonne), C.S. Morin (Argenteuil), C.S. Ste-Adèle (Terrebonne), C.S. St-Adolphe-de-Howard (Argenteuil), C.S. Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne), C.S. St-Agricole (Terrebonne), C.S. Ste-Anne-des-Lacs (Argenteuil), C.S. St-Donat (Montcalm), C.S. St-Faustin (Terrebonne), C.S. St-Jovite (Terrebonne), C.S. Ste-Lucie-de-Doncaster (Terrebonne), C.S. Ste-Marguerite-de-Lac-Masson (Terrebonne), C.S. St-Sauveur (Terrebonne), C.S. Val-David (Terrebonne), C.S. Val-Morin (Terrebonne), lesquel- les sont responsables du service de la dette du présent emprunt.

potins financiers

Libres de l'influence de Wall Street, vu la fermeture coutumière de ce marché le mercredi, afin de permettre aux agents de change américains de mettre leur livre en ordre, les Bourses de Montréal et de Toronto se sont comportées hier assez vigoureusement, tout en étant modérément actives. Les industriels rencontrèrent du soutien hier, sur la Bourse de Londres, mais les titres aurifères dégringolèrent. Sur la Bourse de Paris, les valeurs françaises se sont comportées d'une manière assez irrégulière.

On constata ci-contre d'intéressantes données sur le repli de l'or sur les marchés étrangers, d'où la lourdeur des titres aurifères, sur nos bourses hier.

M. A. Searle Leach, de Winnipeg, qui vient d'être élu président de la Chambre de Commerce du Canada a exprimé, hier, "des vœux fort pessimistes sur l'avenir économique de notre pays." Cela dépendra comment les gouvernements canadiens mettront de l'ordre dans leurs finances, a-t-il dit car, pas plus que les individus, ils ne peuvent vivre au-delà de leurs moyens.

Il y aura réception intime au St-James Club ce midi, afin de permettre aux rédacteurs financiers de rencontrer M. Cyril J. Woods, premier vice-président et directeur du bureau local de William M. Mercer Limited, la plus importante firme d'acteurs-conseils au Canada. Les membres de cette maison s'intéressent à la planification de fonds de pension, assurance-groupe, avantages sociaux et autres programmes des grandes sociétés.

M.L. Edward Grubb, administrateur délégué de l'International Nickel Co. Ltd. d'Angleterre a été élu président du conseil d'administration de cette entreprise, une filiale d'Int. Nickel of Canada Ltd.

A la demande de la Bourse de Toronto, un professeur de l'Université de cette ville a fait une étude et il en est venu à la conclusion que les Canadiens détenaient en 1966 un total de 24 p.c. de titres étrangers vs 10 p.c. en 1960, soit une preuve que les Canadiens investissent davantage dans les valeurs étrangères.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Coronation Credit Corporation Ltd a inscrit des actions additionnelles en bourse

40,000 actions ordinaires additionnelles de Coronation Credit Corporation Ltd ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal le 30 septembre 1968. Cette inscription couvre les actions, réservées pour le plus d'option sur des actions de l'entreprise, en faveur de ses employés.

AVIS: Les avocats de Lakehead Mines Limited ont avisé la Bourse Canadienne que la compagnie avait reçu \$97,125.00, à la suite de la récente offre de droits aux actionnaires et de l'accord de souscription avec Denison Mines Limited. 262,495 actions furent souscrites par les actionnaires, représentant une somme de \$91,873.25 et 15,000 actions le furent par Denison Mines Limited, représentant un montant de \$5,251.11. Il y a donc maintenant 3,052,500 actions, émises et en circulation.

La Cité de Ste-Thérèse a vendu \$775,000 d'obligations à 7 1/2%

La cité de Ste-Thérèse, comté de Terrebonne, a vendu récemment à un syndicat formé de Société de Placements Ltée, Banque Royale du Canada, Maison Placements Canada Inc. une émission de \$775,000 d'obligations, à 7 1/2%, en 2 tranches, dont l'une de \$489,000, en séries 10 ans et l'autre de \$286,000, à terme 20 ans, à un prix de 95.20. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un coût moyen net de 8.1972%. La tranche de \$489,000, en séries comporte un solde de \$213,000, à renouveler en 1968 pour un terme additionnel de 5 ans.

Datées du 1er octobre 1968, les nouvelles obligations échoient comme suit: \$489,000, en séries du 1er octobre 1969 au 1er octobre 1978 inclusivement et \$286,000, à terme 20 ans échoient le 1er octobre 1988. Les obligations en séries ne sont pas rachetables par anticipation; cependant celles émises à terme 20 ans échoient le 1er octobre 1988 seront rachetables par anticipation, au pair, mais seulement pour le montant du versement annuel requis pour les fins de l'amortissement desdites obligations commençant le 1er octobre 1984 conformément au tableau d'amortissement. L'emprunt est contracté pour des travaux d'acquisition, d'égouts, de voirie, pour l'éclairage de rues, pour trottoirs et pour fins industrielles.

L'évaluation impossible de la cité pour 1968, s'élève à \$49,409,882. Le 31 décembre 1967, la dette nette à long terme de la corporation se chiffrait à \$12,223,349. La cité compte 16,434 âmes.

Les compagnies seront moins généreuses, en octobre, pour leurs actionnaires

Selon la compilation rendue publique ce matin par la firme d'agents de change J. R. Timmins & Co, membres des Bourses de Montréal, Canadienne, de Toronto, de N.Y. et de l'American Stock Exchange et membre de l'Association canadienne des valeurs mobilières, les distributions de dividendes par les compagnies à leurs actionnaires, au cours du mois courant, seront moins nombreuses que celles durant le même mois l'an dernier, mais, pour les 10 premiers mois de cette année, c'est le contraire, comme chacun sera à même de le constater dans le tableau ci-dessous:

	1968	1967	1966
Divers industriels	\$ 57,363,318	\$ 59,166,076	\$ 55,758,511
Mines	2,724,637	2,651,113	4,579,637
Utilités	37,213,386	36,882,013	32,963,065
Institutions, Trusts, etc.	6,608,961	6,417,030	5,836,200
Total	\$ 103,910,302	\$ 105,116,232	\$ 99,137,443

10 mois

Divers industriels

Mines

Utilités

Institutions, Trusts, etc.

Total

\$ 572,873,464

\$ 571,480,452

\$ 536,617,473

\$ 221,517,135

\$ 233,809,747

\$ 219,448,108

\$ 223,376,194

\$ 211,137,803

\$ 184,913,327

\$ 148,317,409

\$ 134,022,785

\$ 127,358,874

\$ 1,166,084,202

\$ 1,150,450,787

\$ 1,068,337,782

A quoi bon suspendre les transactions en bourse, si on les permet au comptoir

Les actions de Pennebec Mining Corporation et celles de The Shawinigan Mining Co. Ltd ont été suspendues des Bourses de l'ouverture de la Bourse Canadienne le 2 octobre 1968. Cette suspension des transactions est due au défaut de ces entreprises d'avoir soumis à leurs actionnaires ainsi qu'aux autorités de la Bourse Canadienne leur rapport annuel respectif, tel que l'exige les règlements de cette dernière. Les membres auront droit de transiger "au comptoir" sur les actions de ces 2 entreprises au cours de la période de suspension.

Vu ces données, on peut se demander à quoi bon suspendre les transactions en bourse, si on peut transiger sur les mêmes valeurs au comptoir? Il paraîtrait que les dirigeants de la Commission des Valeurs Mobilières du Québec n'y verraient pas d'objection? Nous en doutons, car, c'est contre le gros bon sens. On peut transiger sur une valeur ou bien on ne le peut pas. Il est vrai que dans le cas précité, la suspension ne semble pas grave, car, elle est due à un défaut d'avoir soumis leur rapport annuel respectif, à temps. Ce qu'il importe, toutefois, de surveiller, c'est de vérifier s'il n'y a pas des spéculateurs (insiders) qui profitent de ce retard? Dans l'affirmative, il faudra agir en conséquence.

Marcel CLEMENT

PATATES CHIPS DUCHESS LIMITÉE



M. ROLLAND BEAUREGARD



M. GILBERT BEAUREGARD



M. MARCEL BEAUREGARD



Me FERNAND BEAUREGARD

Le 10 septembre dernier se tenait l'assemblée générale annuelle de la compagnie Patates Chips Duchesse Limitée et on a procédé à l'élection du conseil d'administration. M. Hilaire Beauregard, président, a le plaisir d'annoncer la réélection de quatre vice-présidents: M. Rolland Beauregard devient responsable de la promotion; M. Gilbert Beauregard conserve son poste de directeur général; M. Marcel Beauregard se voit confier la direc-

tion des ventes; Me Fernand Beauregard demeure aviseur légal. La compagnie Patates Chips Duchesse Limitée est une entreprise familiale en opérations depuis 1939. Ses produits sont distribués dans la Province de Québec principalement et jouissent d'une réputation établie. 95% des ingrédients de base comme la pomme de terre utilisés dans la fabrication des produits alimentaires Duchesse proviennent de la Province de Québec.

Bourse de Montréal

La place locale continuait d'avancer modérément hier

Les industrielles et des services publics ont atteint de nouveaux sommets à la Bourse de Montréal, mercredi. Les Banques ont majoré tandis que les papeteries ont perdu du terrain.

L'indice composé a gagné 4 à 174.66 et celui des industrielles 26 à 182.27.

Le volume des actions transigées, en place locale et à la Bourse canadienne, s'élevait à 1,297,900 dans des échanges intenses, comparativement à 1,468,246, mardi.

Denison a clôturé à 76% en hausse de 2 7/8. Massey-Ferguson, Canada et Dominion Sugar et R. L. Grain ont acquis 1 chacun à 19 5/8, 35 et 15 3/4 respectivement.

Inco a majoré de 1 à 42 1/8 et Oshawa A a perdu 1 à 36 1/2.

Parmi les valeurs les plus actives, Asbestos a avancé de 3 à 24, CPR, 3 à 68 1/4, Central-De-Rio, 5 à 17 1/4, Royal Trust, 3 à 21 1/2 et Banque Royale, 1 à 21 1/8.

Matichewan a glissé de 2 cents à 65 cents à la Bourse canadienne. James Bay a perdu 5 cents à \$1.25.

Denrées

alimentaires

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture hier.

Beurre: arrivages courants 92 62, 93 63. Prix de vente du Beurre de la stabilisation agricole: 63.

Promag: livré à Montréal, arrivages courants, québécois blanc en gros 47 1/2, coloré 47 3/4.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs: 20 à 22; procédé par rouleau, No 1 en sacs: 18 à 18 1/2; autres catégories pour nourrissement 13 1/2 à 14.

Poudre de lait de beurre pour nourrissement 13 1/2 à 14, poudre de lait 5 1/2 à 6 cents.

Pommes de terre: prix de gros: Québec, nouvelles, 85 à 11 les 50 livres. I.P.E. \$1.90 à \$2 les 75 lbs. N.B. 29 à 30 les 10 lbs. Prix des oeufs: en cartons d'une douzaine: A-extra gros, 65.6; A-gros 63.5; A-moyens 60.8; A-petits 61.8.

Fonds mutuels

Cours fournis par Francis J. Dupont et Co.

	Offre dem.
Adams Mutual Funds	2.81 3.07
Adams Mutual Funds - Com	2.81 3.07
All Canadian Com	8.64 9.44
All Canadian Div	10.45 11.42
All Canadian Growth	9.51 10.39
All Canadian Venture	9.84 10.75
American Business Shares	3.89 4.21
American Growth	7.69 8.40
Andrew Equity	4.02 4.39
Associated Investors	5.48 5.53
Banque de la Capitale	43.52 46.26
Banque de la Capitale - Com	9.51 10.39
Banque de la Capitale - Div	17.06 18.70
Canada Growth Fund	8.03 8.82
Canada Security Fund	4.80 5.05
Can. Gas & Energy Fund PFD	13.76 15.08
Can. Investment Fund	4.41 4.84
Can. Trust Ind. Fund	4.74 5.18
CanadFund Co. Ltd	59.79 62.78
Champion Mutual Fund of Can	7.98 8.67
C.I. Leverage	16.15 17.76
Collective Mutual Fund	7.67 8.40
Commonwealth Int'l	12.70 13.92
C.D. Dividend Shares	4.16 4.57
Dreyfus Fund Ind	15.83 17.28
Dynasty Fund	21.35 21.56
European Growth Fund	8.81 9.63
Exec. Fund of Can. Ltd	8.95 9.70
Exec. Int'l Fund	8.84 9.38
Federated Financial	6.53 7.14
Federated Growth	6.40 6.82
Fidelity Trend	31.94 34.72
Fonds Collectif "A"	7.58 8.24
Fonds Collectif "B"	4.97 5.12
Fonds Collectif "C"	10.00 10.87
Fonds Desjardins "A"	5.05 -
Fonds Desjardins "B"	7.80 8.58
The Fraser Fund Ltd	12.28 12.94
G.I.S. Compound	10.89 11.91
G.I.S. Income	4.49 5.13
Growth Equity Fund	8.02 8.77
Growth Ind. & Gas	22.82
Guardian Growth Fund	10.25 10.90
Investor Growth	11.78 12.81
Investors Int'l Mutual	8.82 9.59
Keystone Mutual of Can.	5.69 6.18
Keystone Canada	8.95 9.82
Keystone Canadian S - 1	23.02 25.11
Keystone Canadian S - 4	7.26 7.93
L.F. Fonds P.E.P.	4.18 4.54
Lexington Research	17.51 19.14
Mass Inv. Growth Stocks	12.85 14.04
Mass Investment Trust	4.16 4.57
Molson M. Fund	5.19 5.63
Mutual Arcum Fund	5.94 6.50
Mutual B.I.F.	8.95 9.70
Mutual Bond	8.64 9.03
Mutual Growth	7.48 8.18
Mutual Income Fund	6.38 6.98
Natural Resources	8.08 8.63
One William Street	19.03
P.F. Participating	17.44 19.06
Prêt et Revenu Mutual	7.80 8.58
Prêt et Revenu American	11.74 12.90
Principal Growth Fund	5.81 6.34
Provident Mutual Fund	6.34 6.82
Putnam Growth	14.51 15.86
Radisson R.I.	4.23
Regent Fund Ltd	11.24 12.28
Roynald Ltd	5.84 6.02
Spec	11.58 12.73
Taurus Fund	7.35 8.36
United Arcum Fund	12.25 13.29
United American	3.19 3.51
United Venture	5.92 6.51
Un. Sup. Equit. Fund Ltd	6.96 7.61
Wellington Fund Inc.	13.81 15.01

Air Liquide Canada Limitée

Se porterait acquéreur d'American Cryogenics Inc.

(CNW) — M. Pierre Salbaing, président d'Air Liquide Canada Ltée et M. Pierre E. Marks, Jr., président d'American Cryogenics Inc. ont annoncé hier qu'un accord de principe a été conclu, en vertu duquel Air Liquide Canada Ltée acquiert le contrôle d'Améri-

can Cryogenics, Inc., dont le siège est à Atlanta, Géorgie.

American Cryogenics produit et commercialise des gaz industriels, ainsi que des matériels de soudage dans les États du sud et de l'ouest des E-U, principalement en Géorgie, dans l'Alabama, au Texas et en Californie, où cette société exploite cinq installations de production d'oxygène et d'azote liquides, de grande capacité et plus de 35 agences de vente.

Le champ d'activités d'Air Liquide Canada Ltée comprend la fabrication et la vente au Canada, des gaz industriels et des appareils de soudage; elle exploite sept centrales de production d'oxygène et d'azote liquides et a déjà de 40 agences de vente, d'un océan à l'autre.

En outre, avec sa filiale, American Air Liquide, elle est engagée dans l'étude et la construction d'usines de séparation d'air et autres appareils à basses températures, dans toute l'Amérique du Nord.

Les deux sociétés, American Cryogenics et Air Liquide Canada, poursuivront, indépendamment, leurs activités respectives; mais, il est vraisemblable qu'une politique d'ensemble d'organisation et de développement au niveau du groupe favorisera l'expansion des deux sociétés.

À noter...

Les actions de Metropolitan Stores of Canada Limited se vendront aujourd'hui ex-dividende 65 cts l'action privilégiée, \$1.30, série 1967 et aussi, 65 cts l'action privilégiée, \$1.30, série 1961.

Valeurs minières hors-liste

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co. Ltd. Suite 1522 Royal Bank of Canada Building, Place Ville-Marie Montréal 2, Que.

STOCK	Dem.	Off.	STOCK	Dem.	Off.	STOCK	Dem.	Off.
ABITAB	13	16	GASPE COPPER	43	45	NEW ASSOC. D.	8	10
ALBATH	15	20	GIBSON	2	4	NATL. MAL.	170	80
ACRON	1	3	GASPESIA	30	40	NEW LORIE	8	10
ADVANCE RL	4	6	G.L. NICKEL	390	410	NOUVELLE	25	45
AMAL	10	15	HUCAMP	60	80	NIPERON	20	25
AMER CHIB	2	5	IMP. MIN	18	22	NORTH BORD	17	20
AMERIC	35	45	INDEPENDENT	2	4	NORRIE	5	8
ARCTICA	OH	1 1/2	IRROQUOIS	5	10	NORTH SHORE	68	73
BALD MTN	3	5	JACK WATTE	2	4	OKLEND	1	2
BEAUCHEMIN	OH	40	JUBILEE	35	65	OLYMPIUS	OH	25
BELFORT H	12	15	KAMAT	OH	20	ONIDA	710	85
BOMA CHB	12	18	KAWAGAMA	5	7	NEW PASCALS	40	50
BONAVENTURE	35	40	KURATUSH	4	5	PRADO	5 1/2	6
BRACE MAC	9	11	LAKE B. H.	15	17	QUE. IRAN	70	3
CDN JAVELIN	10	15	LEIDS MITLS	8	11	QUEJO	4	6
CHIB ASBESTOS	OH	25	LITTLE TEX	OH	10	RADIO HILL	OH	80
CHIB TOWN	23	8	LUN. EXH	28	32	RAND MAL	1	3
CLERO	15	25	MADEX	10	15	RAM PETE	340	50
CUVIER	2	5	MAIN OKA	2	7	SCANDIA MINING	50	5
DASSON	OH	10	MOCAR	50	3	SEAWAY	3	4
DELESSEPS	40	70	MARTIN BIRD	1 1/2	2	STARLIGHT	5 1/2	6 1/2
DORAL	OH	100	MATTAGAM EX	OH	5	SULLICO	5 1/2	6 1/2
DUBISSON	3	5	MT. CARTIER	25	35	THUNDER BAY	225	50
DUCROS	40	60	MOLYBIA	10	15	TRUHOPE	3 1/2	4
ELMAC	2	4	NAGANTA	85	95	WACO PETE	5	8
ENOLA EXPL	OH	10	NEW BASKA	5	15	WATSON LAKE	1	3
EXPO UNGAVA	30	55	NEMBROD	50	60	WEYS	2	4
GANDA SILVER	6	8	NEW M. C	3	5	YOUNG DAVE	17	20
GOLD STAR	3	6	NEW TNSCO	15	18			

BÉLANGER INC.

l'information

sportive

17 retraits au bâton: l'exploit de tous les temps!

Gibson bat le record de Koufax et blanchit les Tigers 4 à 0!

ST-LOUIS (PA) — Bob Gibson a établi un record de 17 retraits au bâton en conduisant les Cardinals de St-Louis à une victoire de 4-0 sur les Tigers de Detroit hier, à l'ouverture de la Série mondiale.

Le héros de la série 1967, qui a établi un nouveau record dans la ligue Nationale cette saison avec une moyenne de 1,12 point mérité, a ainsi enregistré son sixième gain d'affilée dans les séries, égalant ainsi les fiches réalisées par Lefty Gomez et Red Ruffing, des Yankees de New York.

Le lanceur Denny McLain, des Tigers, gagnant de 31 matches cette saison, a été victime de trois erreurs des siens et de son manque de contrôle avant de céder sa place

à un frappeur d'urgence dans la 6e manche alors qu'il tirait de l'arrière 3-0. L'as du Detroit n'a guère été un rival sérieux pour le vétéran de 32 ans des Cards, qui a complètement dominé la situation avec ses balles rapides, sliders et courbes.

Gibson a retiré chaque Tiger au bâton au moins une fois alors qu'il a amélioré le record de 15 retraits établi par Sandy Koufax, des Dodgers de Los Angeles, aux dépens des Yankees en 1963.

La foule de 54.692 spectateurs était la plus grande dans l'histoire du stade Busch.

Lorsqu'il a retiré Al Kaline à l'occasion de son 15e retrait dans la 9e manche, la foule s'est levée à l'unisson pour l'ovationner.

Ce n'était rien en comparaison de l'ovation qui a suivi quand il a retiré Norm Cash en établissant le record de 16 retraits au bâton. Gibson a couronné son effort en mettant fin au match avec un 17e retrait aux dépens de Willie Horton et ses coéquipiers se sont empressés d'aller le féliciter.

Gibson a retiré Kaline et Cash trois fois chacun. Horton, Jim Northrup et Bill Freehan deux fois chacun. Dick McAuliffe, Mickey Stanley, Don Wertz, McLain et le frappeur d'urgence Eddie Matthew une fois.

Je savais qu'ils s'élanceraient beaucoup, a dit Gibson, mais heureusement pour moi, mes lancers étaient tous efficaces. Je crois que ma courbe les a pris par surprise, elle ne devait pas être dans les rapports des dépêches.

Points

Les Cardinals ont frappé comme l'éclair dans la 4e manche lorsque McLain a perdu son contrôle. Il a accordé un but sur balles à Roger Maris, retire Orlando Cepeda sur une balle faussée à Cash et accordé une autre passe gratuite à Tim McCarver sur quatre lancers d'affilée.

Mike Shannon a alors frappé un simple dans la gauche, permettant à Maris de compter, puis lorsque Horton n'a pu contrôler la balle, McCarver a couru au 3e coussin et Shannon, au 2e.

Julian Javier a ensuite produit deux autres points avec un simple de la droite.

Lou Brock, qui avait volé un but dans la 3e manche, a frappé un lancer du lanceur de relève Pat Dobson à 400 pieds du marbre en complétant le total des Cardinals dans la 7e manche.

Les Tigers, tenus à cinq coups sûrs, n'ont été menaçants que dans la 6e reprise où McAuliffe a frappé un simple, suivi d'un double par Kaline après deux retraits, mais Gibson a ensuite retiré Cash au bâton.

Gibson a admis après la partie qu'il ignorait tout du record jusqu'à ce qu'il lise sur le tableau indicateur "quelque chose au sujet de 16 retraits au bâton".

"J'ai déjà mieux lancé, a ajouté Gibson. Je crois que ce fut plus l'élément surprise que toute autre chose. Ils ne m'avaient jamais affronté auparavant. Je suis heureux du record, mais j'ignorais tout à ce sujet jusqu'à ce que McCarver me signale le tableau indicateur".

Les rapides Cardinals ont volé trois buts et ont été retirés une seule fois par Freehan. Ce dernier a commis une erreur lorsque Brock a volé le 2e but dans la 3e manche. Horton en a commis une autre dans la 4e reprise et Cash a laissé un roulant de Maris lui passer entre les jambes dans la 5e.

Les Cardinals feront appel à Nelson Briles, droitier avec une fiche de 19-11, dans le deuxième match à St-Louis aujourd'hui contre Mickey Lolich, un gaucher avec une fiche de 17-9.

Gibson a effectué 144 lancers en remportant sa 6e partie complète dans les séries. Gomez a enregistré six gains d'affilée de 1932 à 1938 et Ruffing, de 1937 à 1942. Ruffing a complété cinq matches de 1937 à 1941, mais Gibson a amélioré la fiche avec un 6e d'affilée hier.

McLain, premier gagnant de 31 parties depuis Lefty Grove en 1931, a perdu, mais n'a pas été déclassé. Il n'a alloué que trois coups sûrs en cinq manches, mais ses deux buts sur balles dans la 4e manche, plus l'erreur de Horton, se sont avérés trop coûteux contre un gars comme Gibson.



Bob Gibson, l'as lanceur des Cardinals de St-Louis, a écrit une nouvelle page d'histoire dans le monde du baseball. Il a retiré 17 frappeurs au bâton, hier, dans le premier match de la série mondiale, donnant dans le même temps une première victoire de 4 à 0 à St-Louis sur les Tigers de Detroit, de la ligue Américaine. On aperçoit Gibson, ci-haut, qui lance encore avec grande maîtrise au moment où il est sur le point de réussir son 17e retrait.

(Téléphoto PA)

1er gain des Cards!

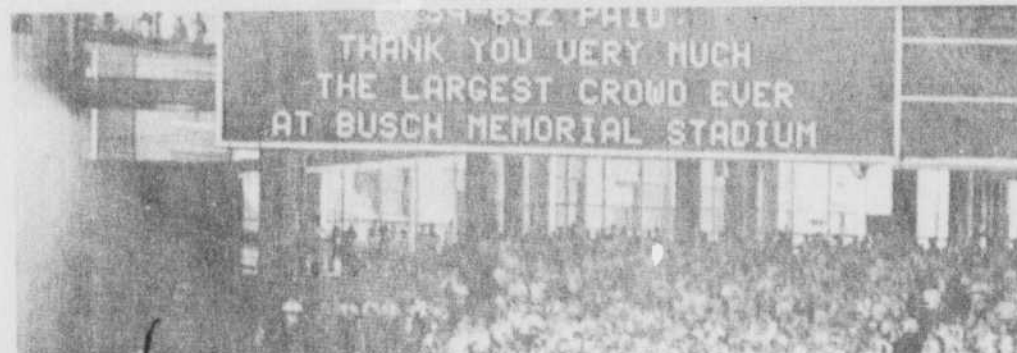
Detroit	000	000	000-0	5	3
St. Louis	000	300	10x-4	6	0

McLain, Dobson 6, McMahon 8 et Freehan; Gibson et McCarver G-Gibson, 1-0. P-McLain, 0-1. Cir: St-Louis, Brock 1.



Denny McLain, vainqueur de 31 parties au cours de la saison régulière et perdant en six occasions seulement, affichait une mine dépitée après la première défaite des Tigers. Il n'était pas satisfait de sa performance contre les Cardinals.

(Téléphoto PA)



LA PLUS FORTE ASSISTANCE C'est en cette première partie de série mondiale qu'on a enregistré hier la plus forte assistance de l'histoire du Stade Busch, de St-Louis. 54.692 spectateurs étaient présents pour assister à la performance de Bob Gibson au monticule et l'ont chaleureusement ovationné à deux reprises dans la poursuite de l'objectif qu'il s'était fixé: 17 retraits au bâton, pour un nouveau record dans l'histoire du baseball.

(Téléphoto PA)

Gibson a réalisé l'une de ses plus remarquables performances

—Schoendienst

ST-LOUIS — Le gérant Red Schoendienst, le lanceur Bob Gibson et tous les Cardinals étaient unanimes: Gibson venait de réussir l'une de ses plus remarquables performances en conduisant l'équipe à un triomphe de 4 à 0 dans le premier match de la série, tout en inscrivant un record de 17 défaits au bâton en série mondiale.

"C'est l'une des meilleures performances de Gibson", de dire Schoendienst. "Après tout combien de lanceurs ont retiré 17 frappeurs au bâton? Il a lancé aussi bien d'autres occasions mais il n'a pas réussi autant de retraits".

Les 17 retraits réussis par Gibson ont éclipse le record des séries mondiales de tous les temps qui était détenu par San Diego Koufax, des Dodgers de Los Angeles, il avait réussi 15 retraits contre les Yankees de New York en 1963.

Quelqu'un a demandé si cette victoire "facile" des Cards sur les Tigers et leur as lanceur McLain rendrait l'équipe plus confiante pour les matches à venir. Schoendienst a répondu: "Facile", je ne pense pas que ce match fut aussi facile qu'il en a eu l'air. Nous avons eu simplement quelques coups sûrs aux bons moments".

Et Schoendienst d'ajouter: "Nous n'avions jamais vu McLain mais nous savions que nous pouvions réussir à surmonter ses balles hautes et le forcer en quelque sorte à nous donner les balles désirées".

Gibson, qui a remporté 15 parties au cours de la saison, a prétendu que ce triomphe n'avait pas été sa meilleure performance. Toutefois, il soulignait que le triomphe en était un des plus importants. Il ajoutait avoir noté que les Tigers ont semblé surpris par sa balle rapide et ses courbes.

"Gibson était à son meilleur et McLain ne l'était pas!"

—Mayo Smith

ST-LOUIS — "Bob Gibson était à son meilleur et Denny McLain ne l'était pas. C'est la toute l'histoire de la victoire des Cardinals sur les Tigers, tel fut le commentaire fait à

l'issue du match par le gérant des Tigers, Mayo Smith.

"McLain ne s'en faisait pas, il n'avait qu'un problème, son contrôle de la balle", de dire Smith. Et McLain de con-

firmer la chose en soulignant qu'il avait eu les mêmes difficultés en pratiquant dans l'enclos avant la partie. En commentant la performance de Gibson, McLain devait dire: "C'est la plus belle performance que j'aie vue".

Ce fut le retrait de Al Kaline qui a égalé le record de Koufax (15 retraits). "Je ne pensais pas à la possibilité d'être retiré au bâton, mais je dois dire que Gibson avait une excellente balle tombante. Je pense qu'il m'a défié à ma dernière apparition au bâton", de dire Kaline.



Voici une photographie qui revêt aujourd'hui un caractère symbolique. Ci-haut, c'est Al Kaline qui mord la poussière et s'écrase au sol après avoir tenté de cogner une balle rapide de l'artilleur étoile Bob Gibson des Cards. 16 autres de ses coéquipiers devaient connaître le même sort dans ce premier match de série mondiale, c'est-à-dire, être retirés au bâton par le maître du monticule, Gibson.

(Téléphoto PA)

La série en un clin d'oeil

	G	P	Moyenne
St-Louis (Ligue Nationale)	1	0	1,000
Detroit (Ligue Américaine)	0	1	,000

1ère partie (2 oct. à St-Louis)

Detroit	000	000	000-0	5	3
St-Louis	000	300	10x-4	6	0

McLain, Dobson 6, McMahon 8 et Freehan; Gibson et McCarver. Gagnant: Gibson. Perdant: McLain.

Circuit: St-Louis, Lou Brock.

Implications financières

Assistance:	54.692
Recette net:	\$430.580,85
Part du Commissaire:	\$ 65.587,13
Part des joueurs:	\$219.596,24
Part des joueurs de St-Louis:	\$ 36.599,37
Part des joueurs de Detroit:	\$ 36.599,37
Part de la ligue Nationale:	\$ 36.599,37
Part de la ligue Américaine:	\$36.599,37

Voici comment Gibson a établi son record!

Bob Gibson a réalisé un nouveau record des ligues majeures en série mondiale en retirant hier 17 frappeurs au bâton, tout en conduisant les Cardinals de St-Louis à un premier triomphe de 4 à 0 dans cette série. Voici de quelle façon Gibson a atteint l'objectif.

La lettre "S" après le nom du joueur signifie qu'il s'est élané sur trois prises; la lettre "C" signifie que le joueur en question a vu l'arbitre appeler trois prises contre lui.

1ère manche	2ème manche
Dick McAuliffe - S	Norm Cash - S
Al Kaline - S	Willie Horton - C
	Jim Northrup - S
3ème manche	
Bill Freehan - C	
Denny McLain - retiré sur coup retenu pour une 3e prise.	
4e manche	7e manche
Kaline - C	Northrup - S
	Freehan - S
5e manche	8e manche
Don Wert - C	Ed Mathews - S
6e manche	9e manche
Mickey Stanley - S	Kaline - S
Cash - S	Horton - C

Total 17 retraits, 11 en tentant de frapper des prises; 5 appelés par l'arbitre; un sur coup retenu pour une 3e prise.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.P. PIERRE CARDINAL, C.A. CLAUDE ROY, C.A. RONALD BELZILE, C.A. 2345 est. Bélanger Montréal 729-5226	Lucien Dahme, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST & PROVOST Comptables agréés ROGER PROVOST, C.A. Sylvie Provost ROLAND PROVOST, C.A. 928 est. boul. St-Joseph 526-1661	VIAU & ROBIN Comptables agréés LUCIEN D. VIAU, C.A. H. LIONEL ROBIN, C.A. JACQUES K. CHADRON, C.A. ARNAUD H. VIAU, C.A. J. SERGE CERVAS, C.A. GERARD FROGET, C.A. CLAUDE QUINTEL, C.A. 4926 ave. Verdun Verdun 769-3871

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

Mallette, Normandin & Cie

René de Cotret & Cie

Comptables agréés

René Cotret, C.A. Louis P. Mallette, C.A. Pierre J. Seguin, C.A. André Normandin, C.A. Bernard Proulx, C.A. Jacques Normandin, C.A. Jacques Gervais, C.A.	Yves Normandin, C.A. Michel Mallette, C.A. Paul E. Mallette, C.A. Gilles A. Normandin, C.A. Paul René de Cotret, C.A. Léopold Beaudin, C.A. André Mallette, C.A.	Paul André Normandin, C.A. Jacques Normandin, C.A. Jacques René de Cotret, C.A. Robert R. Mallette, C.A. André Proulx, C.A. Jean J. Normandin, C.A. Guy Mallette, C.A.
---	--	--

1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal - 866-2891

Ottawa - Québec - Drummondville - Nicolet

Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

THORNE, GUNN & CIE

Incorporant

AIMÉ GALARNEAU & CIE

Comptables agréés

R.P. Dawson, C.A. Jean Larocque, C.A. D.P. Arken, C.A. H.J. Gauthier, C.A. P. Gauthier, C.A. L.I. Graves, C.A. R.A. Ross, C.A.	J.F. Lewis, C.A. J.D. Hogg, C.A. G.R. McPhee, C.A. W.D. Hogg, C.A. L.A. Wright, C.A. D.W. Smith, C.A. M.B. Turcotte, C.A.	C.A. Paskant, C.A. A. Galarneau, C.A. J.M. Beaudin, C.A. J.P. Ward, C.A. K.S. Vance, C.A. B.T. Dent, C.A. R.M. White, C.A.
--	---	--

800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix

et Associés

Comptables agréés

Maurice Samson, C.A. Jean Bélair, C.A. Dorval Huot, C.A. Albert Gagnier, C.A. René Sylvestre, C.A. Dennis Bell, C.A. Raymond Couillard, C.A. Marcel Ducharme, C.A. Gilles Levesque, C.A. Lucie Mallette, C.A. Emile Gauthier, C.A. Bertrand Lavoie, C.A. Pierre Blanchette, C.A. André Lesage, C.A. Gerard Knappeau, C.A. Conrad Menard, C.A. Pierre Legault, C.A. Louis Gravel, C.A. Gaston Bureau, C.A.	Lucien P. Bélair, C.A. Lionel Roussin, C.A. Raymond Fortin, C.A. Clement Frenette, C.A. Pierre Leclerc, C.A. Pierre Chouinard, C.A. Gilles Trépanier, C.A. Marcel Mercier, C.A. Robert Gauthier, C.A. Marthe Gauthier, C.A. Roland Truchon, C.A. Clement Ducharme, C.A. Yves Beaulieu, C.A. Roger Jodanette, C.A. Pierre Vermette, C.A. Gerard Trudelle, C.A. Wayan Myrie, C.A. Clement Lussier, C.A. Raymond Robitaille, C.A. Paul Gauthier, C.A.	Jean Côté, C.A. Henry Bourgoin, C.A. Percy Auger, C.A. Marcel Imbeau, C.A. Vankley Forget, C.A. Pierre Barry, C.A. Adrien Côté, C.A. Jean Paul Boyer, C.A. René Auger, C.A. Jean Paul Barbeau, C.A. Jacques Miller, C.A. Jean Faurneau, C.A. Paul A. Michaud, C.A. Dany Menard, C.A. Jacques Trempe, C.A. Gilles Beaudin, C.A. Walter Richbourg, C.A. Richard Jean, C.A. Jacques Proulx, C.A. Yves Lamothe, C.A. Gilles Masson, C.A. D.A. Menard, C.A.
---	---	---

Gregoire Bellevance, C.A. Syndic

MONTREAL - QUEBEC - RIMOUSKI

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 3, 861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien - Réparations
RA. 1-9630
6305, 25 ave. Rosemont

MEUBLES DE BUREAU

ENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Encouragez
nos annonceurs

McGregor et Mahovich
ont signé

Pour Québec et ses environs

La CSN et la FTQ recommandent une commission régionale des transports

Retirer l'organisation du transport en commun à la multitude d'entreprises privées qui se partagent le territoire de l'agglomération québécoise, créer une "commission des transports" d'envergure régionale et placée sous l'autorité d'un pouvoir régional à créer: tel est le sens des recommandations formulées hier, devant un comité d'études du ministère des Affaires municipales, par les deux principales organisations de travailleurs de Québec.

Le conseil central des syndicats nationaux de Québec (CSN) et le conseil du travail de Québec (FTQ) ont présenté hier leurs mémoires au "Comité d'étude sur le transport en commun dans la région de Québec". Bien que les deux organismes aient présenté des mémoires distincts, leurs conclusions sont identiques.

Les deux organismes syndicaux jugent sévèrement le service actuel de transport en commun dans la capitale pro-

vinciale et sa banlieue; le mémoire du conseil du travail (FTQ) parle même "d'anarchie".

La multiplicité des compagnies qui desservent la région de Québec, écrit-il, pose notamment des problèmes de correspondance pour les usagers et augmente le coût du transport tout en occasionnant des délais inutiles dans les déplacements. Le conseil qualifie de "chirurgie débilante" le découpage du territoire de l'agglomération québécoise aux

fins du transport en commun et l'explique par le "souci d'accorder à une pléthore de compagnies leur part du gâteau".

Le conseil du travail de Québec préconise un réseau "public, municipalisé et régionalisé" qui serait administré par une "commission de transport du Québec métropolitain" tombant sous l'autorité d'un pouvoir régional à créer, c'est-à-dire d'un gouvernement régional du Québec métropolitain.

Le mémoire des syndicats nationaux de Québec (CSN) favorise la même solution. Il insiste sur la nécessité de régler le problème du transport en commun dans le cadre d'une "corporation métropolitaine" dont dépendrait une commission de transport. Cette dernière aurait pour tâche d'intégrer et de fusionner les compagnies qui fournissent ce service à Québec et dans sa banlieue.

"La réforme des structures administratives et politiques

de la région métropolitaine de Québec, écrit-il, constitue une opération préalable à tout effort d'aménagement, de municipalisation et de planification des services de transport en commun dans la région".

Le mémoire du conseil central (CSN) écarte deux autres solutions de rechange, soit la création d'un simple comité régional de coordination par les compagnies et la création d'une commission de transport par la seule ville de Québec, sur le modèle de la CTM montréalaise.

A ce propos, le mémoire explique que cette dernière solution serait inopérante à cause des écarts dans l'évaluation foncière d'une ville à l'autre et surtout parce que les banlieues n'auraient que peu de poids dans les décisions financières de la commission.

Les grévistes acceptent les offres de David et Frères

Les 613 employés de la biscuiterie David et Frères de Montréal, qui sont en grève depuis le 29 août dernier, ont accepté dans une proportion de 85 pour cent, lors d'une assemblée tenue hier soir, les dernières offres patronales en matière salariale.

Même si le principal point en litige dans ce conflit était la question des salaires, la grève ne se terminera pas toutefois avant que les clauses normatives, sur lesquelles les parties se sont déjà entendues en principe et l'entente de retour au travail ne soient rédigées et soumises à une assemblée générale du syndicat qui est affilié à la CSN.

Quant à l'augmentation de salaires elle sera en moyenne de 0.55 cents l'heure répartie sur trois ans, ce qui portera de \$1.83 à \$2.38 le salaire moyen horaire de ces travailleurs. C'est ainsi que, pour un contrat de trois ans, l'augmentation horaire sera de 0.15 cents du 24 mai 1968, date de l'expiration de l'ancienne convention, au 29 août 1968, date du déclenchement de la grève; de 0.05 cents de la date de la reprise du travail au 24 mai 1969; de 0.15 cents du 24 mai 1969 au 24 mai 1970 et de 0.20 cents du 24 mai 1970 au 24 mai 1971. Le taux minimum sera de \$2.27 l'heure à partir du 24 mai 1970.

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Venez visiter le Centre des machines à coudre "Bernina" chez Morgan, au troisième

Venez vous renseigner et constater par vous-même de tous les avantages et perfectionnements techniques qui valent à la machine Bernina une réputation mondiale.

Centre des machines à coudre, rayon 11, au troisième. Centre-ville.

Vente! Étagères murales de style espagnol



\$57^{ch.}
2/\$110.

Étagères de style espagnol... de fabrication excellente, composées d'éléments pouvant s'adapter à tous les cas... composition: trois rayons non fermés et deux fermés de portes coulissantes ébénisterie. A combinaisons multiples, ces éléments apportent une solution aux problèmes de rangement et de décor. Ils permettent de réaliser des ensembles fonctionnels très esthétiques dans la bibliothèque, la chambre des enfants, dans la salle de repos... pour le rangement des verres et de la porcelaine, de vos livres préférés. En plastique laminé imitation noyer foncé grenu. Venez aujourd'hui, venez profiter de ces aubaines. 12" sur 31" sur 70" de hauteur.

Téléphone à 842-6261
Meubles, rayon 51, au sixième.
Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard